

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation  
**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation  
**Band:** 122 (2019)  
  
**Rubrik:** Cahier d'histoire

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Cahier d'histoire



# Introduction

MATTHIEU GILLABERT

## De nouveaux jalons pour l'histoire jurassienne

Le cahier d'histoire de la livraison 2019 des *Actes* s'inscrit dans la tradition de ses prédécesseurs, à savoir de faire connaître des recherches récentes sur l'histoire de la région jurassienne. Cette édition mêle des productions de jeunes étudiantes et étudiants avec celles d'historiens plus expérimentés: des travaux plus académiques et des recherches réalisés par des passionnés pour la compréhension du passé de cette région et pour la mise à disposition de ce savoir. Malgré la diversité de leurs auteurs et auteurs, ces articles ont en commun d'apporter un éclairage, pour certains, sur de nouveaux sujets, mais aussi, pour d'autres, sur ce que l'on pense être déjà connu. Or, on n'a jamais «fait le tour» d'une question.

C'est peut-être ce que nous montre avec le plus d'évidence la contribution de J.-R. Quenet sur les inscriptions latines en ville de Porrentruy. Combien de fois n'est-on pas passé devant ces textes gravés dans la pierre? Ils appartiennent pourtant à notre carte mentale de cette ville familière, à notre quotidien. Un arrêt sur les traductions et le récit de ces lieux ordinaires donnent ainsi un nouveau sens à nos itinéraires dans les rues bruntrutaines. Il permet de saisir, comme l'écrit le philosophe Michel de Certeau, «des temps empilés qui peuvent se déplier». La patinoire appartient aussi à ces lieux anodins, quoique chargés d'émotions sportives. Avant l'inauguration de 2020, l'article de Q. Tonnerre et J. Berthoud aide à mieux comprendre l'imbrication régionale des acteurs pour parvenir à la réalisation d'une patinoire à Porrentruy dans les années 1970.

À côté de l'attrait pour la microhistoire des lieux connus, les historiennes et historiens montrent aussi l'intérêt d'élargir l'espace pour

mieux comprendre les interactions entre la région jurassienne et ce qui l'entoure. Les articles d'E. Angiolini et d'A. Girardin revisitent la Question jurassienne en inaugurant de nouvelles voies pour la comprendre, cette fois de l'extérieur. En particulier, les images du Jura, des Jurassiennes et des Jurassiens véhiculées par l'activité politique bouillonnante de ce coin de pays — presse suisse sur les plébiscites, Pauline Julien à la Fête du peuple — apparaissent dans leurs contradictions, entre renouveau, ouverture, immaturité et perturbation de l'ordre fédéral.

Cette ouverture à des espaces plus larges est aussi un passage obligé dans les articles de F. Noirjean et de J. Boillat: c'est par ces ouvertures que le Jura s'est enrichi de nouveaux savoirs. Alors que le premier montre comment les sociétés culturelles à l'origine de la création de la Société jurassienne d'Émulation étaient ramifiées à travers tout le Jura et jusqu'en France voisine, le second rappelle que la Suisse, et la région jurassienne en particulier, reste très dépendante de l'étranger en ce qui concerne les innovations et la production dans le domaine des matériaux pour l'horlogerie.

Ces jeux d'échelle entre le proche et le lointain, l'ici et l'ailleurs, sont importants pour comprendre l'évolution d'une région en prenant en considération à la fois le vécu de ses habitantes et de ses habitants et l'impact de phénomènes globaux. C'est d'ailleurs dans ce sens que travaillent actuellement les membres du Cercle d'études historique de la S.J.É. à propos d'une nouvelle « Nouvelle histoire » de cette région.

# Inscriptions latines en ville de Porrentruy

JEAN-RENÉ QUENET

**Pourquoi y a-t-il des inscriptions en latin en ville de Porrentruy ?**

**Autrefois, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, le latin était une langue de communication internationale.**

**Bien que depuis la Réforme on ne parlait plus cette langue, les langues vernaculaires (propres à un pays) s'étant imposées, le latin demeura la langue de communication pour la plupart des travaux écrits (travaux universitaires, publications officielles) et la langue officielle de l'Église.**

**Aujourd'hui, le latin est devenu « la langue des pierres ». En effet, outre sur les épitaphes des églises, on peut le lire encore sur quelques maisons ou certains édifices publics de beaucoup de villes, y compris la nôtre.**

## Post incendium

C'est la plus ancienne inscription<sup>1</sup> en latin de Porrentruy; elle est située à la rue des Baïches n° 13, vis-à-vis du café des Trois-Tonneaux, au premier étage.



*Post-Incendium. Après l'incendie.*

Cette inscription, qui date de 1523, témoigne d'un important incendie qui ravagea la ville en août 1520. Ce sinistre, parti de la rue des Malvoisins, ravagea tout l'ouest de la ville, de la rue des Annonciades jusqu'à la porte d'Enson lai Velle (En haut de la ville), connue aussi sous le nom de porte de la Salière, démolie en 1858. On rapporte que cet incendie détruisit une centaine de maisons.

L'extinction des incendies à cette époque se faisait à la force des bras, avec des seaux de cuir bouilli que l'on se passait de l'un à l'autre à partir d'une source d'eau. Les paysans qui éteignaient le feu recevaient de la bourgeoisie des channes de vin et du pain. Quant au prince-évêque, il exempta pendant quelques années les propriétaires de ces maisons du *toisé*, impôt sur la largeur des façades des immeubles de la ville.

Suite à cet incendie, pour reconstruire l'espace détruit, on a élevé le niveau primitif de la rue, car on rebâtissait les maisons sur leurs anciennes fondations pour ne pas avoir de frais de déblais.

## Les maisons de la Grand-Rue

De nombreuses inscriptions latines sont visibles sur diverses maisons de la Grand-Rue. Elles font appel à la Protection divine sur ceux qui y habitent ou qui y entrent. Elles sous-entendent aussi la Protection divine contre les incendies, fréquents à cette époque.

Leur libellé est, pour la plupart, tiré de l'Ancien Testament.

### Maison de la Grand-Rue n° 16



DOMINUS CUSTODIAT INTROITU(M) ET EXITU(M) (Ps. 120, 8.)

*Que Dieu protège celui qui entre et celui qui sort.*

Cette pierre armoriée, datée de 1623, se trouvait autrefois dans la cour intérieure de cette maison, encastrée sur le linteau de l'entrée de la cage d'escalier en colimaçon.

Elle aurait été déplacée sur la porte qui donne sur la rue en 1935<sup>2</sup>.

Au-dessus de l'inscription latine, on peut voir les armes des époux Humbert et Roth. François Humbert était notaire de l'officialité de Besançon (1608-1634); il fut conseiller de ville à Porrentruy.

### Maison de la Grand-Rue n° 20



SIT NOMEN DOMINE BENEDICTUM (Ps. 112, 3/113.)

*Que ton nom, Seigneur, soit béni!*

Cette pierre avec ses armoiries, datant du XVII<sup>e</sup> siècle (16?3), a été découverte sous le crépissage, le troisième chiffre de cette date a été écrasé. Au centre de cette banderole, on peut voir le sigle des Jésuites<sup>3</sup>, souligné par un cœur percé de trois clous. En dessous, on lit les armoiries du couple Bassand-Finck. Jean-Baptiste Bassand était avocat aulique et bourgeois de Porrentruy. Ici, clairement, le couple et sa maisonnée se placent sous la protection du Christ.

## Maison de la Grand-Rue n° 22 : «Maison Gindre»

Située dans une cour intérieure de la Grand-Rue (actuellement maison Riat), cette inscription est la plus belle des inscriptions publiques de la ville. Elle est marquée de mots surlignés (signes d'abréviations), afin d'adapter le texte à la largeur du fronton.



BENEDIC·DOMINE·DOMUM·ISTAM·OMNES·HABITANTES·IN·EA. (Cette invocation est tirée du Livre des Rois I, 8, 20.) Seigneur, bénis cette maison (et) tous ceux qui y habitent.

Cette dédicace, datée de 1549, est une des plus anciennes subsistant en ville. Elle porte en son centre les armes de la famille Gindre, représentant une licorne sur trois monts, symbole de la chasteté. On retrouve ce motif sur la voûte de l'escalier en colimaçon qui conduit au faite du toit.

La famille Gindre est une famille ancienne de la ville de Porrentruy; ce nom apparaît déjà dans les registres des habitants, au xv<sup>e</sup> siècle. Plusieurs membres de cette famille bourgeoise tinrent des fonctions importantes dans le cadre de l'Évêché de Bâle<sup>4</sup>.

## Les monuments publics

Autrefois, dans l'Empire romain, on trouvait des inscriptions partout, notamment sur les monuments publics (temples, arcs de triomphe, bâtiments divers). Plus tard, partout en Europe, à l'image de la Rome antique, la langue des pierres était le latin, lequel était considéré comme gage de majesté et d'éternité.

### La Porte de France



VITA NOSTRA BREVIS EST. *Notre vie est brève.*

La Porte de France, autrefois Porte du Bourg, fut reconstruite en 1563, transformée en 1744 et rénovée en 1942-1943. Ce bâtiment est la seule porte restante de la ville de Porrentruy, mais son cadran peint est récent ; son horloge, quant à elle, date de 1714.

## L'Hôtel-Dieu

L'Hôtel-Dieu est l'ancien hôpital de Porrentruy. De style baroque, il fut édifié de 1761 à 1765 par le célèbre architecte du prince-évêque, Pierre-François Paris. Sa très belle grille due au maître ferronnier, Jean-Georges Fromknecht, nous rappelle que cet édifice est dédié au « Christ parmi les pauvres ».



CHRISTO IN PAUPERIBUS. *Christ parmi les pauvres.*

## Juventuti (1859)

Ce bâtiment situé dans le haut de la ville, à la rue des Baïches, date du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il abrita primitivement l'école primaire des garçons et, plus tard, l'école secondaire des filles; d'où l'expression latine qui se trouve sur le clocheton de l'école *Juventuti*, signifiant que cette construction a été dédiée « à la jeunesse ».

Ce bâtiment abrite actuellement une école enfantine.



JUVENTUTI. À *la jeunesse*.

## Les monuments religieux

### Vierge dite Sous-les-Portes (1689)

Sur la Porte de Saint-Germain, actuellement rue du 23-Juin, encadrée dans le mur de l'ancien hôpital, on peut voir une statue de la Vierge, dont l'inscription est due au sculpteur Johann Victor Scharpf, de Rheinfelden<sup>5</sup>.

C'est par cette porte que le nouveau prince-évêque entra solennellement pour prendre possession de la ville, capitale de l'Évêché de Bâle, où il était reçu par les bourgeois.

Cette statue marque la fête du Saint Nom de Marie, instituée suite à la victoire de Jean III Sobieski et du duc Charles V de Lorraine, sur les Turcs qui assiégeaient la ville de Vienne, le 12 septembre 1683<sup>6</sup>.

Le texte est une oraison jaculatoire, prière courte et fervente.



SUB  
TUUM PRAESIDIUM  
CONFUGIMUS, SANCTA  
DEI GENITRIX  
ANNO DOMINI 1689  
*Sainte mère de Dieu,  
Nous nous mettons sous ta protection  
En l'an de grâce 1689.*

## Église Saint-Pierre

Crucifix devant la porte d'entrée (œuvre du sculpteur Jean-Pierre Glorieux<sup>7</sup>):



Inscription (à gauche)

O VOS OMNES  
QUI TRANSITIS PER VIAM  
ATTENDITE ET VIDETE  
SI EST DOLOR  
SICUT DOLOR MEUS  
ANNO MDCCCVI  
*O vous tous qui passez par ce chemin,  
Vérifiez et voyez  
S'il y a une douleur semblable à la mienne.  
Année 1806  
(Lamentations de Jérémie)*

Inscription (à droite)

POST  
DECENNES IMPIETATIS  
TENEBRAS  
SOLIS INSTAR REFULGET  
CRUX  
VITRIX  
*Après la dizaine d'années de ténèbres d'impiété,  
La Croix victorieuse brille à nouveau à l'image  
du soleil.  
(Chant des « Ténèbres »)*

## Inscription des Gaigneurs

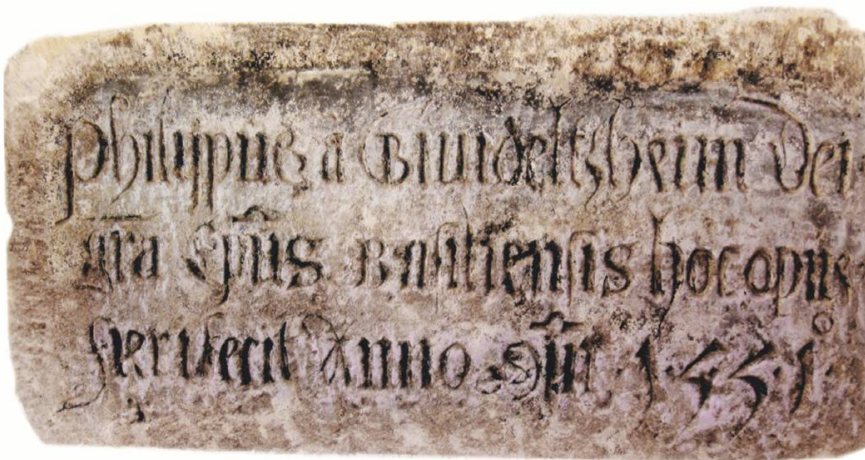
Cette inscription est l'humble souvenir d'une des chapelles Saint-Pierre démolies en 1833, liée à la corporation des gaigneurs (les laboureurs), qui se trouvaient dans la nef de droite de l'église, partie dite des « bancs neufs ». Il est heureux que cette inscription dédicatoire nous ait été conservée lors des réparations exécutées en 1924-1927. Elle est encadrée dans la façade sud de l'édifice.



ANNO-DNI M.QUINGENTISEMO DECIMO NONO.QUI BENE RURA COLUNT\*  
NITIDUM HOC STRUXERE SACELLUM UT CELEBRUNT DIVIS CANDIDA FESTA  
SUIS. *En l'an du Seigneur 1519, les laboureurs (gaigneurs) diligents ont érigé cette élégante chapelle pour célébrer, par leurs joyeuses fêtes, les gloires de leurs saints.*

## Inscriptions monumentales

Inscription de l'Hôtel des Halles datant du XVI<sup>e</sup> siècle :



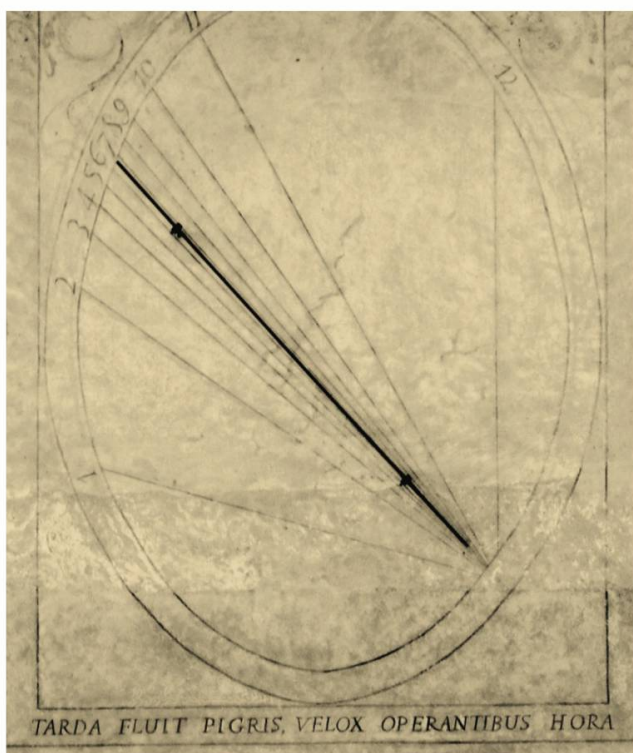
PHILIPPUS A GUNDELSHEIM DEI GRATIA EPISCOPUS BASILIENSIS HOC OPUS  
FIERI FECIT ANNO D(OMI)NI 1551. *Philippe de Gundelsheim, prince-évêque de Bâle par la  
grâce de Dieu, restaura ce monument en l'an de grâce 1551.*

Cette inscription<sup>8</sup> est située dans le mur de l'Hôtel des Halles. Elle fait allusion à l'intervention du prince-évêque Philippe de Gundelsheim qui aida financièrement à la restauration de ce bâtiment au XVI<sup>e</sup> siècle.

Il fut le premier prince-évêque à s'installer au château de Porrentruy, en 1527, après que Bâle fut passée à la Réforme.

### Cadran solaire du jardin des Jésuites

Contre le mur de l'ancienne église des Jésuites, côté Jardin botanique, un cadran solaire a été peint. Il porte une devise destinée aux élèves du collège, actuellement lycée cantonal.



TARDA FLUIT PIGRIS VELOX OPERANTIBUS HORA. *L'heure s'écoule lentement pour les paresseux, (mais) rapidement pour ceux qui travaillent.*

### Travaux

Gustave AMWEG, *les Arts dans le Jura bernois et à Bienne*, t. I et II, chez l'auteur, 1937-1941.

Pierre PÉGEOT, *Vers la Réforme. Un chemin comparé et séparé: Montbéliard, Porrentruy et leur région, du XIV<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*, Lille, thèse de doctorat, 1994.

*Jean-René Quenet est né en 1942 à Porrentruy. Anciennement maître secondaire enseignant le latin, l'histoire et le français, il a présidé la section de Porrentruy de la S.J.É. et fut guide de la ville de Porrentruy. Aujourd'hui retraité, il est membre de divers cercles d'études (histoire, archéologie) et de l'antenne jurassienne de l'Université du 3<sup>e</sup> âge (U3a, Neuchâtel).*

NOTES

<sup>1</sup> Xavier KOHLER, « Porrentruy au XVI<sup>e</sup> siècle », *Actes S.J.É.*, Porrentruy, 1858. — Auguste QUIQUEREZ, *Ville et château de Porrentruy*, Édition du Faubourg, Porrentruy, 1982.

<sup>2</sup> Gustave AMWEG, *les Arts dans le Jura bernois et à Bienne*, t. I, p. 112.

<sup>3</sup> Ces armoiries sont surmontées du sigle du Christ. Les Jésuites l'avaient intégré dans leurs armoiries et ont beaucoup travaillé à sa diffusion, mais ils n'en avaient pas l'exclusivité. Tout le mouvement de la Contre-Réforme l'emploie massivement (clergé régulier et séculier) et de nombreux croyants l'emploient à la fois comme acte de foi et comme symbole protecteur. Les prédicateurs des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles insistent sur la valeur protectrice de ce signe afin d'inciter les fidèles à l'adopter. (Informations données par Nicolas VERNOT à l'auteur, 21.7.2019.)

<sup>4</sup> Jean-Paul PRONGUÉ, « Gindre », *Dictionnaire historique de la Suisse*, URL : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/022051/2005-11-25/>, (consulté le 7.1.2020).

<sup>5</sup> Marché conclu avec le sieur Scharf, le 28 août 1689 : « [...] comme aussi pour raccommo-der l'Image de Notre-Dame, autant que faire se pourra, au bas de la dite image de N.-D. un écriteau portant, le tout à poser sur la porte de Saint-Germain pour laquelle besogne on lui a promis 25 escus blancs. » Archives de l'ancien Évêché de Bâle, archives de la Bourgeoisie de Porrentruy, III 20.

<sup>6</sup> Information donnée par M. Gérard JOBIN (université de Lyon).

<sup>7</sup> Jean-Pierre GLORIEUX, originaire de Delle, fut d'abord gagné par les idées nouvelles de la Révolution française et sculpa des statues patriotiques. Au début du XIX<sup>e</sup>, lors du rétablissement du culte catholique (Concordat de Napoléon I<sup>er</sup>), il revint à la foi primitive et sculpa le crucifix qui se trouve devant l'église Saint-Pierre, en 1805-1806.

<sup>8</sup> Elle fut découverte et photographiée par M. Vincent HAMMEL en juillet 2018.



# Bicentenaire de la fondation de Nova Friburgo

JEAN-DANIEL TSCHAN

avec la collaboration de Bernadette Oriet

**A priori, Nova Friburgo ne dit rien à la plupart des Jurassiens d'aujourd'hui. Et pour cause: la colonisation organisée en 1819 par les cantons de Fribourg et de Berne ont donné le nom de Nova Friburgo à la *Fazenda do Morro Queimado*, en 1818 déjà, bien avant qu'un seul Suisse n'y soit établi.**

Alors, qu'en est-il du rapport actuel des Jurassiens à Nova Friburgo ?

À l'occasion du bicentenaire (2018) de la fondation de la ville de Nova Friburgo, un premier acte a été posé lors de la 23<sup>e</sup> édition de la Semaine de la langue française et de la francophonie, à l'espace Auguste Viatte à Porrentruy. À cette occasion, le film documentaire *Quand les Suisses émigraient à Nova Friburgo* de Jean-Jacques Fontaine et Beбето Abrantes ainsi que le livre *Un aller simple pour Nova Friburgo* d'Henrique Bon (un descendant direct d'émigrés genevois) ont été présentés. C'est une portion de l'épopée tragique de 1819 vers le Brésil entreprise par 2 000 Suisses, dont 500 Jurassiens, qui a été racontée au public. Martin Nicoulin, l'historien jurassien qui a en quelque sorte ressuscité ce pan de notre histoire, à travers sa thèse de doctorat *la Genèse de Nova Friburgo* parue aux Éditions universitaires Fribourg Suisse en 1973, avait fait le déplacement depuis Fribourg où il réside.

À partir de cette soirée, nous étions quelques-uns à penser que les années 2018 et 2019 seraient marquées par l'un ou l'autre événement dans le Jura afin d'honorer la mémoire de ces ancêtres partis pour fuir la misère que connaissait la Suisse dans les années 1816-1817, à la recherche d'un avenir meilleur. Il n'en fut rien. À vrai dire, les Jurassiens d'aujourd'hui témoignent assez peu d'intérêt pour cette émigration et ils ne se sont pas approprié cette histoire à la manière des Fribourgeois.



Inauguration d'une plaque commémorative à Monnerat, en présence du consul général Rudolf Wyss (tout à gauche) et de David Eray.



Les représentants jurassiens : Martin Nicoulin, Jean-Daniel Tschan, Bernadette Oriet, David Eray, Germain et Drahomira Schaffner (de gauche à droite).

Il est vrai que la ville portant le nom de Nova Friburgo continue de titiller l'imagination de ces derniers, les poussant à une forte identification.

Et pourtant cette histoire nous concerne aussi.

Le 16 mai 1818, un contrat est ratifié par le roi de Portugal, des Algarves et du Brésil Jean VI et un chargé de mission du gouvernement fribourgeois, M. Gachet. Le roi du Brésil a décidé de faire venir des Suisses afin de compenser la croissance de la population noire et celle d'émigrés d'autres pays. Il voulait des francophones et des catholiques.

C'est donc à 150 km au nord-est de Rio de Janeiro, à Nova Friburgo, qu'une colonie de 2 006 Suisses a prévu de s'installer.

2018 et 2019: ce sont deux années vécues dans la joyeuseté des rencontres entre des Brésiliens descendants des Suisses émigrés en 1819, 180 personnes essentiellement fribourgeoises et quelques Jurassiens ayant fait le voyage du bicentenaire. Grâce à l'Association Fribourg-Nova Friburgo et à sa consœur brésilienne, de nombreuses manifestations et agapes ont émaillé ces deux années, autant au Brésil qu'à Fribourg, dont un cortège allégorique de plus de quatre heures dans la rue principale de Nova Friburgo.

Plusieurs groupes folkloriques et la fanfare du collège Saint-Michel ont apporté une touche fribourgeoise fort appréciée par la population brésilienne. En plus des autorités gouvernementales et parlementaires, le président fribourgeois du Conseil national Dominique de Buman s'est également joint à l'événement. Pour sa part, le canton du Jura était officiellement représenté par le président du gouvernement, David Eray et le député Jean-Daniel Tschan.

## **Les familles jurassiennes**

Le cortège a naturellement permis aux familles migrantes de défiler et celles d'origine jurassienne étaient bien représentées. Ce n'est pas sans surprise que nous avons appris que quelques familles ont eu une nombreuse descendance. Prenons trois familles. Tout d'abord les Boéchat de Miécourt: un couple et huit bambins ont émigré en 1819. Aujourd'hui ce sont plus de 6 000 Boéchat qui vivent au Brésil, occupant souvent des postes importants, à l'exemple du regretté Ricardo Boéchat, présentateur vedette de la télévision brésilienne, décédé le 11 février 2019. Nous avons aussi fait la connaissance de Neio Boéchat et de ses

sœurs médecins, qui parlent bien le français. On dit qu'il y a plus de Boéchat au Brésil qu'en Suisse !

Autre famille, les Monnerat de Cornol : pour le grand voyage au Brésil, les parents sont partis avec leurs sept enfants de quatre à dix-sept ans. Le cas des Monnerat est exemplaire : au vu des conditions difficiles rencontrées sur le site de Nova Friburgo à leur arrivée, ils ont choisi d'aller s'établir à Duas Barras pour défricher et cultiver le café. Une localité, une gare désaffectée, une église, une route portent le patronyme familial et des descendants de cette famille y demeurent encore. Nous avons pu constater que la famille Monnerat s'est bien intégrée. Plusieurs entreprises portent ce nom de famille dans la région de Rio de Janeiro et dans la région de Nova Friburgo où elle a développé la culture du café et la production laitière. On dit qu'à une certaine époque, les Monnerat, organisés en holding, ont été les plus grands producteurs de café du monde ! La famille Sanglard de Cornol est aussi bien implantée à Nova Friburgo. Ils n'étaient que six à émigrer, mais aujourd'hui, plusieurs milliers de Sanglard vivent au Brésil. Au cours de notre séjour à Nova Friburgo, nous avons côtoyé des familles d'origine fribourgeoise et jurassienne, mais aussi lucernoise comme les Thürler qui possèdent une grande usine à Nova.

À ce jour, Nova Friburgo compte 200 000 habitants ; selon les informations obtenues, il semblerait que 70 000 d'entre eux revendiquent une ascendance suisse. Il faut ajouter que la migration suisse vers le Brésil et Nova Friburgo n'a pas eu lieu qu'en 1819. En effet, tout au cours du XIX<sup>e</sup> et d'une partie du XX<sup>e</sup> siècle, les Européens, dont nombre de Suisses, ont choisi de s'expatrier et de renforcer les colonies existantes, en Amérique du Nord et du Sud.

Une autre fierté jurassienne : l'une des plus grandes créatrices brésiliennes du XX<sup>e</sup> siècle est Lygia Pape, diplômée de philosophie et d'esthétique. Née à Nova Friburgo en 1927, elle est décédée en 2004. Son nom ne peut être autre que jurassien, sans doute de Pleigne. Pour les amateurs d'art, elle était exposée à la dernière Biennale de Lyon. Elle fait partie d'une tendance avant-gardiste au Brésil ayant fondé en 1959, le groupe Neoconcreto.

## Pourquoi émigrer ?

Les années 1816 et 1817 ont été dramatiques pour la population de l'hémisphère nord. En 1815, le volcan Tambora, situé près de Bali en

Indonésie, avait craché des milliers de mètres cubes de soufre, tuant près de 100 000 personnes. Il a généré un nuage s'élevant jusqu'à 40 km d'altitude qui s'est ensuite dirigé vers l'hémisphère nord. 1816 et 1817 sont dénommées «les années sans été». En Suisse, il neigeait toute l'année et les récoltes ont été négligeables.

L'offre du roi du Portugal de faire venir des Suisses au Brésil tombait bien. Les gouvernements fribourgeois et bernois ont voulu profiter de cette occasion pour se départir des sans domiciles fixes, les *Heimatlos*, et se séparer aussi de cas sociaux et de repris de justice. Au final, la majorité des partants étaient des familles désireuses de faire fortune en Amérique.

## Le voyage outre-mer

Le 4 juillet 1819, 830 Fribourgeois embarquaient à Estavayer pour prendre la direction de Bâle, puis de Rotterdam avant de traverser l'Atlantique et une bonne partie des Jurassiens quittaient Cornol le 10 juillet. Le dénommé Gachet avait aussi convaincu quelques gouvernements cantonaux et des ressortissants individuels de favoriser l'émigration vers le Brésil. Tant et si bien qu'ils ont été plus de 2 000 à quitter la Suisse, parmi lesquels 500 Bernois — dont une grande majorité de Jurassiens du canton actuel —, 160 Valaisans, 143 Argoviens, 118 Soleurois, 90 Vaudois, 17 Schwytzois, 5 Neuchâtelois et 3 Genevois.

Après bien des tergiversations à Bâle, les migrants ont descendu le Rhin jusqu'à Rotterdam où ils ont été parqués dans des conditions abominables de juillet à octobre 1819. Des maladies liées à l'insalubrité des lieux ont touché plusieurs centaines de migrants avant le départ. Le «passeur» Gachet cherchait alors des bateaux et de la nourriture bon marché. Durant la traversée de l'Atlantique, la vie quotidienne a été très dure et la mort a frappé les plus faibles.

Finalement, sur les 2 000 migrants, ils étaient environ 1 600 à arriver à Nova Friburgo où ils ont trouvé des conditions d'accueil minimales. De plus, les terres réservées aux familles n'étaient pas de bonne qualité, ce qui a poussé la plupart des Brésiliens d'origine suisse — ils ont dû renoncer à la nationalité suisse — à s'installer à quelques dizaines de kilomètres. Esclavage oblige, ils ont disposé d'une main-d'œuvre bon marché. En 1830, il ne restait plus que 632 habitants à Nova Friburgo. Une forte colonie allemande s'y est ensuite implantée et la ville a connu un développement époustouflant atteignant 200 000 habitants en 2018.



Don par la République et Canton du Jura d'un chèque de 10 000 francs pour le développement d'une clinique ophtalmologique à Duas Barras, en présence du préfet Luiz Carlos Lutterbach et du ministre David Eray (au centre).

La remarquable thèse de Martin Nicoulin, *la Genèse de Nova Friburgo*, approfondit cette histoire avec force détails, permettant de faire un parallèle avec ce qui se passe aujourd'hui sur le plan des mouvements migratoires en Europe. Les migrants actuels sont confrontés à des passeurs de mauvaise foi et d'exploiteurs avides de profits. Crise économique, population affamée, courage d'aller voir ailleurs ont été les ingrédients de l'émigration suisse au début du XIX<sup>e</sup> siècle et ce sont les mêmes raisons qui poussent les Africains d'aujourd'hui à tout quitter.

Cette histoire nous concerne, disions-nous. Soit!

C'est alors qu'un groupe réunissant des fonctionnaires de l'administration cantonale (et même deux ministres) et des militants jurassiens s'est constitué pour organiser un événement autour de cette migration collective jurassienne. Ce sera pour mars 2020 avec la venue confirmée de deux historiennes: Marieta de Moraes, descendante de Marianne Ioset de Courfairve et Gisèle Porto Sanglard, descendante de Matthieu Sanglard de Cornol. Elles donneront des conférences au musée jurassien d'Art et d'Histoire et Gisèle Porto Sanglard fera des animations dans des écoles supérieures du canton.

« Il n'est jamais trop tard pour bien faire » dit l'adage et nous espérons que les Jurassiennes et les Jurassiens sauront réserver un accueil enthousiaste à ces moments de partage.

## Le béryllium des horlogers

# Transferts technologiques et district industriel dans l'Arc jurassien (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)<sup>1</sup>

JOHANN BOILLAT

Entre la fin du XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle, la seconde révolution industrielle provoque l'irruption de techniques novatrices dans la fabrication des métaux<sup>2</sup>. Cette nouvelle métallurgie<sup>3</sup>, qui se caractérise par la mise en place du système pétrole — électricité — alliages, engendre la production industrielle de métaux dits « non-ferreux ». Ces derniers peuvent être classés en quatre catégories : les métaux lourds (plomb, cuivre, zinc et étain), les métaux légers (aluminium, magnésium, titane), les métaux entrant dans l'amélioration des aciers (chrome, cobalt, manganèse, molybdène, nickel, vanadium et tungstène) et ceux nécessaires à la fabrication d'alliages spéciaux (au nombre d'une quinzaine, tels le bismuth, le lithium et le béryllium, par exemple)<sup>4</sup>. Que ce soit à l'état pur ou sous forme d'alliages, la demande en nouveaux matériaux émane des corps d'armée lesquels se tournent vers les fonderies de leurs marchés nationaux respectifs pour se fournir en blindages et autres matériaux stratégiques.

En Suisse, l'essentiel des produits délivrés par les maîtres de forges à cette époque sont des alliages à base de cuivre, zinc, plomb, nickel, aluminium et étain<sup>5</sup> et se présentent sous forme de plaques, barres, bobines et lingots<sup>6</sup>. Ces semi-ouvrages sont avant tout destinés à alimenter l'industrie des machines<sup>7</sup>, de l'électromécanique<sup>8</sup>, des câbles<sup>9</sup>, de même que les secteurs du bâtiment, des communications, des transports ou de l'armement<sup>10</sup>. L'élaboration de ces alliages à grande échelle ne peut se dérouler que dans des unités équipées d'installations

spécialisées telles que laboratoires d'analyse, fours à haute ou très haute température, bassins électrolytiques et presses mécaniques ou hydrauliques<sup>11</sup>.

De son côté, l'industrie horlogère se distingue par une situation ambivalente: si le district industriel est doté de plusieurs fonderies alimentant l'établissage en métaux précieux<sup>12</sup> et cuivreux<sup>13</sup>, il n'abrite pas de structure de pointe, capable de réaliser des travaux de recherches et développement (R&D) dans le domaine des alliages<sup>14</sup>. Or, l'absence d'une telle infrastructure fragilise le district industriel horloger suisse en le rendant dépendant des nations concurrentes pour la livraison d'un certain type de mélanges spécifiques de très haute qualité. Plus exactement, c'est durant la période charnière comprise entre la fin des années 1890 et le début des années 1930 que l'industrie horlogère suisse sera confrontée à des innovations majeures liées à la maîtrise de la mesure du temps. Par quels canaux ces innovations ont-elles circulé? comment le district industriel horloger suisse a-t-il encaissé ces chocs technologiques particuliers? et quelles sont les conséquences à long terme de ces disruptions pour le système productif? sont quelques-unes des réflexions que nous nous proposons de présenter dans les pages qui suivent.

## La métallurgie de précision et les transferts technologiques depuis la France (1896-1931)

La première série d'innovations trouve son origine en France, au siège du Bureau international des poids et mesures à Sèvres, dans le département des Hauts-de-Seine. Rattaché à l'institution depuis 1883, le Neuchâtelois Charles-Édouard Guillaume (1861-1938)<sup>15</sup> y poursuit des recherches sur des alliages capables de servir de base pour la création d'étalons de mesure. Cependant, le Pavillon de Breteuil ne dispose pas des infrastructures nécessaires à l'élaboration des échantillons. Le physicien suisse se tourne alors vers la Société de Commentry-Fourchambault et Decazeville, à Imphy, dans le département de la Nièvre<sup>16</sup>. À cette époque, la fonderie est entre les mains d'Henri Fayol (1841-1925), épaulé par un jeune directeur technique, Pierre Chevenard (1888-1960)<sup>17</sup>. Les deux hommes mettent en place un programme de R&D particulier qui va donner naissance à la métallurgie dite «de précision<sup>18</sup>». Cette dernière se définit notamment par la nécessité de maîtriser une série d'opérations d'une très grande exactitude «en

raison du nombre des conditions à satisfaire et de l'étroitesse du domaine où chacune des propriétés atteint le degré voulu<sup>19</sup>». En pratique, les conditions de production telles que la fusion, la coulée, le forgeage, puis le travail à froid «requièrent des matières premières plus pures, des appareils plus délicats, des techniques plus exactes, une surveillance plus attentive que la fabrication des aciers proprement dits<sup>20</sup>». S'appuyant sur des installations électriques de premier ordre, les aciéries d'Imphy se sont spécialisées dans le traitement du nickel dans les années 1880 déjà<sup>21</sup>. Jusqu'au milieu des années 1930, les alliages fondus dans la Nièvre par Pierre Chevenard sont ainsi analysés par Charles-Édouard Guillaume à Paris<sup>22</sup>. La collaboration qui s'instaure entre le monde scientifique et la sphère industrielle se révèle particulièrement féconde et vaudra au Neuchâtelois l'attribution du prix Nobel de physique en 1920<sup>23</sup>.

L'invention mère est un alliage binaire élaboré en 1896<sup>24</sup>. Composé de fer et de nickel et baptisé Invar (troncation du mot «invariable»), il se caractérise par une dilatabilité quasi nulle<sup>25</sup>. La seconde nouveauté, mise au point en 1918, est un mélange de fer, de nickel et de chrome. Il s'agit de l'Élinvar (acronyme pour «élasticité invariable») qui se caractérise par un coefficient d'élasticité stable<sup>26</sup>. Les comportements exceptionnels de ces métaux et les améliorations majeures qu'ils sont susceptibles d'apporter dans la quête de l'exactitude attirent l'attention des horlogers suisses. Ceux-ci vont en effet rapidement entrer en contact avec Charles-Édouard Guillaume afin de tirer profit de ces innovations, que ce soit sur le plan juridique, technologique ou économique.

Sur le plan juridique tout d'abord, l'Invar et l'Élinvar ont des trajectoires diamétralement opposées<sup>27</sup>. Contre toute attente, le premier métal n'est pas enregistré au nom de son inventeur. En Suisse, l'Invar est en effet protégé, entre 1897 et 1898<sup>28</sup>, par un «associé» de Charles-Édouard Guillaume, Paul Perret (1855-1904)<sup>29</sup>, dont les revendications donnent naissance à plusieurs publications scientifiques financées par l'industrie horlogère suisse<sup>30</sup>. Le deuxième alliage, quant à lui, est inscrit en 1918 au nom de Charles-Édouard Guillaume et de la Société des fabriques de spiraux réunies<sup>31</sup>. Cette asymétrie dans l'enregistrement de la propriété intellectuelle, soit une dimension individuelle pour l'Invar et une appréhension entrepreneuriale pour l'Élinvar<sup>32</sup>, va avoir d'importantes répercussions sur la structure du marché du spiral.

En Suisse, depuis le milieu des années 1890, cette branche annexe particulière de l'horlogerie se caractérise par un des premiers exemples

de fusion de sociétés industrielles. En effet, depuis le 23 décembre 1895, les cinq plus grands producteurs historiques se sont associés pour créer la Société des fabriques de spiraux réunies S.A. (F.S.R.) avec des bureaux centraux à La Chaux-de-Fonds. À l'origine, elle est dirigée par Jean Félix Baehni père (1863-1915) de Bienne, Louis Huguenin de La Chaux-de-Fonds et les Genevois Georges Sandoz, Charles Dufaux et Philippe-Auguste Guye<sup>33</sup>. Face à elle se trouve la Société suisse des spiraux S.A. (S.S.S.), entreprise concurrente fondée le 29 juillet 1898. Parmi ses promoteurs, on relève des manufactures de renom, telles: Solvil avec Paul Ditisheim (1868-1945), La Champagne avec Louis Müller (1864-1943), Bourquin et Nuding avec Albert Bourquin-Jaccard (1860-1948) ou encore Girard-Perregaux avec Constant Girard-Gallet (1825-1903)<sup>34</sup>. Les découvertes de Charles-Édouard Guillaume en 1896 engendrent une profonde rivalité entre les fabricants de ressorts.

Au début du xx<sup>e</sup> siècle, les F.S.R. cherchent à prendre le contrôle des patentes de l'usurpateur en s'attachant les services de l'inventeur. En 1901, une convention est signée entre les deux parties<sup>35</sup>: les contrats stipulent que Charles-Édouard Guillaume concède le droit de vente exclusif et dans le monde entier du balancier compensateur aux F.S.R. via un partenariat avec la fabrique de balanciers Ferrier & Vaucher à Travers<sup>36</sup>. Cette dernière bénéficie des conseils de Charles-Édouard Guillaume pour la production de balanciers Invar jusqu'à concurrence de 10 000 francs par année. Au-delà de ce seuil, les F.S.R. reprennent la fabrication des fournitures, moyennant une répartition des bénéfices avec le physicien neuchâtelois. Parallèlement, la promotion commerciale de l'invention est supportée par les F.S.R. alors que Charles-Édouard Guillaume, désormais collaborateur de ces dernières<sup>37</sup>, s'engage à multiplier les publications dans les revues horlogères ou scientifiques. La manœuvre a pour but d'endiguer la commercialisation de l'Invar par Paul Perret. Depuis le 1<sup>er</sup> août 1901, celui-ci est en effet à la tête d'une petite entreprise chargée de la fabrication et de la vente de spiraux en acier-nickel<sup>38</sup>. Les affaires semblent florissantes, puisque l'unité est transformée en société anonyme le 23 décembre 1902, sous le nom de Société anonyme des spiraux Paul Perret à Fleurier<sup>39</sup>. Après le décès de Paul Perret, le jeune directeur des F.S.R., Paul Baehni (1894-1970)<sup>40</sup>, rachète le centre de production des spiraux Perret à Fleurier, puis procède à sa fermeture et à son transfert, pour moitié à Genève et pour moitié à Bienne<sup>41</sup>. L'innovation ayant été intégrée, les F.S.R. peuvent se concentrer sur les questions techniques et commerciales.

Sur le plan technique, les débuts de la collaboration entre Charles-Édouard Guillaume et le trust des spiraux ne se présentent pas sous les meilleurs auspices. Entre 1905 et 1908, les manufactures, clientes des F.S.R., se plaignent de la très mauvaise qualité des spiraux qui leur sont livrés. Les problèmes proviennent des aciéries d'Imphy qui, à cette époque, ne parviennent pas encore à stabiliser les conditions de productions nécessaires à la pratique de la métallurgie de précision. Par exemple, un des administrateurs des F.S.R., Charles-Albert Vuille (1866-1949)<sup>42</sup>, écrit à Charles-Édouard Guillaume au début de l'année 1907 pour lui faire part de son mécontentement. Dans sa lettre, il encourage le scientifique à rompre sa collaboration avec les forges d'Imphy pour se tourner vers une entreprise concurrente, Le Ferro-Nickel S.A., active sur le marché des alliages cuivreux depuis 1884<sup>43</sup>: «Étant donné les ennuis que nous avons depuis plusieurs mois avec cette fourniture, je vous demande instamment de bien vouloir traiter au plus vite et en sous-mains, comme vous le proposez vous-même avec Mr. le directeur du Ferro-nickel. Ces Messieurs tiennent d'en sortir et nous ne pouvons pas laisser la clientèle dans cette situation<sup>44</sup>». Les principales difficultés se concentrent autour de la stabilisation des techniques inhérentes à la métallurgie de précision et plus particulièrement sur la question de l'hétérogénéité des alliages<sup>45</sup>. Dès l'hiver 1908-1909, les améliorations apportées aux procédés autorisent la livraison de lingots homogènes. Dans les années qui suivent, les relations entre Imphy, Sèvres et la Suisse entrent dans une phase de consolidation<sup>46</sup> et la poursuite des travaux de Charles-Édouard Guillaume permet dès 1919 de lancer sur le marché l'Élinvar dont la commercialisation se présente sous la forme de spiraux dotés d'un coefficient thermo-élastique nul à température ambiante. Cette avancée est fondamentale dans l'histoire des techniques horlogères, puisqu'elle permet de résoudre définitivement le problème dit de «l'erreur secondaire»: en unissant un balancier Guillaume à un spiral Élinvar, le Fleurisan apporte une solution structurelle à la mesure du temps, soit l'affranchissement des mouvements aux conditions thermiques<sup>47</sup>.

Sur le plan économique enfin, on assiste au renforcement de la position des F.S.R., qui dès 1907, mettent en place un cartel répondant au nom de Consortium des spiraux mous<sup>48</sup>. Quatre ans plus tard, soit en 1911, l'alliance regroupe le trust historique et trois de leurs concurrentes: la Fabrique de spiraux de Fleurier ouverte en 1896<sup>49</sup>, la Fabrique nationale de spiraux à La Chaux-de-Fonds fondée en 1905<sup>50</sup> et la Fabrique de spiraux de Saint-Imier enregistrée en 1908<sup>51</sup>. Parallèlement, afin de

commercialiser les fournitures en Invar, les F.S.R. font main basse sur la Fabrique suisse de balanciers S.A. à La Sagne<sup>52</sup>, qu'ils spécialisent dans la production du balancier Guillaume dès 1916<sup>53</sup>. À la fin de la Première Guerre mondiale, le degré de concentration s'intensifie. Les F.S.R. absorbent le « Cartel des spiraux mous » au mois de mai 1921. Puis, à la fin de l'année 1929, le dernier dissident principal, la fabrique Stella d'Ernest Dubois (1896-1968) à La Chaux-de-Fonds<sup>54</sup>, passe sous la coupe du trust. Dans ce cas toutefois, il faut l'intervention des pouvoirs publics en la personne du secrétaire général du département fédéral de l'Économie publique, Eugène Péquignot (1889-1962), pour voir les discussions aboutir<sup>55</sup>. Après d'intenses négociations, l'irréductible accepte de céder son entreprise en échange d'une place d'administrateur au sein des F.S.R.<sup>56</sup> Les fournisseurs de spiraux intègrent dès lors l'Union des branches annexes de l'horlogerie (UBAH) en 1930<sup>57</sup>. Puis, en octobre 1931, les F.S.R., à l'instar de la S.S.S., sont à leur tour absorbées par la Société générale de l'industrie horlogère suisse S.A. (ASUAG)<sup>58</sup>. À cet instant, ne subsiste qu'un dissident à Saint-Imier, commercialisant, depuis le mois d'août 1929, des spiraux non horlogers<sup>59</sup> sous la raison sociale W. Ruch & C<sup>ie</sup><sup>60</sup>. L'histoire aurait pu s'arrêter là, si un nouvel alliage, à base de béryllium cette fois, n'était pas venu redistribuer les cartes.

## La métallurgie sous vide et les transferts technologiques depuis l'Allemagne (1931-1951)

Les premières critiques contre les avantages des spiraux Élinvar apparaissent durant la seconde moitié des années 1920. Elles émanent d'un jeune ingénieur, Reinhard Straumann (1892-1967), alors recruté comme directeur technique de la manufacture Thommen à Waldenburg, dans le canton de Bâle-Campagne<sup>61</sup>. Celui-ci constate que les alliages développés précédemment présentent trois grandes faiblesses : ils sont magnétiques, déformables et oxydables<sup>62</sup>. La question du magnétisme devient, durant le premier tiers du xx<sup>e</sup> siècle, un problème récurrent dans la mesure où on assiste à la multiplication, dans la société civile et militaire, de compteurs et autres appareils électriques<sup>63</sup>. Or, l'utilisation de ces instruments génère des champs magnétiques contribuant à créer un environnement domestique et professionnel de plus en plus hostile à la bonne marche des mouvements. De plus, la question de la dilatation

des pièces, bien que réduite, n'en est pas totalement éliminée pour autant. Dans cette perspective, le recours à des matières supportant des variations de températures plus importantes devient une nécessité, notamment avec l'accélération générale des moyens de transports durant l'entre-deux-guerres. Enfin, la réaction des alliages à l'humidité reste problématique. Ce dernier point semble avoir été particulièrement sensible. Ainsi, comme l'évoque un fabricant suisse dans ses souvenirs, « le fléau numéro 1, [c'est] la rouille. Dans les périodes de brouillard, le 70 % à 80 % des spiraux étaient rouillés et inutilisables<sup>64</sup> ».

Ces inconvénients vont être surmontés grâce aux retombées des recherches portant sur le béryllium, entamées de manière quasi simultanée en Allemagne et aux États-Unis dès 1919<sup>65</sup>. La naissance de l'industrie du béryllium trouve son origine dans le district industriel de Cleveland, Ohio<sup>66</sup>. Il implique la famille Brush, Charles Francis sénior (1849-1929) et Charles Francis junior (1893-1927), liée à la multinationale Union Carbide and Carbon Corporation (U.C.C.C.)<sup>67</sup>. En 1919, le conglomérat Siemens & Halske (S&H) à Berlin rachète la patente originelle à un laboratoire contrôlé par U.C.C.C. Il transfère la licence en Europe et lance un vaste programme de R&D en électrochimie, articulé autour de la maîtrise de la métallurgie sous vide par le procédé dit « Stock et Goldschmidt<sup>68</sup> ». Après 9 ans de labeur, les laboratoires de S&H publient leurs résultats<sup>69</sup>.

Deuxième métal le plus léger, le béryllium a des propriétés physiques et chimiques très particulières<sup>70</sup>. À l'état pur par exemple, il constitue un élément clé dans la domestication de l'énergie atomique, alors qu'à l'état composé, il passe pour rendre les alliages plus résistants à la corrosion et à la fatigue. De plus, selon les proportions, il engendre la création de matériaux extraordinairement durs, amagnétiques et dotés d'une conductivité électrique quasi nulle. Dans le contexte des années 1920 et 1930, le développement de l'industrie du béryllium laisse donc entrevoir des applications stratégiques, que ce soit dans le domaine militaire ou dans des secteurs aussi importants que ceux des instruments chirurgicaux et des appareils de mesure<sup>71</sup>. Les propriétés hors normes des alliages au béryllium amènent un des scientifiques engagés par S&H, Alfred Stock (1876-1946)<sup>72</sup>, directeur retraité du prestigieux *Kaiser-Wilhelm-Institut für Chemie*, à prophétiser sur leurs applications notamment dans le domaine des instruments de mesure: « On peut leur prédire un avenir technique important. Aujourd'hui déjà [1929], ils produisent des ressorts particulièrement résistants<sup>73</sup>. »

De son côté, l'ingénieur bâlois, présentant le potentiel de ce « nouveau matériau <sup>74</sup> », s'exile en Allemagne <sup>75</sup>. Il entre alors en contact avec l'entreprise Heraeus-Vacuumschmelze à Hanau am Main, une des seules fonderies d'Europe qui, à cette époque, s'est spécialisée dans la coulée sous vide, technologie nécessaire à la fabrication du béryllium <sup>76</sup>. Les essais sont concluants et débouchent sur un dépôt de brevet pour un nouveau type de ressort de montre: le Nivarox, acronyme de *nicht variabel und oxydfest* <sup>77</sup>. Par la suite, Reinhard Straumann multiplie, lui aussi, les publications dans les périodiques horlogers pour faire part de sa découverte. Toutefois, le transfert technologique vers la Suisse n'est pas immédiat, la faute au verrouillage du marché suisse par le cartel horloger <sup>78</sup>.

Il faut en effet souligner que les fabricants helvétiques voient d'un très mauvais œil l'irruption de cette nouvelle matière dans le paysage horloger. Certains en appellent à l'expertise de Charles-Édouard Guillaume <sup>79</sup>. D'autres, face à une menace difficilement identifiée, crient au complot. Tel est le cas de Louis Huguenin, administrateur des F.S.R., dont le réflexe consiste à déconsidérer le nouvel alliage et son inventeur, tout en procédant parallèlement au renouvellement des licences antérieures (fig. 1) <sup>80</sup>.

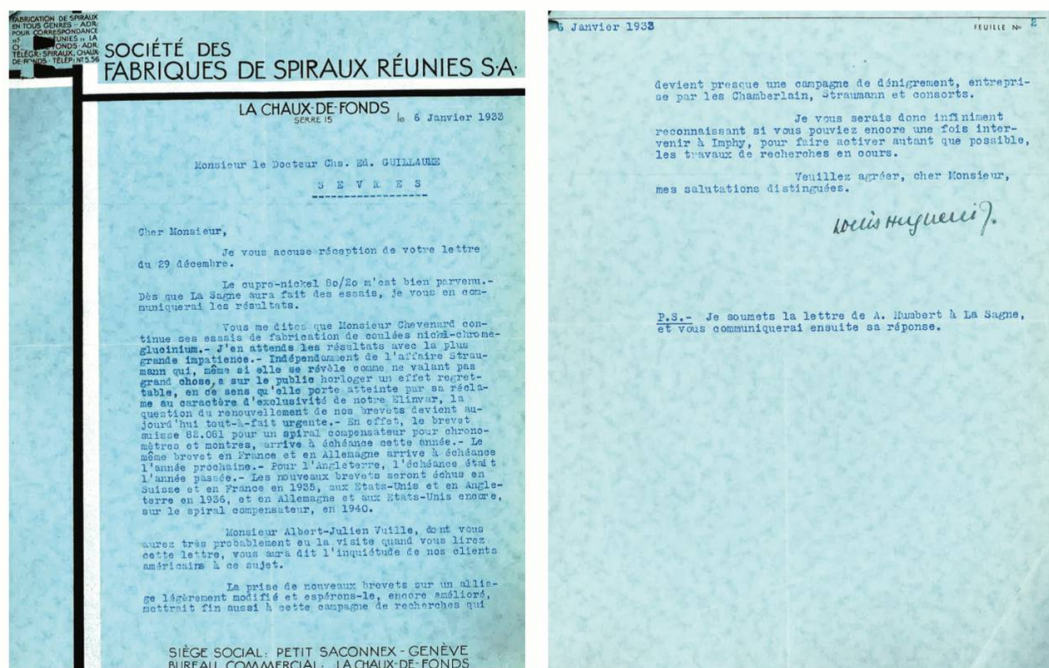


Figure 1 : Lettre des F.S.R. à Charles-Édouard Guillaume (6 janvier 1933) <sup>81</sup>.

Or, l'innovation fait son chemin et provoque la réaction des représentants de la Société générale de l'industrie horlogère suisse S.A. (ASUAG). À leurs yeux, le cartel, qui vient de procéder au rachat des fabriques de spiraux, doit absorber l'innovation au risque de se retrouver distancé par la concurrence étrangère<sup>82</sup>. La réponse des organisations patronales horlogères se déploie dans deux directions complémentaires au niveau de la propriété intellectuelle et au niveau de la prise de participations.

Sur le plan des brevets tout d'abord, les dirigeants de l'ASUAG parviennent à s'entendre avec Reinhard Straumann selon une convention aux termes de laquelle l'ingénieur s'engage à faire profiter la Suisse des améliorations technologiques de son spiral au béryllium en échange de « royautés » (sic) sur la fabrication de spiraux ni variables ni oxydables pour le marché national<sup>83</sup>. Par ailleurs, sur le plan de l'approvisionnement en matière première, l'ASUAG doit s'assurer de livraisons d'alliages au béryllium en quantité suffisante. Or, en 1933, le précieux métal « n'est fabriqué que par la maison allemande Siemens & Halske, qui a posé comme condition pour la vente de cette matière qu'une fabrique allemande soit autorisée également à fabriquer le nouveau spiral. C'est la raison pour laquelle une convention a été établie avec la maison Haas, fabrique de spiraux à Schramberg<sup>84</sup> ». La perte d'un tel atout technologique ne pouvant être envisagée, les organisations patronales interviennent. Elles parviennent à conclure une entente entre S&H (détentriche des brevets initiaux)<sup>85</sup> et Heraeus-Vacuumschmelze (maîtresse de la coulée sous vide)<sup>86</sup>, par laquelle la production de l'alliage mère est fixée à hauteur de 33 % pour l'Allemagne (avec un droit d'exclusivité attribué à la fabrique Karl Haas A.G. à Schramberg) et 67 % pour la Suisse (avec un droit d'exclusivité attribué à la fabrique W. Ruch et C<sup>ie</sup> à Saint-Imier)<sup>87</sup>. Grâce à cette solution, les dirigeants de l'ASUAG espèrent « que la maison Haas ne livre plus à la dissidence et [que], de cette manière, elle sera privée des sources de spiraux de qualité<sup>88</sup> ». Toutefois, cet accord ne constitue pas une assurance tous risques. Aux dispositions contractuelles évoquées ci-dessus, s'ajoute la prise de contrôle de sociétés tierces.

Enfin, pour ce qui concerne la politique d'investissement, on peut relever deux événements. Le premier se déroule à la fin de l'année 1933, soit quelques semaines après la signature de l'accord germano-suisse évoqué ci-dessus. Afin d'avoir un pied dans la fabrication du spiral Nivarox en France, l'ASUAG fait main basse sur la Société française pour l'horlogerie S.A. (Sofranhor S.A.) implantée à Cluses, petite cité

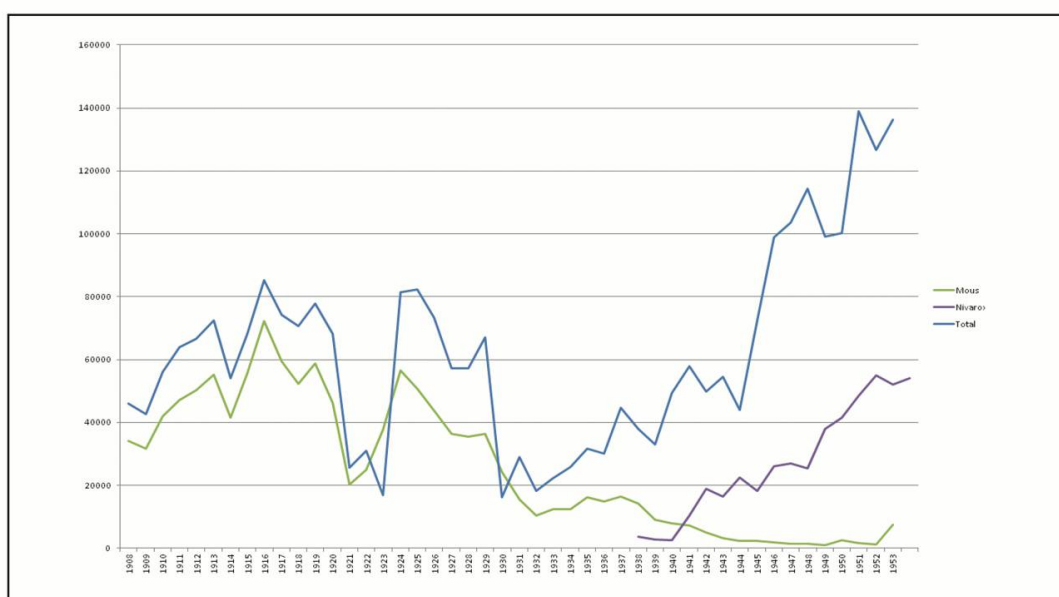


Figure 2 :  
Publicité des  
établissements  
Heraeus  
Vacuumschmelze  
A.G. (1935)<sup>89</sup>

de 2 500 habitants localisée en Haute-Savoie<sup>90</sup>. Ce centre de production est dans le collimateur des administrateurs de la société faïtière depuis plusieurs années. Selon les rapports techniques, «la chose en vaut la peine [...], les installations sont neuves et peuvent produire une bonne qualité dans le spiral<sup>91</sup>». La vente est réalisée en novembre 1933. Selon Hermann Obrecht (1882-1940), président de l'ASUAG, le rachat de Sofranhor permet aux fabricants suisses de contrecarrer les velléités commerciales de la maison Haas, susceptible de fournir à la France du Nivarox allemand<sup>92</sup>. De plus, la prise de participation de l'automne 1933 les autorise à se prémunir contre le développement d'une production française indigène de Nivarox. En effet, depuis 1931, l'Hexagone cherche, sur fond de protectionnisme<sup>93</sup>, à développer sa propre fabrication de béryllium. Robert Godeau<sup>94</sup>, ingénieur métallurgiste à la Compagnie des Produits Chimiques et Electrométallurgiques Alais, Frogès et Camargue (futur Péchiney) parvient à transférer de manière douteuse la technologie mise au point par S&H<sup>95</sup>. Cet événement, faisant de Péchiney un des nouveaux acteurs européens du béryllium dès le milieu des années 1930<sup>96</sup>, constitue sans doute un élément explicatif de plus dans la politique d'investissement de l'ASUAG à l'étranger.

La deuxième prise de participation se déroule en Suisse en 1937. Face au développement très rapide du marché du nouvel alliage, les F.S.R. en viennent à prendre le contrôle de la majorité du capital-actions de l'usine W. Ruch & C<sup>ie</sup> à Saint-Imier. La transaction, d'un montant de 384 179 francs, est importante pour une unité de cette taille. Elle témoigne néanmoins de la volonté du trust des spiraux de s'assurer la maîtrise intégrale du processus. La nouvelle société est rebaptisée au nom de Nivarox S.A.<sup>97</sup> et a pour administrateur et conseiller scientifique Reinhard Straumann<sup>98</sup>. En d'autres termes, c'est grâce au rachat de 1937 que l'entreprise Nivarox S.A. est devenue un des leaders mondiaux dans son domaine<sup>99</sup>.

L'ensemble de mesures évoquées peut paraître disproportionné. Cependant, le béryllium des horlogers modifie en profondeur les pratiques commerciales de l'établissage. Exprimée en grosses, soit en livraisons par lots de 144 pièces<sup>100</sup>, l'évolution du marché des spiraux suisses, entre 1908 et 1953, témoigne des bouleversements qui traversent la branche, principalement à partir de la seconde moitié des années 1930. Si on peut logiquement remarquer les effets des crises sur les ventes générales, on constate aussi que le secteur écoule de moins en moins de spiraux « mous » à mesure que se développent les alliages au nickel et au béryllium. Cette constatation est particulièrement lisible pour le cas de l'alliage Straumann, qui dès 1938, devient un des genres de spiraux les plus demandés à l'industrie horlogère suisse (graphique 1).



Graphique 1 : Livraisons annuelles de spiraux suisses entre 1908 et 1953 (par grosse)<sup>101</sup>.

Dans cette perspective, on comprend mieux, dès lors, le désir de Reinhard Straumann de se protéger contre le tarissement des filières d'approvisionnement (tabl. 1). L'analyse des archives indique que l'inventeur passe commande à l'entreprise Heraeus-Vacuumschmelze de quantités très importantes d'alliage mère durant la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, jusqu'en 1944, soit quelques mois avant que le complexe militaro-industriel de Hanau ne soit anéanti par les bombardements alliés<sup>102</sup>, plusieurs centaines de kilos de matières premières sont acheminées en Suisse. Cependant, les lingots de Nivarox ne sont pas entreposés à Saint-Imier, mais à Waldenburg dans le Jura bâlois<sup>103</sup>. Ce dernier élément est extrêmement révélateur de l'importance stratégique de cet alliage si particulier à l'origine de tant de découvertes, que ce soit dans le domaine de la dentisterie, de la chirurgie, de l'orthopédie ou de l'aéronautique par exemple. En d'autres termes, Reinhard Straumann préfère sécuriser lui-même les stocks dans son village, là où il reste maître de ses essais en laboratoire, plutôt que de voir ceux-ci être mis sous la surveillance de l'ASUAG et des F.S.R. dans le Jura bernois<sup>104</sup>.

Année	Kilogrammes
1939	726
1940	536
1941	746
1942	528
1943	636
1944	945

Tableau 1: Production d'alliage Nivarox par Heraeus-Vacuumschmelze A.G., Hanau am Main (1939-1945)<sup>105</sup>.

Après la guerre, l'industrie suisse du spiral sera confrontée à trois éléments perturbateurs, marquant la fin d'une période faste.

Le premier trouve son origine dans un programme de R&D mené discrètement par Ernest Dubois, l'administrateur récalcitrant des F.S.R. en 1929. Reprenant les travaux de l'Élinvar, le métallurgiste de La Chaux-de-Fonds parvient à élaborer, en collaboration avec l'usine de dégrossissage d'or à Genève<sup>106</sup>, un ressort d'une nouvelle génération<sup>107</sup>. La demande d'enregistrement de cette fourniture est effectuée le 18 juillet 1947<sup>108</sup>. Sans pour autant remettre en cause l'hégémonie du Nivarox,

le nouvel alliage aura des répercussions sensibles sur le marché suisse des spiraux dans le sens où il participe, pour un temps, au renforcement de la fabrication genevoise au détriment du bassin « historique » du Jura bernois (fig. 3).

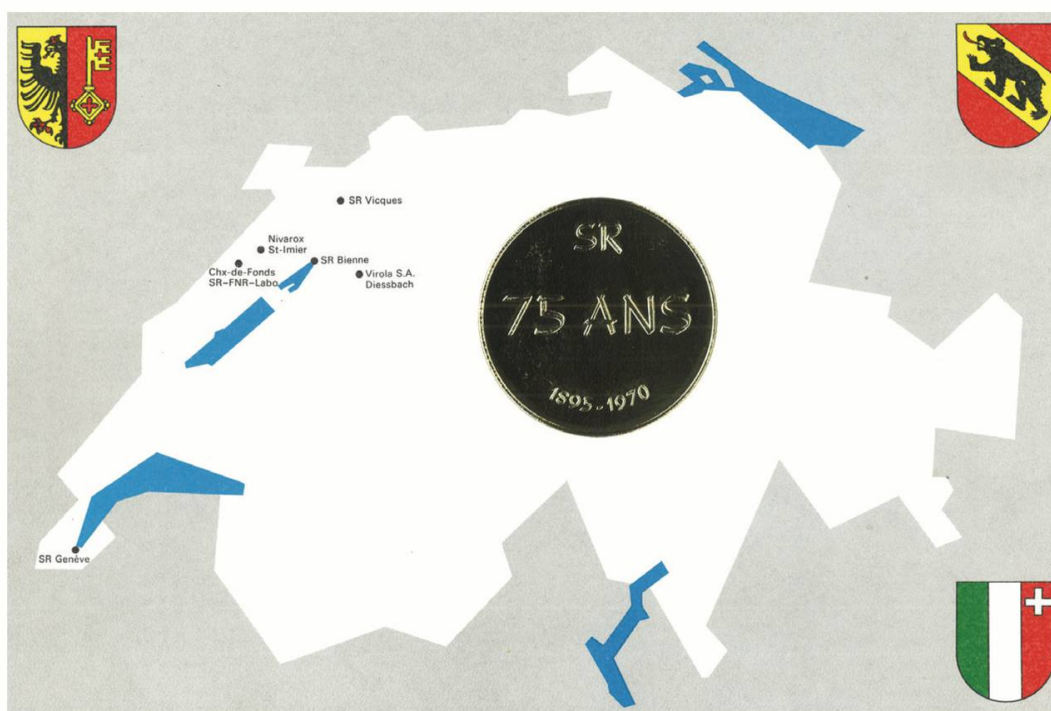


Figure 3 : Localisation des unités des F.S.R. le long de l'Arc jurassien (années 1970)<sup>109</sup>.

Deuxièmement, l'élargissement de la palette des F.S.R. constitue, d'une certaine manière, le coup de grâce pour la S.S.S. Cette dernière, toujours soutenue à bout de bras par quelques manufactures, ne parvient plus véritablement à livrer autre chose que des spiraux de second rang, incompatibles avec les exigences de la clientèle d'après-guerre<sup>110</sup>. Dans ce sens, la fermeture des S.S.S. en 1955<sup>111</sup> préfigure les mutations structurelles de l'industrie horlogère<sup>112</sup>. Ainsi, l'ASUAG, propriétaire des trusts des fournitures, entame un long et douloureux processus de rationalisation et de diversification<sup>113</sup>. Parmi les événements principaux qui marquent ces années de décartellisation, on peut citer la création de Pierres-Holding S.A. (1968)<sup>114</sup> — société destinée à la fabrication de gemmes de synthèse —, la fondation de General Watch Co., Ltd (1971)<sup>115</sup>, puis au plus fort de la crise du quartz (1977), le changement de raison sociale des F.S.R. en Nivarox S.A.<sup>116</sup> (fig. 4) ainsi que, en 1984, le rassemblement au cœur du district industriel<sup>117</sup> de l'ensemble des fabriques de spiraux, d'assortiments et de balanciers au sein d'une nouvelle société baptisée Nivarox-FAR<sup>118</sup>.



Figure 4 : Nouvelle action Nivarox S.A. (1976)<sup>119</sup>.

Troisièmement, les « seigneurs des spiraux » assistent, impuissants, à l'arrivée dans le domaine public des brevets qui ont fait leur richesse et leur renommée<sup>120</sup>. Désormais, la production du béryllium des horlogers est l'œuvre de fournisseurs de nationalités différentes. Carl Haas en Allemagne, Spiraux français dans l'Hexagone, Citizen et Hattori pour le Japon, Timex, Bulova et Hamilton aux États-Unis ou encore British Springs en Grande-Bretagne sont, dès les années 1960, les nouveaux acteurs sur le marché international du Nivarox, faisant perdre à l'horlogerie helvétique un de ses principaux avantages concurrentiels<sup>121</sup>.

## De l'armement au médical, en passant par l'horlogerie

Analyser le développement du district industriel horloger sous l'angle de l'histoire des techniques permet de remonter aux origines du processus de diversification des activités économiques tout en mettant en exergue les outils mobilisés par les acteurs pour se rendre maîtres de la circulation de l'innovation.

Pour comprendre l'origine de l'implantation d'un tissu médical dans le district horloger suisse, il faut remonter à l'Allemagne des années 1920,

où les comportements hors-norme du béryllium, pur ou sous forme d'alliage, laissent entrevoir des applications nouvelles, avant tout militaires, dans un contexte marqué par la course au réarmement et le développement de l'aéronautique. C'est toutefois le volet civil de l'innovation qui attire la curiosité de Reinhard Straumann, alors directeur technique de la manufacture d'horlogerie Thommen à Waldenburg. Celui-ci importe la matière au tout début des années 1930. Malgré l'opposition initiale du cartel, l'intervention de la Confédération, par l'entremise de l'ASUAG, permet de greffer cette nouvelle technologique au cœur du district industriel horloger dès 1937. Cette transplantation engendre une fertilisation croisée des connaissances, à l'origine de la création d'entreprises actives dans le domaine médical. Tel est, par exemple, le cas de la société Nivaflex S.A. dans le vallon de Saint-Imier, créée en 1951 par Reinhard Straumann et qui avait pour but premier la fabrication de fournitures pour des appareils de mesures et autres instruments de précision. Or, la poursuite des recherches en métallurgie par le père du Nivarox le conduit paradoxalement à délaisser l'industrie mécanique pour se concentrer pleinement sur les applications médicales des alliages au béryllium. Ce changement de cap provoque la diversification du tissu économique régional, garantissant *de facto*, la pérennité des activités du district industriel horloger par le développement d'activités de R&D hétérogènes en interconnexion avec les milieux universitaires et les hautes écoles.

Cette étude de cas met aussi en évidence le fait que la Suisse est dépendante des nations étrangères en matière d'innovation horlogère durant la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle: la France, pour ce qui touche à la métallurgie de précision et l'Allemagne, pour ce qui concerne la métallurgie sous vide. Que ce soit pour les alliages en provenance d'Imphy (Invar et Élinvar) ou pour ceux coulés dans les fours de Hanau am Main (Nivarox), la Suisse parvient à intégrer la technologie grâce à la puissance économique et au degré d'organisation du patronat: rachat des patentes et signature de contrats d'exclusivité dans le cas de Charles-Édouard Guillaume; création d'une succursale spécialisée et établissement de conventions dans le cas de Reinhard Straumann. Cette spécificité horlogère mériterait d'être comparée aux autres périodes de bouleversements technologiques du secteur ainsi qu'à d'autres branches emblématiques de l'économie helvétique.

*Johann Boillat est docteur en sciences humaines et sociales de l'université de Neuchâtel (2012). Chercheur postdoctoral invité à l'Institut de recherche en histoire des sciences et des techniques au Deutsches Museum de Munich (2015-2017), il est actuellement chargé de cours à la Haute École Arc. Lauréat du Prix d'encouragement à la recherche historique des C.F.F. (2011).*

## Annexe I: Aux sources du groupe Straumann (1892-1951)

Reinhard Straumann est né à Bennwil en 1892 et s'éteint à Waldenburg en 1967. Il est le fils de Reinhard sénior, instituteur, et d'Anna Heinimann. Il épouse en 1919 Fanny Heid<sup>122</sup>. Ils ont un fils, Fritz (1921-1988). Reinhard junior suit une double formation: technique tout d'abord (école d'horlogerie du Locle), scientifique ensuite (école supérieure d'aéronautique de Lausanne entre 1914 et 1916). Ce solide bagage lui ouvre les portes de l'industrie. À son retour dans le Jura bâlois, à la fin de l'année 1916, il est engagé comme directeur technique de la manufacture Fabriques d'horlogerie Thommen S.A. Waldenburg. À cette époque, l'entreprise est détenue par Emanuel Jenny, Alphonse Thommen (1864-1944) et Hermann Straumann (1862-1948)<sup>123</sup>. Il gravit rapidement les échelons: membre du comité de direction (1921), procuré (1922), vice-directeur (1925) et directeur (1927)<sup>124</sup>.

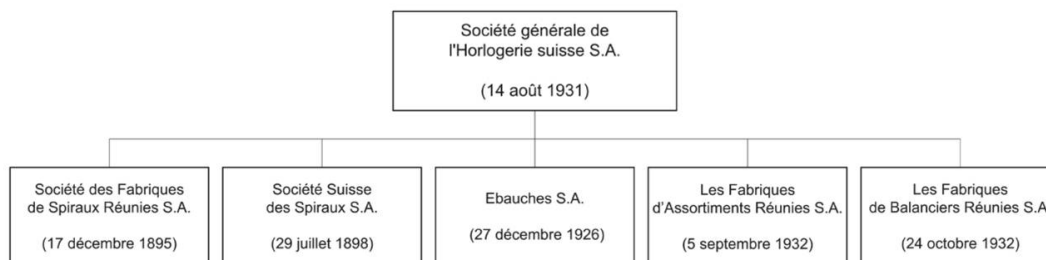
Cette trajectoire prend une orientation déterminante durant l'hiver 1925-1926 au cours duquel il est grièvement blessé à la jambe en pratiquant sa première passion: le saut à ski. Alité durant de longs mois, il s'adonne à sa seconde passion: la métallurgie. En convalescence forcée, il se documente sur les applications des matériaux dans le domaine aéronautique et dans celui de la médecine<sup>125</sup>. À son retour aux affaires, il entreprend plusieurs séjours chez Heraeus-Vacuumschmelze à Hanau am Main pour réaliser des expériences sur le comportement des alliages au béryllium<sup>126</sup>. Ses expérimentations le conduisent à prendre le premier brevet mondial sur l'alliage Nivarox (1930). Fort de son innovation, il revient à Waldenburg et investit dans l'industrie de son village: rachat de la fabrique de fournitures horlogères Tschudin & Heid qu'il transforme et spécialise dans la production de pièces détachées horlogères et autres fournitures pour appareils de mesures. En 1935, il en devient président. Une année plus tard, il vend ses conseils d'ingénieur métallurgiste à

la société W. Ruch à Saint-Imier, dont il est membre du conseil d'administration. Quelque temps plus tard, avec la fondation de Nivarox S.A., sa carrière prend une autre direction : il délaisse son poste de directeur de la manufacture Thommen en 1939 et, jusqu'à la fin des années 1940, revient à la tête du département interne de R&D<sup>127</sup>.

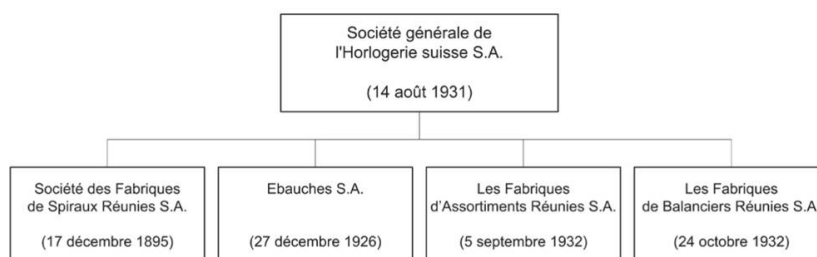
C'est durant cette période charnière qu'il entrevoit de nouvelles applications, notamment en usant de béryllium pour la conception de céramiques des prothèses dentaires ou orthopédiques<sup>128</sup>. Sur le plan commercial cependant, ses nouvelles activités se manifestent moins dans le domaine chirurgical que dans celui de la fourniture de précision<sup>129</sup> : Reinhard Straumann fonde le 30 novembre 1951 à Saint-Imier Nivaflex S.A., une nouvelle fabrique de ressorts ultras résistants<sup>130</sup>. Il y fait entrer son fils qui, tout comme lui, a suivi une formation horlogère et scientifique<sup>131</sup>. Face au développement du marché des implants médicaux à partir du milieu des années 1950, Straumann père quitte définitivement le monde de l'horlogerie. Épaulé désormais par Fritz, il crée le 6 avril 1954 à Waldenburg son propre laboratoire d'analyse en science des matériaux, l'Institut Dr. ing. Reinhard Straumann A.G.<sup>132</sup>. Au début des années 1960, Fritz Straumann se rapproche de représentants de la faculté de médecine de l'université de Bâle et de l'Association suisse pour l'étude de l'ostéosynthèse (A.O.) fondée en 1958. Sous sa houlette, Nivaflex S.A. délaisse la fabrication des fournitures d'horlogerie pour se spécialiser dans celle des implants. À la fin du xx<sup>e</sup> siècle, Nivaflex S.A. est rebaptisée Straumann Saint-Imier S.A. Cette dernière entité renforce ses activités à Villeret, alors que, de son côté, le siège de l'Institut Straumann est transféré de Waldenburg à Bâle pour devenir Straumann Group, société mère de la filiale du Jura bernois<sup>133</sup>.

## Annexe II : Évolution structurelle de l'ASUAG (1933-1977) <sup>134</sup>

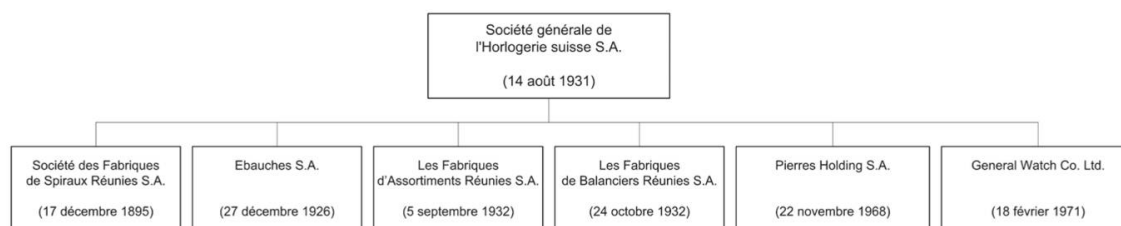
### Structure de l'ASUAG (1<sup>er</sup> janvier 1933)



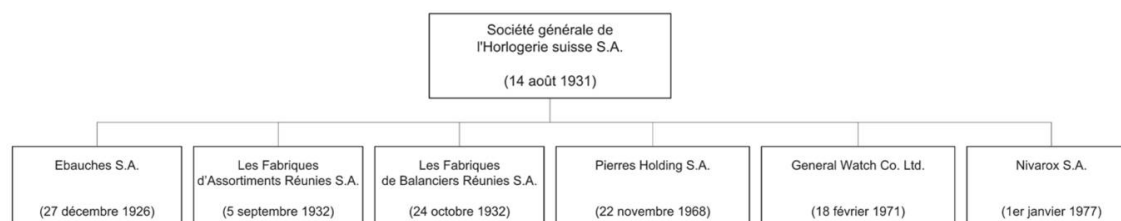
### Structure de l'ASUAG (1<sup>er</sup> janvier 1956)



### Structure de l'ASUAG (1<sup>er</sup> janvier 1972)



### Structure de l'ASUAG (1<sup>er</sup> janvier 1977)



NOTES

<sup>1</sup> Cet article s'inscrit dans le cadre d'un projet du Fonds national suisse de la recherche scientifique (F.N.S.), subside n° P2NEP1\_159008. L'auteur tient à remercier les personnes et institutions suivantes pour la mise à disposition des ressources. Aux États-Unis: Case Western Reserve University, Kelvin Smith Library, Special Collections [désormais US-KSL], Cleveland; OH (Eleanor BLACKMAN) et National Archives and Records Administration [désormais US-NARA], Washington D.C. En Allemagne: Bayerische Staatsbibliothek Muenchen; Deutsches Patent- und Markenamt Muenchen [désormais DE-DPMA]; Evonik Industries A.G., Hanau am Main (D<sup>r</sup> Frank BECKER); Deutsches Museum Muenchen — Forschungsinstitut für Wissenschafts- und Technikgeschichte (D<sup>r</sup> Alexander GALL); Universitätsbibliothek Technischen Universität Muenchen. En France: Amis du Vieux Guérigny — le musée Forges et Marines, Guérigny (Alain BUSSIÈRE et François DUFFAUT) et Société des ingénieurs et scientifiques de France, Paris (Alexandra PUJOL et Nicolas PONGY). En Suisse: Archives cantonales du Jura [désormais CH-ArcJ], Porrentruy; Archives fédérales suisses [désormais CH-AFS], Berne; Archives de la municipalité de Bienne [désormais CH-AMB]; bibliothèque de la Haute École Arc; Conservation-restauration à Neuchâtel (Anne CUENAT); bibliothèque de la ville du Locle (Fabio BESTAZZONI); Haute École spécialisée bernoise, Bienne (Kathrine WINKLER); Materialarchiv [désormais CH-MAT], Zurich (Georges WYSS); musée international d'Horlogerie [désormais CH-MIH], La Chaux-de-Fonds (D<sup>r</sup> Régis HUGUENIN-DUMITTAN, Françoise BELTRAMI et Isis JOLIAT) et Straumann Group [désormais CH-STG], Villeret (Virginie GAGNEBIN). Un remerciement tout particulier à François GOETZ, professeur à la Haute École Arc de Neuchâtel, pour ses précieux commentaires.

<sup>2</sup> CHEZEAU Nicole, *De la forge au laboratoire. Naissance de la métallurgie physique (1860-1914)*, Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2004, 237 p.

<sup>3</sup> DAUMAS Maurice (dir.), *Histoire générale des techniques. 5 Les Techniques de la civilisation industrielle: transformation, communication, facteur humain*, Paris: PUF, 1996, p. 48-71.

<sup>4</sup> MÜLLER-OHLSSEN Lotte, *Non-Ferrous Metals. Their Role in Industrial Development*, Cambridge: Woodhead-Faulkner Ltd, 1981, 297 p. Ici, p. 8-9.

<sup>5</sup> CH-MAT/METALLVERBAND AG (éd.), *Kupfer und Kupferlegierungen. Zusammensetzung und Eigenschaften*, Bern, 1968, p. 7-8.

<sup>6</sup> CH-MAT/METALLVERBAND AG (éd.), *Eigenschaften der Halbfabrikate*, Bern, 1970, 4 p.

<sup>7</sup> GINALSKI Stéphanie, *Du capitalisme familial au capitalisme financier? Le Cas de l'industrie suisse des machines, de l'électrotechnique et de la métallurgie au XX<sup>e</sup> siècle*, Neuchâtel: Alphil, 2015, 392 p.

<sup>8</sup> PAQUIER Serge, *Histoire de l'électricité en Suisse. La Dynamique d'un petit pays européen, 1875-1939*, Genève: Éditions Passé-Présent, 1998, 1214 p.

<sup>9</sup> CORTAT Alain, *Un cartel parfait. Réseaux, R&D et profits dans l'industrie suisse des câbles*, Alphil: Neuchâtel, 2009, 623 p.

<sup>10</sup> CH-MAT/METALLVERBAND AG (éd.), *Verwendung des Kupfers und seiner Legierungen*, Bern, 1970, 4 p.

<sup>11</sup> CH-MAT/METALLVERBAND AG (éd.), *Weiterverarbeitung des NE-Metall-Halbzeuges*, Bern, 1970, 4 p. et CH-MAT/METALLVERBAND AG (éd.), *Die Herstellung von Halbfabrikaten aus Nichteisenmetallen*, Bern, 1970, 4 p. Voir aussi: VERBAND SCHWEIZERISCHER EISENGIESSEREIEN, VERBAND SCHWEIZERISCHER METALLGIESSEREIEN (éd.), *Die schweizerische Giesserei-Industrie*, Zürich, 1966, 58 p.

<sup>12</sup> BOILLAT Johann, «L'Or des horlogers. L'Industrie neuchâteloise des métaux précieux (1846-1998): acteurs et réseaux», in: *Revue historique neuchâteloise* 153 (2016), p. 23-45.

<sup>13</sup> BOILLAT Johann, «Le Cuivre des horlogers. L'Industrie suisse des métaux non-ferreux (1855-1992): acteurs et marchés», in: *Revue historique neuchâteloise* 155 (2018), p. 71-95.

<sup>14</sup> BOILLAT Johann, « Des banquiers des horlogers aux horlogers des banquiers. Une analyse quantitative du patronat des cantons de Berne, Neuchâtel et Soleure (1900-1950) », in: FLORES ZENDEJAS Juan, HÜRLIMANN Gisela, LORENZETTI Luigi et SCHIEDT Hans-Ueli (éd.), *Des textes et des chiffres. La place des approches quantitatives dans l'histoire économique et sociale*, Zurich: Chronos, 2019, p. 177-199.

<sup>15</sup> Les notices nécrologiques sont nombreuses. Pour un premier survol, on se tournera avantagement vers: GOETZ François, « Charles-Édouard Guillaume, physicien (1861-1938), prix Nobel », in SCHLUP Michel (dir.), *Biographies neuchâteloises. De la Révolution au cap du XX<sup>e</sup> siècle*, vol. 3, Hauterive: G. Attinger, 2001, p. 167-174.

<sup>16</sup> CHEVENARD Pierre, « Apports scientifiques de la société Imphy. Sa contribution aux progrès de la métallographie et à l'imprégnation scientifique de l'industrie métallurgique », in: SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE D'IMPHY (éd.), *La Société de Commeny-Fourchambault et Decazeville (1854-1954)*, Paris: Office de propagande générale, 1954, p. 219-263. Voir plus précisément la section II: « Collaboration avec le Bureau international des poids et mesures 1895-1937. L'œuvre de Charles-Édouard Guillaume et ses conséquences immédiates et lointaines », p. 225-230.; THUILLIER Guy, « Charles-Édouard Guillaume et Imphy », in: AMIS DU VIEUX GUÉRIGNY (éd.), *Marteau Pilon*, vol. 4, Guérigny, juillet 1992, p. 135-141; LAMBRET Éric, « L'œuvre métallurgique de Charles-Édouard Guillaume, prix Nobel 1920 et sa collaboration avec les Acieries d'Imphy », in: AMIS DU VIEUX GUÉRIGNY (éd.), *Actes du colloque. Innovations métallurgiques en Nivernais*, Guérigny, septembre 1996, p. 9-20.

<sup>17</sup> DUFFAUT François, « Pierre Chevenard (1888-1960) », in: AMIS DU VIEUX GUÉRIGNY (éd.), *Marteau Pilon*, vol. 22, Guérigny, octobre 2010, p. 65-87; LE MASSON Pascal, WEIL Benoît, « Fayol, Guillaume, Chevenard — la Science, l'Industrie et l'exploration de l'inconnu: logique et gouvernance d'une recherche conceptive », in: *Entreprises et Histoire* 83, 2016, p. 79-107. Ici, p. 88-89; DUFFAUT François, « Pierre Chevenard ou la Recherche au cœur de l'entreprise moderne », in: *Entreprises et Histoire* 83, 2016, p. 64-78 et BERTILORENZI Marco, DUBRUC Nadine et PASSAQUI Jean-Pilippe (éd.), *Henri Fayol. Les Multiples Facettes d'un manager*, Paris: presse des Mines, 2019, 342 p.

<sup>18</sup> CHEVENARD Pierre, *Méthodes de recherche et de contrôle dans la métallurgie de précision*, Paris: Imprimerie Chaix, 1923, 43 p.; CHEVENARD Pierre, « La métallurgie de précision », in: *La Technique moderne*, 30, (1<sup>er</sup> avril 1938), n° 7, p. 1-11 et CHEVENARD Pierre, *La Précision en métallurgie et la métallurgie de précision*, Paris: Hôtel de la Société, 1952, 44 p. Ici, p. 21-22.

<sup>19</sup> CHEVENARD Pierre, « La Métallurgie de précision », in: *La Technique moderne*, 30, (1<sup>er</sup> avril 1938), n° 7, p. 1-11. Ici, p. 1.

<sup>20</sup> *Idem.*

<sup>21</sup> DUFFAUT François, TINGAUD Henri, NECTOUX Bernard et DUMAINE Alain, « L'Électricité et la métallurgie d'Imphy », in: *Bulletin d'histoire de l'électricité* 33 (1999), p. 125-136; DUFFAUT François, « La Recherche à Imphy entre 1885 et 1914 », in: AMIS DU VIEUX GUÉRIGNY (éd.), *Actes du colloque. La Situation du Nivernais en 1900*, Guérigny, octobre 2000, p. 97-102; DUFFAUT François, « Le Nickel: élément clé des spécialités d'Imphy », in: AMIS DU VIEUX GUÉRIGNY (éd.), *Marteau Pilon*, vol. 17, Guérigny, juillet 2005, p. 73-82; DUFFAUT François, « Imphy: innover pour vivre », in: MUSÉES DE LA NIÈVRE (éd.), *La Nièvre, le royaume des forges. La Métallurgie nivernaise. Inventaire des forges et fourneaux de la Nièvre XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Nevers: Imprimerie normalisée, 2006, p. 37-43.

<sup>22</sup> CH-MIH/CEG-16 à CEG-24: *Charles-Édouard Guillaume, Fleurier — 17 juin 1938. Allocution de P. Chevenard. Document Imphy. Discours prononcé aux obsèques de M. Guillaume à Fleurier, le 17 juin 1938*, 4 p.

<sup>23</sup> GUILLAUME Charles-Édouard, « L'Invar et l'Élinvar. Conférence Nobel », in: FONDATION NOBEL (éd.), *Les Prix Nobel en 1919-1920*, Imprimerie royale. P. A. Norstedt & Söner, Stockholm, 1922, 32 p. Voir aussi: THE NOBEL FOUNDATION, « Charles Édouard Guillaume », <https://www.nobelprize.org/prizes/physics/1920/guillaume>.

<sup>24</sup> DÉRÉ Anne-Claire, DUFFAUT François et DE LIÈGE Gérard, «Cent Ans de science et d'industrie», in: BÉRANGER Gérard, DUFFAUT François, MORLET Jean et TIERS Jean-François, *Cent Ans après la découverte de l'Invar. Les Alliages de fer et de nickel*, Londres; Paris; New York: Lavoisier Tec & Doc, 1996, p. 3-23; LAMBRET Éric, SAINDRENAN Guy, *Cent Ans d'Invar*, Nantes: Laboratoire Génie des matériaux, 1996, 193 p. Ici, p. 57-78 et LAMBRET Éric, SAINDRENAN Guy, «The Discovery of Invar and the Metallurgical Works of Charles-Édouard Guillaume», in: WITTENAUER Jerry (éd.), *The Invar Effect. A Centennial Symposium*, The Minerals, Metals & Materials Society: Warrendale (PA), 1996, p. 39-47.

<sup>25</sup> BERNER Georges-Albert, *Dictionnaire professionnel illustré de l'horlogerie*, Bienne: Fédération horlogère suisse, 2002, p. 602.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 414.

<sup>27</sup> ATTINGER Claude, «De Christian Huygens à Charles-Édouard Guillaume. La compensation thermique des horloges et des montres», in: *Chronométraphilia* 25 (1988), p. 42-80. Ici, p. 68 et suiv.

<sup>28</sup> DE-DPMA/Brevet CH14270 (6 mai 1897), CH16678 (15 avril 1898), CH15526 (21 avril 1898) et CH15527 (21 avril 1898). Ces quatre brevets sont tous déposés au seul nom de Paul Perret, privant ainsi le physicien du fruit de ses recherches. En effet, Charles-Édouard Guillaume protège ses découvertes sur les ferronickels le 20 octobre 1898 (CH17746), soit six mois plus tard. Sur les améliorations apportées par Guillaume, avant la création de l'Élinvar, voir encore les brevets CH27952 (5 mars 1903) et CH32895 (8 décembre 1904). Sur le point de vue de Paul Perret lui-même, voir: CH-MIH/CEG-1 à CEG-15: Correspondance de Paul Perret ainsi que: CH-MIH/BAE-24 à BAE-34: *Mémoire descriptif du spiral compensateur par Paul Perret*, Fleurier, 12 septembre 1904, 14 p.

<sup>29</sup> *L'Impartial*, 1<sup>er</sup> avril 1904, p. 4 et la *Fédération horlogère suisse* [désormais F.H.S.], 3 avril 1904, p. 187.

<sup>30</sup> OBSERVATOIRE CANTONAL DE NEUCHÂTEL (éd.), *Étude sur le spiral-compensateur Paul Perret comparé avec les spiraux en acier trempé, Palladium et non-magnétiques durci en bronze blanchi*, Fleurier: Imprimerie et lithographie Montandon, 1901, 12 p. et SOCIÉTÉ DES FABRIQUES DE SPIRAUX RÉUNIES S.A. (éd.), *Deuxième Étude sur le spiral compensateur breveté de Paul Perret, fabriqué par la Société des fabriques de spiraux réunies*, La Chaux-de-Fonds: Imprimerie nouvelle W. Graden, 1907, 5 p.

<sup>31</sup> DE-DPMA/Brevet CH82081 (4 juin 1918), déposé collectivement aux noms de Charles-Édouard Guillaume et de la Société suisse des fabriques de spiraux réunies à La Chaux-de-Fonds.

<sup>32</sup> VEYRASSAT Béatrice, «De la protection de l'inventeur à l'industrialisation de l'invention. Le Cas de l'horlogerie suisse, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la Seconde Guerre mondiale», in: *Société suisse d'histoire économique et sociale*, 17 (2001), p. 367-383. Ici, pp. 375-376. Voir aussi: VEYRASSAT Béatrice, «Aux sources de l'invention dans l'Arc jurassien. Une approche par les brevets», in: BELOT Robert, COTTE Michel, LAMARD Pierre (dir.), *la Technologie au risque de l'histoire*, Belfort-Montbéliard; Paris: Université de technologie de Belfort-Montbéliard (U.T.B.M.), 2000, p. 69-76.

<sup>33</sup> *Feuille officielle suisse du commerce* [désormais FOSC], 1895, p. 1328. Voir aussi: «La Société des fabriques de spiraux réunies. Premier Exemple de la concentration industrielle dans l'horlogerie», in: *Europastar*, décembre 1966, p. 105-108. Voir aussi les cahiers spéciaux publiés pour le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'entreprise dans le *Journal du Jura*, 28 août 1970; *Bieler Tagblatt*, 28 août 1970; *le Pays*, 29 août 1970 et *l'Impartial*, 7 septembre 1970.

<sup>34</sup> FOSC, 1898, p. 938. Voir aussi: GIRARD-GALLET Constant, «Société suisse des spiraux I», in: F.H.S., 4 août 1923, p. 430; GIRARD-GALLET Constant, «Société suisse des spiraux II», in: F.H.S., 8 août 1923, p. 438.

<sup>35</sup> CH-AMB/Fonds Baehni/Conventions, Statuts, etc., 3-8: *Convention entre Monsieur Ch. Éd. Guillaume, Directeur au Bureau international des poids et mesures à Sèvres d'une*

*part et la Société des fabriques de spiraux réunies, ayant son siège à La Chaux-de-Fonds d'autre part*, 1901, 5 p. Ici, p. 4.

<sup>36</sup> CH-AMB/Fonds Baehni/Conventions, Statuts, etc., 3-8: *Convention entre Messieurs Ferrier et Vaucher, fabricants de balanciers à Travers d'une part, et la Société des fabriques de spiraux réunies, ayant son siège à La Chaux-de-Fonds d'autre part*, 1901, 4 p. Ici, p. 1.

<sup>37</sup> CH-MIH/BAE-24 à BAE-34: *Réflexions sur l'industrie du spiral. Conférence tenue en 1936 par Gustave Ulrich au Rotary de La Chaux-de-Fonds*, 8 p. Ici, p. 6.

<sup>38</sup> FOSC, 1901, p. 1122.

<sup>39</sup> FOSC, 1902, p. 1839.

<sup>40</sup> ZÜRCHER, Christoph, «Baehni, Paul», in: *Dictionnaire historique de la Suisse (D.H.S.)*, version du 21.12.2001, traduit de l'allemand. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/029838/2001-12-21>, consulté le 30.6.2019.

<sup>41</sup> CH-MIH/BAE-35 à BAE-43: *Lettre de Paul Baehni à Th. Renfer*, le 3 janvier 1968, 2 p.

<sup>42</sup> BOILLAT Johann, *les Véritables Maîtres du temps. Le Cartel horloger suisse (1919-1941)*, Neuchâtel: Alphil-Presses universitaires suisse; La Chaux-de-Fonds: L'Homme et le Temps, 2014, p. 637.

<sup>43</sup> BENCIVENGO Yann, *la Société Le Nickel. Une entreprise au cœur de la naissance de l'industrie du nickel (1880-1914)*, Paris, 2010, 3 volumes. Ici, vol. 1, p. 263 et p. 418-419; BENCIVENGO Yann, *Nickel. La Naissance de l'industrie calédonnienne*, Tours: Presses universitaires François-Rabelais, 2014, 470 p. Ici, p. 53-54.

<sup>44</sup> CH-MIH/CEG-1 à CEG-15: *Lettre de la Fabrique des Spiraux Réunies, La Chaux-de-Fonds à Charles-Édouard Guillaume, Sèvres*, 16 janvier 1907, 2 p. Ici, p. 2.

<sup>45</sup> BOILLAT Johann, «Des alliances pour des alliages III. Le béryllium des spiraux», in: *Bulletin de la Société suisse de chronométrie*, n° 88 (2019), p. 29-37.

<sup>46</sup> DE-DPMA/Brevets CH54715, CH54876 et CH54877 (20 février 1911). Voir encore: DE-DPMA/Brevet CH89576 (21 mai 1920), déposé au seul nom des Fabriques de spiraux réunies à La Chaux-de-Fonds; GUILLAUME Charles-Édouard, «Notice sur les aciers au nickel et leurs applications à l'horlogerie», in: GROSSMANN Jules, GROSSMANN Hermann, *Horlogerie théorique*, Bienne: E. Magron, 1911, vol. 2, pp. 361-414 et CHEVENARD Pierre, *Nouveaux alliages de type élinvar pour spiraux de chronomètres*, La Chaux-de-Fonds: Fabriques de spiraux réunies, 1938, 59 p.

<sup>47</sup> ATTINGER Claude, «De Christian Huygens à Charles-Édouard Guillaume. La compensation thermique des horloges et des montres», in: *Chronométrophilia* 25 (1988), pp. 42-80. Ici, p. 57 ss.

<sup>48</sup> CH-MIH/BAE-45, BAE-48 à BAE-50 et BAE-56: *Convention entre, Messieurs Borle & Jequier, Fabricants de Spiraux à Fleurier d'une part et la Société des Fabriques de Spiraux Réunies, à La Chaux-de-Fonds d'autre part*, La Chaux-de-Fonds, le 20 septembre 1911, 8 p.

<sup>49</sup> FOSC, 1897, p. 478.

<sup>50</sup> FOSC, 1905, p. 1787. Voir aussi: FOSC, 1916, p. 1557.

<sup>51</sup> FOSC, 1908, p. 438.

<sup>52</sup> FOSC, 1906, p. 1253. Voir aussi: FOSC, 1916, p. 1445.

<sup>53</sup> BOILLAT Johann, *les Véritables Maîtres du temps. Le cartel horloger suisse (1919-1941)*, Neuchâtel: Alphil-Presses universitaires suisse; La Chaux-de-Fonds: L'Homme et le Temps, 2014, 768 p. Ici, pp. 222-224.

<sup>54</sup> FOSC, 1929, p. 848.

<sup>55</sup> CH-ArCJ/67/J/141: Documents relatifs à l'industrie du spiral: *Convention entre fabricants de spiraux*, 24 octobre 1929, 45 p. La réunion se tient au siège de la Chambre suisse de l'horlogerie à La Chaux-de-Fonds. Elle rassemble Charles-Albert Vuille et Georges Sandoz (F.S.R.), Gustave-Adolphe Ulrich et Louis Huguenin (Fabrique nationale de spiraux S.A.),

Constant Girard-Gallet, Albert Bourquin-Jacquard, Louis Müller et Werner Brandt (S.S.S.) et Ernest Dubois (Stella). Ces fabricants sont encadrés par les membres du bureau de la F.H. Henri Richard (président), Frédéric-Louis Colomb (directeur), Georges Schaeren (Mido), Charles Meyer (Tramelan), Alfred Perrenoud (La Champagne), ainsi que par des représentants du cartel des fournitures: Louis Huguenin pour les producteurs d'assortiments et Jean-Joseph Wyss, secrétaire général de l'UBAH.

<sup>56</sup> FOOSC, 1929, p. 2420.

<sup>57</sup> BOILLAT Johann, *les Véritables Maîtres du temps. Le Cartel horloger suisse (1919-1941)*, Neuchâtel: Alphil-Presses universitaires suisse; La Chaux-de-Fonds: L'Homme et le Temps, 2014, 768 p. Ici, p. 222-228 et p. 415-420.

<sup>58</sup> CH-MIH/BAE-6 à BAE-23: *Convention entre d'une part Messieurs Ernest Dubois, industriel à La Chaux-de-Fonds, G.A. Ulrich, industriel à La Chaux-de-Fonds, Louis Huguenin, industriel à La Chaux-de-Fonds agissant en leur nom personnel et en leur qualité de représentants des propriétaires de la majorité, soit du 60 % des actions de la Société des fabriques de spiraux réunies pour lesquels ils se portent fort, désignés dans la présente convention « Les Vendeurs », et d'autre part la Société générale de l'horlogerie suisse S.A., société anonyme ayant son siège à Neuchâtel, désignée dans la présente « L'Acquérente » ici représentée par Monsieur Ernest Strahm, industriel au Locle et Sydney de Coulon, industriel à Fontainemelon, La Chaux-de-Fonds, le 12 octobre 1931, 8 p.*

<sup>59</sup> STRAHM Ernest, « La situation de l'horlogerie suisse, par Ernest Strahm directeur de la Société générale de l'horlogerie suisse S.A. », in: *Die Schweizer Uhr. La Montre suisse*, 1934, p. 21.

<sup>60</sup> FOOSC, 1929, p. 1678.

<sup>61</sup> ANONYME, « Reinhard Straumann », in: *Personenlexikon des Kanton Basel-Landschaft*, version d'origine en allemand. Online: [https://personenlexikon.bl.ch/Reinhard\\_Straumann](https://personenlexikon.bl.ch/Reinhard_Straumann), consulté le 30.6.2019.

<sup>62</sup> STRAUMANN Reinhard, « Eine monometallische Kompensationsunruh », in: *Deutsche Uhrmacher Zeitung* 31 (1928), p. 569-570.

<sup>63</sup> PASQUIER Hélène, « Uhren, Kompass und elektrische Zähler. Longines, 1910-1925 », in: ROSSFELD Roman, STRAUMANN Tobias (éd.), *Der vergessene Wirtschaftskrieg. Schweizer Unternehmen im Ersten Weltkrieg*, Zürich: Chronos, 2008, p. 151-169; TRÉDÉ Monique, *Électricité et électrification dans le monde 1880-1980. Actes du deuxième colloque international d'histoire de l'électricité*, Paris: PUF, 1992, 561 p. et JÄGER Kurt (éd.), *Alles bewegt sich: Beiträge zur Geschichte elektrischer Antriebe*, Berlin: V.D.E., 1998, 222 p.

<sup>64</sup> CH-MIH/BAE-35 à BAE-43: *Lettre de Paul Baehni à Th. Renfer*, le 3 janvier 1968, 2 p.

<sup>65</sup> BOILLAT Johann, « Birth of a Military Sector. The Case of the International Beryllium Industry (1919-1939) », in: GARUFO Francesco et MOREROD Jean-Daniel (éd.), *Laurent Tissot, une passion loin des sentiers battus*, Alphil: Neuchâtel, 2018, p. 41-64. Ici, p. 47 et suiv.

<sup>66</sup> STAPLETON Darwin H., « The City Industrious: How Technology Transformed Cleveland », in: CAMPBELL Thomas F. et MIGGINS Edward M. (éd.), *The Birth of Modern Cleveland, 1865-1930*, Case Western Reserve Historical Society, Cleveland, 1988, p. 71-95. Ici, p. 78-81.

<sup>67</sup> US-KSL/The Charles F. Brush, Sr., Papers.

<sup>68</sup> ILLIG Kurt, FISCHER Hellmuth, « Beryllium », in: ENGELHARDT Victor (éd.), *Handbuch der Technischen Elektrochemie*, Leipzig, 1934 (vol. III), p. 415-476. Ici, p. 470-472.

<sup>69</sup> ZENTRALSTELLE FÜR WISSENSCHAFTLICH-TECHNISCHE FORSCHUNGSARBEITEN DES SIEMENS-KONZERNS (éd.), *Beryllium-Arbeiten*, Berlin: Springer, 1929, 256 p.

<sup>70</sup> Voir l'évolution des articles consacrés au béryllium, entre 1915 et 1953: WIRTH Fritz, « Beryllium », in: ULLMANN Fritz (éd.), *Enzyklopädie der technischen Chemie*, München; Berlin, 1915 (2), p. 401-405; WIRTH Fritz, « Beryllium », in: ULLMANN Fritz (éd.), *Enzyklopädie der technischen Chemie*, München; Berlin, 1928 (2), p. 296-301; WIRTH Fritz., « Beryllium », in:

WILHELM Foerst (éd.), *Ullmanns Enzyklopädie der technischen Chemie*, München ; Berlin, 1928 (2), p. 296-301; JÄGER Gustav, « Beryllium », in : FOERST Wilhelm (éd.), *Ullmanns Enzyklopädie der technischen Chemie*, München : Urban & Schwarzenberg, 1953 (4), p. 319-334.

<sup>71</sup> US-NARA/Temporary National Economic Committee [désormais TNEC]. *Investigation of Concentration of Economic Power. Part 5. Monopolistic Practices in Industries. Development of the Beryllium Industry*, Washington D.C.: U.S. Gov. Printing Office, 1939, p. 2011-2163 et p. 2276-2298. Ici, p. 2296-2298.

<sup>72</sup> *Deutsche biographische Enzyklopädie* 9 (2008), p. 713.

<sup>73</sup> « Man darf ihnen eine bedeutende technische Zukunft prophezeien. Schon heute werden aus ihnen mechanisch und chemisch besonders widerstandsfähige Federn hergestellt » : STOCK Alfred, « Beryllium », in : *Zeitschrift für angewandte Chemie* 42 (1929), p. 637-639. Ici, p. 639.

<sup>74</sup> ILLIG Kurt, « Beryllium, ein neuer Werkstoff », in : *Siemens Jahrbuch*, 3 (1929), p. 535-543.

<sup>75</sup> KEIL Wilhelm, « Biographie Reinhard Straumann », in : AMREIN Werner (et coll.), *Fortschritte der Uhrentechnik durch Forschung. Festschrift für Herrn Dr.-Ing. Ehrenhalber Reinhard Straumann*, Stuttgart, 1952, p. 1-16 et KERSTEN Martin, « Die Nivarox-Spiralfeder im Lichte der physikalischen Theorien des Ferromagnetismus », in : AMREIN Werner (et coll.), *Fortschritte der Uhrentechnik durch Forschung. Festschrift für Herrn Dr.-Ing. Ehrenhalber Reinhard Straumann*, Stuttgart, 1952, p. 51-67.

<sup>76</sup> ROHN W., « Die Entwicklung der Heraeus-Vacuumschmelze A.-G. 1923-1933 », in : HERAEUS-VACUUMSCHMELZE-AKTIENGESELLSCHAFT (éd.), *Die Heraeus-Vacuumschmelze Hanau am Main 1923-1933*, Hanau am Main, 1933, p. 1-73.

<sup>77</sup> DE-DPMA/Brevet DE578390 (19 avril 1931), DE585151 (5 décembre 1931) et DE649811 (14 décembre 1935). Pour le marché suisse, les brevets correspondants sont respectivement les suivants : CH160798 (9 avril 1932), CH166535 (28 novembre 1932) et CH196408 (26 novembre 1936).

<sup>78</sup> BOILLAT Johann, *les Véritables Maîtres du temps. Le Cartel horloger suisse (1919-1941)*, Neuchâtel : Alphil-Presses universitaires suisses ; La Chaux-de-Fonds : L'Homme et le Temps, 2014, 768 p.

<sup>79</sup> BOILLAT Johann, « Des alliances pour des alliages III. Le béryllium des spiraux », in : *Bulletin de la Société suisse de chronométrie*, n° 88 (2019), p. 29-37.

<sup>80</sup> CH-MIH/CEG-1 à CEG-15 : *Lettre de la Fabrique des spiraux réunies, La Chaux-de-Fonds à Charles-Édouard Guillaume*, Sèvres, 6 janvier 1933, 2 p.

<sup>81</sup> Musée international d'Horlogerie – La Chaux-de-Fonds (CH-MIH/CEG 1 à CEG 15).

<sup>82</sup> BOILLAT Johann, « Contrôler la dissidence : naissance et évolution du cartel horloger suisse (1931-1941) », in : MÜLLER Margrit, SCHMIDT Heinrich, TISSOT Laurent (éd.), *Regulierte Märkte: Zünfte und Kartelle*, Zürich : Chronos, 2011, pp. 261-274. Ici, pp. 268-269.

<sup>83</sup> CH-MIH/BAE-6 à BAE-23 : *Convention entre M. Reinhard Straumann, Waldenbourg, d'une part et la Société des Fabriques de Spiraux Réunies, Genève, d'autre part*, La Chaux-de-Fonds, le 10 octobre 1945, 2 p.

<sup>84</sup> CH-AFS/E 7004/1967/12/47 : *Asuag, PV Conseil d'administration*, 6 septembre 1933.

<sup>85</sup> BOILLAT Johann, « From Raw Material to Strategic Alloys. The Case of the International Beryllium Industry (1919-1939) », paper presented at the First World Congress on Business History, August 2016, Bergen.

<sup>86</sup> ROHN W., « Die Entwicklung der Heraeus-Vacuumschmelze A.-G. 1923-1933 », in : Heraeus-Vacuumschmelze-Aktiengesellschaft (ed.), *Die Heraeus-Vacuumschmelze Hanau am Main 1923-1933*, Hanau am Main, 1933, pp. 1-73.

<sup>87</sup> STRAUMANN Reinhard, « Les alliages au Béryllium (Glucinium) comme matière première pour l'industrie horlogère », in : *La Fédération horlogère suisse*, 6 novembre 1935, p. 274.

<sup>88</sup> CH-AFS/E 7004/1967/12/47 : *Asuag, PV Conseil d'administration*, 6 septembre 1933.

<sup>89</sup> *FHS*, 13 novembre 1935, p. 282.

- <sup>90</sup> POIRIER Florence, *Cluses*, Saint-Cyr-sur-Loire, 2006, 128 p.
- <sup>91</sup> CH-AFS/E 7004/1967/12/47: *P.-V. du comité directeur de l'ASUAG*, 23 décembre 1931.
- <sup>92</sup> CH-AFS/E 7004/1967/12/47: *P.-V. du comité directeur de l'ASUAG*, 22 novembre 1933.
- <sup>93</sup> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (éd.), *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, n° 63, 1931, p. 2653.
- <sup>94</sup> GODEAU Robert, « Le Glucinium; son utilisation », in: *La Métallurgie* 77 (août 1945), n° 8, p. 1-3; GODEAU Robert, « Les Alliages de glucinium », in: *La Métallurgie* 77 (septembre 1945), n° 9, p. 5-6 et GODEAU Robert, « Les Alliages de glucinium », in: *La Métallurgie* 77 (octobre 1945), n° 10, p. 11-16.
- <sup>95</sup> DE-EVO, collection Degussa/PCA 01 215 Beryllium 1.2.1927-31.1.1933 : *Chemisches Laboratorium A.G., Leimbach an die Scheideanstalt, Frankfurt/Main*, 22 décembre 1932, 2 p.
- <sup>96</sup> Malgré la menace de procès de la part de S&H, la politique de R&D de Pechiney provoque la remise en cause de l'accord international conclut entre Allemands et Américains en 1934. À partir de 1938, la Belgique et la Suisse passent sous la coupe des livraisons de Pechiney pour ce qui concerne le béryllium, Nivarox excepté. Voir *TNEC*, p. 2157-2158. Voir aussi: DE-EVO, collection Degussa/PCA 01 215 à PBA 01 221.
- <sup>97</sup> *FOSC*, 1937, p. 1645. Voir aussi: CH-MICI/*Fonds Nivarox*: S.A. FABRIQUE DE SPIRAUX NIVAROX SAINT-IMIER (éd.), *Spiral Nivarox 1948*, Saint-Imier: Nivarox S.A., 1948, 21 p.; NIVAROX S.A. (éd.), *Nivarox S.A.*, Saint-Imier: 1968, 49 p.
- <sup>98</sup> *FOSC*, 1937, p. 1645.
- <sup>99</sup> NICOLET Georges, *Au cœur du temps. Nivarox-FAR: 150 Ans d'histoire des assortiments et des parties réglantes*, Le Locle: Nivarox-FAR, 2000, 143 p. et SIMON Hermann, *Hidden Champions of the Twenty-First Century Success Strategies of Unknown World Market Leaders*, Springer Dordrecht Heidelberg London New York, 2009, p. 71.
- <sup>100</sup> Une grosse est une ancienne unité horlogère qui correspond à 12 douzaines: BERNER Georges-Albert, *Dictionnaire professionnel illustré de l'horlogerie*, Bienne: Fédération horlogère suisse, 2002, p. 546.
- <sup>101</sup> CH-AMB/*Fonds Baehni/Fonctionnement de l'entreprise 01: Livraisons annuelles de spiraux dans les différents genres*, 2 p.
- <sup>102</sup> SCHAFER-HARTMANN Richard, *Die Nacht, als Hanau unterging. 19. März 1945*, Gudensberg-Gleichen: Wartberg-Verlag, 2004, 63 p.
- <sup>103</sup> US-KSL/Charles Baldwin Sawyer Papers/Box 26/Folder 02: SLOMAN Hedley Archibald, SAWYER Charles Baldwin, *The Beryllium Industries of Germany and Italy (1939 to 1945)*, London: H. M. Stationary Office, 1946, 102 p. Ici, p. 78: Exhibit 15, Delivery of Nivarox.
- <sup>104</sup> Voir Annexe I: Aux sources du groupe Straumann (1892-1951).
- <sup>105</sup> US-KSL/Charles Baldwin Sawyer Papers/Box 26/Folder 02: SLOMAN Hedley Archibald, SAWYER Charles Baldwin, *The Beryllium Industries of Germany and Italy (1939 to 1945)*, London: H. M. Stationary Office, 1946, 102 p. Ici, p. 73-76, Exhibit 14.
- <sup>106</sup> USINE GENEVOISE DE DÉGROSSISSAGE D'OR (éd.), *les Cent Ans de l'Usine genevoise de dégrossissage d'or 1875-1975*, Genève: UGDO, 126 p. Ici, p. 121-126.
- <sup>107</sup> DUBOIS Ernest, *Spiraux compensateurs à isochronie ajustable*, Lausanne: Journal suisse d'horlogerie, 1948, 40 p.
- <sup>108</sup> DE-DPMA/Brevet CH262018.
- <sup>109</sup> Musée international d'Horlogerie — La Chaux-de-Fonds (CH-MIH BAE 35 à BAE 43).
- <sup>110</sup> CH-MIH/BAE-24 à BAE-34: *Le Liquidateur de la Société suisse des spiraux en liquidation à Genève*, 9 août 1956, 2 p.
- <sup>111</sup> *FOSC*, 1955, p. 374.
- <sup>112</sup> « Problèmes actuels de l'horlogerie suisse », in: *Les Intérêts du Jura: Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura* 43 (1972), p. 2-11.

- <sup>113</sup> Voir Annexe II: Évolution structurelle de l'ASUAG (1933-1977).
- <sup>114</sup> *FOSC*, 1968, p. 2701.
- <sup>115</sup> *FOSC*, 1971, p. 510.
- <sup>116</sup> *FOSC*, 1977, p. 2238.
- <sup>117</sup> BOILLAT Johann, «Des banquiers des horlogers aux horlogers des banquiers. Une analyse quantitative du patronat des cantons de Berne, Neuchâtel et Soleure (1900-1950)», in: FLORES ZENDEJAS Juan, HÜRLIMANN Gisela, LORENZETTI Luigi et SCHIEDT Hans-Ueli (éd.), *Des textes et des chiffres. La place des approches quantitatives dans l'histoire économique et sociale*, Zurich: Chronos, 2019, p. 177-199. Ici, p. 185.
- <sup>118</sup> *FOSC*, 1984, p. 2586.
- <sup>119</sup> Musée international d'Horlogerie — La Chaux-de-Fonds (CH-MIH BAE 35 à BAE 43).
- <sup>120</sup> CH-MIH/BAE-35 à BAE-43: *Exposé de M. Louis Huguenin, Directeur de la Société des fabriques de spiraux réunies fait à l'occasion de l'Assemblée générale du 20 octobre 1952 de la Société suisse des spiraux*, 4 p.
- <sup>121</sup> CH-MIH/BAE-6 à BAE-23: *Quelques considérations concernant les alliages pour spiraux*, Bienne, le 5 janvier 1967, 8 p.
- <sup>122</sup> Source principale: MÜLLER Reto, «Reinhard Straumann», in: *Dictionnaire historique de la Suisse*, traduit de l'allemand, version du 29.6.2012. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016400/2012-06-29>, consulté le 30 juin 2019.
- <sup>123</sup> Hermann Straumann, qui épousé la fille du fondateur de la manufacture de Waldenburg, Gédéon Thommen (1831-1890), n'a aucun lien de parenté avec Reinhard Straumann.
- <sup>124</sup> *FOSC*.
- <sup>125</sup> STAMM Heinrich, «50 Jahre medizinische Forschung in Waldenburg», in: *Swiss Journal of History of Medicine and Sciences* 40 (1983), 3-4, p. 281-290. Voir notamment p. 288-289.
- <sup>126</sup> ALTHAUS Heinrich, «Reinhard Straumann», in: *Actes de la Société helvétique des sciences naturelles. Partie scientifique et administrative* 148 (1968), p. 229-231.
- <sup>127</sup> SIMON Peter, «Das Institut Straumann A.G. – Aus Tradition den Fortschritt gestalten», in: HEIMATKUNDEKOMMISSION WALDENBURG (éd.), *Heimatkunde Waldenburg*, Waldenburg: Verlag des Kantons Basel-Landschaft, 2011, p. 299.
- <sup>128</sup> CH-STG/« Straumann a 60 ans – Simply Doing More», in: *Starget* 1 (2014), p. 5-17.
- <sup>129</sup> STRAUMANN Reinhard, «Les méthodes de fabrication et de contrôle du ressort Nivaflex», in: *Bulletin de la Société suisse de chronométrie et du Laboratoire suisse de recherches horlogères* 3 (1953), p. 307-312.
- <sup>130</sup> *FOSC*, 1951, p. 3062.
- <sup>131</sup> JEANNET Jean-Pierre, *Leading a Surgical Revolution The AO Foundation – Social Entrepreneurs in the Treatment of Bone Trauma*, Springer Nature Switzerland A.G., Cham, 2009, p. 121-128 et 151-156.
- <sup>132</sup> *FOSC*, 1954, p. 1011.
- <sup>133</sup> CH-STG/« Straumann a 60 ans – Simply Doing More», in: *Starget* 1 (2014), p. 5-17.
- <sup>134</sup> La date de fondation des sociétés ne correspond pas systématiquement à celle de leur publication dans la *FOSC*. De légères différences peuvent donc apparaître selon que l'on se réfère à la première ou à la seconde. Dans ce cas précis, les premières ont été systématiquement retenues. Source: *FOSC*.

# Aux origines de la Société jurassienne d'Émulation : la Bibliothèque ambulante, la Société statistique des districts du Jura et la Société d'études

FRANÇOIS NOIRJEAN

**La fondation de la Société jurassienne d'Émulation à Porrentruy, le 11 février 1847, s'inscrit dans un mouvement général de création de sociétés savantes aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles: académies, sociétés d'émulation, sociétés patriotiques, sociétés de lecture, cercles littéraires, sociétés économiques ou d'utilité publique<sup>1</sup>... Cette fondation n'est pas spontanée; elle résulte d'une visée « collective, progressive et nationale » selon la formule de Victor Énard<sup>2</sup>.**

L'idée de la fondation d'une société savante attribuée à Xavier Stockmar qui réunit, en sa qualité recouvrée de conseiller d'État, quelques enseignants du Collège est constamment rappelée depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'exposition organisée<sup>3</sup> à l'occasion du 171<sup>e</sup> anniversaire de la Société, ressassant le cliché de Xavier Stockmar lui-même: « La Société jurassienne d'Émulation est bien la fille du Collège de Porrentruy, car tous ses fondateurs étaient ou avaient été professeurs, ou membres de son administration, ou directeur de l'École normale<sup>4</sup>. » Tant Marie-Antoinette Stolz<sup>5</sup> que Pierre-Olivier Walzer<sup>6</sup> soulignent avec pertinence que l'Émulation est « fille de son temps », époque où se constituent de nombreuses sociétés régionales, illustration d'un « Éveil des entités provinciales » suivant l'expression de Walzer<sup>7</sup>.

L'assemblée constitutive de la Société jurassienne d'Émulation réunit les fondateurs à l'Hôtel des Halles à Porrentruy, sous la présidence de Xavier Stockmar. La veille, un banquet de cent couverts avait été offert par la ville de Porrentruy à Stockmar qui fit « ressentir l'importance de la culture des sciences et des lettres pour le bonheur du Jura et de sa ville natale »<sup>8</sup>.

Le journal *L'Helvétie* annonce la fondation de la nouvelle Société<sup>9</sup>. Le 9 mars, le doyen Charles-Ferdinand Morel s'empresse d'écrire en termes très louangeurs à son ami Stockmar, auquel il s'adresse avec toute la déférence qui empreint ses relations avec les autorités :

«J'ai vu avec plaisir cette nouvelle Société des amis des lettres et des sciences se former dans notre Jura, et devenir un foyer de lumières pour le pays, en même temps qu'un centre de réunion. C'est sans doute à vos inspirations qu'elle doit sa création, et sous votre patronage l'on doit espérer qu'elle réussisse mieux que les précédentes, qui n'ont pu subsister longtemps faute d'alimentation. Vous me faites beaucoup d'honneur en voulant me comprendre au nombre de ses membres. Je ne puis plus, à mon âge, promettre d'y jouer un rôle bien actif. Mais tout ce qui tient au Jura et peut contribuer à rapprocher ses membres et à lui donner de la consistance et du relief me sourit toujours, et par ces motifs, sans pouvoir offrir à la Société un tribut considérable, ce sera pour moi un honneur et un plaisir de lui être agrégé<sup>10</sup>.»

Le 1<sup>er</sup> mai suivant, Jules Thurmann, Alexandre Daguet et Xavier Kohler adressent «à tous les hommes d'études que compte le Jura une invitation amicale de coopérer à ses travaux, soit par l'envoi de Mémoires, soit par des communications de moindre étendue relatives aux sciences, aux arts ou à l'instruction et d'utilité publique»<sup>11</sup>. Morel adhère le 14 mai suivant «à l'œuvre patriotique et littéraire que vous vous êtes proposée dans la formation de votre Société. Je ne peux guère espérer, à raison de mon âge et de mon éloignement, d'y prendre une part bien active; aussi ne pourrez-vous guère me comprendre parmi vous qu'à titre de membre correspondant. Mais autant que mes circonstances et mes faibles moyens me le permettront, je me ferai un devoir de vous donner des marques de ma bonne volonté<sup>12</sup>.»

En réalité, la fondation de la Société jurassienne d'Émulation reprend un projet plusieurs fois caressé par des groupes de Jurassiens curieux de leur histoire, de littérature et du pays dont ils veulent approfondir l'étude pour le faire mieux connaître. Et dans son enthousiasme, Morel ne se prive pas de faire allusion aux «précédentes» sociétés des amis des lettres et des sciences fondées dans le Jura. Ce rappel est assurément chargé de souvenirs personnels pour le doyen de Corgémont fortement impliqué dans des associations «précédentes», en particulier la Bibliothèque ambulante du département du Haut-Rhin fondée en 1809 et ses réunions annuelles «de littérature et des arts» dont il assume le secrétariat d'une part, et la Société statistique des districts du Jura dont

il est proclamé, à l'unanimité des membres présents, président lors de l'assemblée constitutive du 10 septembre 1832 d'autre part.

## La Bibliothèque ambulante

Ce projet original est lancé par un groupe de pasteurs de l'arrondissement de Delémont du département du Haut-Rhin en 1809. Soucieux de parfaire leurs connaissances et de s'informer des nouvelles publications relevant de domaines fort divers, les promoteurs avouent ne pas avoir les moyens financiers d'acquérir personnellement les ouvrages qu'ils rêvent de découvrir; ils entendent pallier ces handicaps grâce aux ouvrages acquis par la Société et mis en circulation auprès de ses membres. Les sociétaires se réuniront en assemblée annuelle pour décider des ouvrages à acquérir, partager le fruit de leurs réflexions, présenter le résultat de leurs travaux et recherches; ils prévoient que ces assises annuelles seront itinérantes dans les diverses régions de l'arrondissement.

Comme pour bien d'autres institutions fondées durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, Charles-Ferdinand Morel joue un rôle décisif dans cette initiative<sup>13</sup>. Il rédige un projet pour exposer ses vues et susciter l'adhésion d'abonnés à une Bibliothèque ambulante. Le programme relève que la région est éloignée « des capitales » et se trouve privée de « bibliothèques publiques »<sup>14</sup>. Il explique au sous-préfet de Delémont, Jean-Baptiste Holtz, que la nouvelle « Société n'est qu'une imitation de celle qui a longtemps été connue sous le nom de Société helvétique d'Olten<sup>15</sup>, et qui s'assemble maintenant à Aarau. Ces assemblées annuelles offrent la réunion d'hommes de tout âge et de tout état. Plusieurs personnes de ce Dép[artemen]t en étaient membres, et y allaient consacrer un ou deux jours à l'amitié et à des entretiens utiles<sup>16</sup>. »

D'autres sociétés savantes comptent aussi des adhérents à la Bibliothèque ambulante parmi leurs membres. Charles-Ferdinand Morel<sup>17</sup> est reçu membre associé de la Société libre d'Émulation de Colmar le 28 floréal an X (18 mai 1802), membre correspondant de l'Athénée de la langue française le 11 novembre 1807. Il adresse son *Essai sur les avantages et les inconvénients de la vaine pâture* à la Société d'Émulation patriotique de Neuchâtel<sup>18</sup>, mémoire couronné et publié en 1806. Jean-François Imer, pasteur à La Neuveville, en fait de même avec son *Mémoire sur la culture des mûriers blancs et des vers à soie*; son travail est couronné en 1809 et publié en 1811<sup>19</sup>. Le même pasteur Imer « adressa

encore à des sociétés savantes de France, dont il était membre honoraire, plusieurs mémoires, dans lesquels il avait consigné le résultat des nombreux essais de sériciculture, qu'il fit à dater du 2 mai 1781, époque à laquelle il vit éclore les premiers vers à soie et dont il obtint le 25 juin 21 livres de cocons qu'il fit filer »<sup>20</sup>.

## Les fondateurs de la Bibliothèque ambulante

Le « Programme d'une Bibliothèque ambulante à l'usage des pasteurs des Églises réformées du Haut-Rhin » est mis en consultation, et les présidents des Églises consistoriales sont invités à recueillir l'adhésion des pasteurs de leur arrondissement. Une assemblée des membres sera convoquée pour constituer la Société. Les initiateurs sont persuadés « qu'aucun de Mess[ieu]rs les pasteurs ne se refusera à une œuvre de cette utilité et de cette importance »<sup>21</sup>. Ils ne se trompent pas sur l'accueil réservé à leur projet ; à preuve, les pasteurs du Jura protestant participent à la Société. Dans l'actuel département du Haut-Rhin, quelques membres de Mulhouse, Illzach, Sainte-Marie-aux-Mines et Guebwiller s'inscrivent également.

« Ce plan ayant été approuvé par plusieurs pasteurs, d'autres y ayant joint des observations dans le but de rendre cet établissement encore plus utile à nos Églises, d'autres enfin ayant trouvé qu'un abonnement de 24 fr. par an était trop fort, les pasteurs qui s'intéressent à pouvoir réaliser leur utile projet ont résolu d'apporter quelques changements à leur premier plan et de prier Mess[ieu]rs les présidents de communiquer les propositions suivantes aux pasteurs respectifs de leurs Églises consistoriales<sup>22</sup>. »

Le procès-verbal de la première assemblée, réunie le 27 septembre 1809 à Sonceboz, cite les noms des participants, à savoir Charles-Victor Gibollet<sup>23</sup> président du Consistoire à Bienne, Jean-Godefroi Watt pasteur à Orvin, Charles-Ferdinand Morel président du Consistoire à Corgémont, Henri Peneveyre pasteur à Tramelan, Samuel Himely pasteur à Bévillard, François-Louis Gauteron pasteur à Tavannes, Paul Feer pasteur français à Mulhouse, Mathias Graf pasteur de l'Église allemande de Mulhouse ; il dresse aussi la liste des abonnés absents : Jean-François Imer premier pasteur et David Imer second pasteur à La Neuveville, Louis Klenck pasteur à Diesse, Nicolas Reymond pasteur à Nods, Georges-Louis Gibollet président du Consistoire de Saint-Imier à Renan, François Ducrot pasteur à Court, Frédéric-Louis Hetzel pasteur

à Sornetan, Peter Risler pasteur du Consistoire à Mulhouse, Samuel Clemann pasteur à Illzach, Abel Théodore Guillaume Maeder pasteur de l'Église réformée à Sainte-Marie-aux-Mines, Martin von Brunn pasteur à Guebwiller<sup>24</sup>. Il mentionne également la présence de M. Duvernoy pasteur aux environs de Montbéliard et de M. Risler pharmacien à Mulhouse comme « membres assistants »<sup>25</sup>.

Ainsi, avant même sa première réunion, la Société compte une vingtaine d'adhérents, dont huit participent à l'assemblée constitutive en qualité de « membres abonnés ».

Cette première séance valide le programme mis en consultation, fixe la cotisation annuelle à 12 fr.<sup>26</sup>. Morel et Charles-Victor Gibollet, respectivement secrétaire et président de la Société<sup>27</sup>, informent la sous-préfecture de Delémont et précisent le projet :

« La religion riche de son propre fonds aime encore à s'enrichir de tout ce que l'intelligence humaine conçoit et produit d'avantageux à l'humanité. Tout ce qui est utile est de son domaine, et la tâche de ses ministres ne se borne pas à enseigner des dogmes qui consolent et qui élèvent, à recommander des vertus qui honorent et qui anoblissent, elle comprend encore toutes les pratiques et tous les exemples qui peuvent contribuer aux biens de la société et des individus. Propager des méthodes utiles, répandre des connaissances avantageuses, concourir par toute l'influence que leur prête un ministère sacré à remplir les vues libérales et bienveillantes du Gouvernement, telle est la louable ambition qui doit animer des ministres de la religion, tels sont les actes recommandables par lesquels ils doivent signaler une carrière toute consacrée à la bienfaisance<sup>28</sup>. »

## Les nouveaux abonnés à la Bibliothèque

Les fondateurs sont issus du clergé réformé, et d'année en année, les assemblées accepteront de nouveaux membres de la Société qui regroupera plus de 40 personnes. Mais « le plan de la Bibliothèque ambulante n'est pas concentré dans le cercle des pasteurs seulement, les hommes de lettres, les médecins, les instituteurs et les amis des arts sont invités à y prendre part, et à ce titre ils feront aussi partie des réunions projetées »<sup>29</sup>.

En 1810 en effet, les nouveaux membres admis sont très majoritairement des laïcs : le maire de La Neuveville Frédéric Imer, le médecin et

beau-frère de Morel Charles-Théodore Schaffter, le maire de Bienne Sigismond Henri Wildermeth, le sous-préfet de Delémont Jean-Baptiste Holtz, le naturaliste Jean-Amédée Watt-Verdan de Delémont, l'ex-directeur helvétique et fabricant de rubans Jean-Luc Legrand négociant à Saint-Morand près d'Altkirch, les médecins Risler et Peyer de Mulhouse, le directeur de la manufacture de papier peint de Rixheim Jean Zuber.

En dressant la liste des abonnés à la Bibliothèque ambulante en 1811 pour demander officiellement, et dans les formes prescrites par le préfet<sup>30</sup>, l'approbation du Gouvernement, l'assemblée mentionne en outre Dolfus négociant à Mulhouse, Eckart et Zuberbuhler instituteurs à Mulhouse, Louis François Xavier Bresson négociant à Bienne, Jean-Rodolphe Neuhaus fabricant à Bienne, Portelez propriétaire à Chavannes, Schnell médecin à La Neuveville, Jean Frédéric Guillaume Schmidt pasteur luthérien de Sainte-Marie-aux-Mines.

Bien qu'il soit difficile de dresser une liste rigoureusement exacte des abonnés à la Bibliothèque ambulante, il apparaît nettement que le recrutement se limite aux milieux réformés; de plus, les procès-verbaux des réunions annuelles ne relèvent pas l'admission de certains membres pourtant portés sur la liste des adhérents en 1811 ou cités dans le résumé des délibérations.

En 1812, l'assemblée reçoit Théophile Gibollet ex-pasteur de La Sagne, puis ministre sans cure à La Neuveville, Jean François Guillaume Frédéric Moutoux pasteur à Sornetan, Jean François Louis Paulet pasteur à Péry, Piguet de Lausanne, Barthélémy Revel pasteur à Nods et Hess résidant à Mulhouse. Un membre adhère encore à la Bibliothèque en 1814, Jacques-Émile-Amédée Brez, pasteur à Orvin.

## L'approbation requise du Gouvernement

Sitôt l'idée de la Bibliothèque ambulante lancée, les initiateurs sollicitent l'approbation du Gouvernement. Au-delà du caractère administratif de cette démarche, le ton de ces adresses aux autorités illustre le respect marqué pour la hiérarchie dans les rapports de service avec lequel les fondateurs de la Bibliothèque considèrent les corps constitués.

En 1790, l'Assemblée constituante française avait proclamé que «les citoyens ont le droit de s'assembler pacifiquement et de former entre eux des sociétés libres», mais cette liberté de réunion et d'association est

bientôt soumise à des restrictions. Ainsi le Code pénal, promulgué le 3 juin 1810, stipule que :

« Nulle association de plus de vingt personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du Gouvernement, et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société<sup>31</sup>. »

Les autorités ne tardent pas à enquêter pour établir un état des associations et sociétés qui existent dans l'Empire. Le 15 février 1811, le comte Pelet de la Lozère, conseiller d'État, chargé du 2<sup>e</sup> arrondissement du Département de la Police générale, s'adresse au préfet du Haut-Rhin, évoquant l'article 291 du Code :

« Il est utile de connaître les associations de ce genre qui se sont déjà formées. Je vous invite en conséquence à vouloir bien me fournir un état de celles qui peuvent exister dans votre Dép[artemen]t en y joignant les renseignements convenables relativement aux motifs réels de la réunion et de l'esprit qui y règne et surtout en m'adressant le règlement de la Société ainsi que la liste de chaque sociétaire avec ses qualités<sup>32</sup>. »

Le 11 mars suivant, en qualité de président de l'Église consistoriale de Corgémont, Morel, répond à la demande du sous-préfet qui lui a transmis la copie de la lettre du préfet : « Il n'existe à ma connaissance dans ces contrées qu'une seule Société, qui soit dans le cas dont il s'agit ; cette Société est celle qui s'est formée il y a près de 18 mois, dont la première<sup>33</sup> assemblée a eu lieu à Sonceboz au mois de juin de l'année dernière, qui, dans ce moment, est composée de trente membres, et qui a pris le titre de Société de la Bibliothèque ambulante, ou de littérature et des arts<sup>34</sup>. » Le sous-préfet transmet la réponse de Morel au préfet<sup>35</sup>.

Avant de convoquer l'assemblée fixée lors de la précédente réunion au second mercredi après Pentecôte 1811<sup>36</sup>, le président Charles-Victor Gibollet s'adresse au préfet magnifiant les mérites de l'Empereur et flattant ceux du chef du Département :

« Dans un temps où tout concourt à étendre les Lumières et les connaissances que notre incomparable monarque protège et favorise si hautement, des hommes bien intentionnés de ces pays, faisant partie de votre Département, qui en sentent l'utilité et l'importance, ont désiré d'y participer, et cela d'abord en établissant une Bibliothèque ambulante pour ceux qui y souscriraient, vu que nous sommes privés de bibliothèques publiques, et que la plupart n'ont

pas le moyen de se procurer les livres précieux qui paraissent, surtout de nos jours, ce qui occasionne un ralliement des personnes qui s'y sont intéressées. Dans ce ralliement, on a poussé son vœu plus loin; c'est d'établir une Société littéraire et des arts, composée d'hommes de tout état et de toutes les communions chrétiennes qui aurait principalement pour but d'encourager les recherches avantageuses au pays, d'exciter l'amour du travail et de développer les talents et le vrai mérite, et qui communiquerait avec les centres des connaissances, particulièrement avec la Société d'Émulation de Colmar que vous présidez avec tant de gloire.»

Et en formulant clairement sa demande d'approbation, le président Gibollet fait encore l'éloge du préfet :

«Mais, Monsieur le Baron, cette Société [...] a besoin de votre approbation, que je prends la liberté de vous demander. Oserais-je même vous représenter que si vous daigniez venir la présider, ou au moins, lui accorder la faveur d'en être le président honoraire, cela lui donnerait plus de relief et d'émulation, et le public vous en aurait une obligation infinie<sup>37</sup>.»

En 1812, le préfet Félix Desportes communique la pétition du président Gibollet, accompagnée du règlement de la Société et de la liste des souscripteurs au conseiller d'État avec cette recommandation :

«Comme cette Société sera uniquement occupée d'objets de sciences et d'arts et qu'elle ne se rassemblera qu'une fois l'année en présence des principaux fonctionnaires du ressort, je ne pense point qu'il puisse y avoir d'obstacles à son institution<sup>38</sup>.»

Pour sa part, Morel reprend les mêmes arguments et tient les mêmes propos dans ses correspondances avec les instances politiques. Dans son *Précis de ce qui s'est passé dans la première assemblée des abonnés à la Bibliothèque ambulante*, il note expressément que les sociétaires

«se feront un devoir de rendre compte à Son Excellence le ministre des Cultes et au préfet du Département de tous les résultats satisfaisants qu'offriront leurs réunions. Ils seraient flattés de voir M. le préfet, toutes les fois qu'il sera à portée de le faire, assister à ces réunions qui sous ses auspices et sous son regard ne manqueraient pas de prendre un caractère plus intéressant. Ils aimeraient tout au moins à y voir M. le sous-préfet de l'arrondissement où l'assemblée annuelle se tiendra. Témoin des vues pures et des intentions droites qui animent tous ses membres, il pourra y recevoir chaque fois l'assurance de leur fidélité pour le Gouvernement, et ils seront charmés qu'il veuille être auprès de lui l'organe de ses sentiments<sup>39</sup>.»

Le 16 novembre 1809 déjà, Charles-Ferdinand Morel adresse le programme de la nouvelle Société au préfet du département, Félix Desportes, dans des termes fort respectueux :

«Le désir de s'instruire, de s'éclairer l'un par l'autre, de s'élever à la hauteur du siècle et des Lumières, et de mériter de plus en plus la bienveillance d'un Gouvernement qui encourage toutes les pensées utiles et libérales est l'unique motif qui a inspiré le projet de cette Société. Nous nous faisons un devoir de le placer sous votre garde et sous votre favorable protection. La connaissance que nous avons de l'intérêt avec lequel vous accueillez tout ce qui est utile et bon, l'encouragement que vous accordez même aux entreprises qui se rapportent à l'avancement de l'industrie et des Lumières nous persuadent que vous daignerez, Monsieur le préfet, accueillir ce projet et le recommander à Son Excellence le ministre de l'Intérieur pour qu'il daigne lui donner son approbation<sup>40</sup>. »

S'adressant au ministre des Cultes, Morel fait preuve de la même soumission dévouée et totale :

«J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence le programme de cette Société. Nous désirons que ce projet obtienne l'approbation et l'autorisation du Gouvernement. Je supplie donc Votre Excellence de daigner l'accueillir favorablement et le mettre aux pieds du Trône. Et dans l'attente de l'approbation que nous demandons, nous supplions Votre Excellence de daigner accorder sa protection à cet établissement naissant et de bien vouloir le favoriser en ordonnant que dans le nombre des pièces et ouvrages imprimés par ordre du Gouvernement, il lui soit envoyé ceux qui pourront l'intéresser<sup>41</sup>. »

Sans obtenir formellement une approbation du Gouvernement, les sociétaires se réunissent non sans prévenir auparavant l'autorité départementale en l'assurant que le nombre de participants ne dépassera pas vingt personnes.

## Le choix des ouvrages

D'emblée, les fondateurs et les abonnés à la Bibliothèque conçoivent qu'elle « contiendra les bons ouvrages de théologie, de religion, de morale, d'éducation, de littérature, etc. qui paraissent chaque année en France, à Lausanne, à Genève, dans les colonies françaises de Berlin, d'Amsterdam, de Londres, etc. ; elle contiendra en outre de bons ouvrages qui ont paru dans les années précédentes, de bons ouvrages traduits de

l'allemand et de l'anglais, deux ou trois journaux, etc.»<sup>42</sup>. Le règlement prévoit que «le secrétaire tiendra registre du choix des ouvrages»<sup>43</sup>.

À défaut du registre prévu par le règlement, un *Catalogue des ouvrages qui composent la Bibliothèque ambulante de la Société de littérature et des arts du Haut-Rhin*, de 55 titres, augmenté d'une liste de 13 *Livres qui ont été offerts par des membres de la Société de littérature*<sup>44</sup> fournit un échantillon des ouvrages réunis; l'absence de date de cet inventaire laisse supposer qu'il s'agit d'un premier lot, qui est augmenté par les acquisitions décidées lors des assemblées ultérieures des membres de la Société dont les procès-verbaux mentionnent 35 titres supplémentaires.

Les références bibliographiques données par ces inventaires manquent de précision pour identifier certains ouvrages avec certitude en raison de titres approximatifs, de l'omission de l'éditeur et de l'année de publication. Toutefois les œuvres citées permettent de classer la centaine d'ouvrages énumérés et de constater qu'ils répondent aux objectifs poursuivis par la Société.

À titre d'exemples, relevons quelques titres classés selon les divers domaines, en nous limitant aux libellés donnés par ces listes.

## Théologie

- Eckartshausen. *Dieu est l'amour le plus pur*
- *Théologie chrétienne*, 3 vol.
- *Ethica christiana*, par Ostervald
- *Soliloques*, de saint Augustin
- *Confessions*, de saint Augustin
- *Théodicée*, de Leibnitz
- Mallebranche. *Recherche de la vérité*, 4 vol.

## Religion

- Basnage. *Histoire de la religion des Églises réformées*
- *L'Alcoran*, t. 1 et 2
- Reinhard. *Influence de la religion protestante sur les relations de la vie civile et domestique*
- *Discours et mémoire sur les protestans*
- Trembley. *Considérations sur l'état présent du christianisme*
- Ryan. *Bienfaits de la religion chrétienne*, t. 1 et 2

- *Canons du Concile de Tolède*
- *Histoire du Concile de Trente*, par Sarpi avec des notes par Courrayer, éd. en 3 vol. 4<sup>o</sup> de 1752, Amsterdam
- Villers. *Influence du luthéranisme*
- *Défense de la Réformation*, par Claude, 2 vol. Quervilly 1687
- Spangenberg. *Doctrine des frères*
- *Liturgie nouvelle imprimée de Genève*

## **Morale**

- *Sermons*, de Lenfant
- *Catéchisme* de Saurin
- Joseph Droz. *Poème sur le bonheur*
- *Règle maçonnique*
- *Éducation*
- *Lettre à une mère chrétienne*, par Moulinié
- *Sur le culte domestique, conseils à une mère de famille*
- Chavannes. *Méthode de Pestalozzi*
- *Précis sur l'institut d'éducation d'Yverdon en Suisse organisé et rédigé par M. Pestalozzi*, par M. A. Julien, cheval[ier] de la Légion d'honneur, Milan 1812

## **Littérature**

- *Gedichte: Chrestomathie für höhere Classen*
- *Gedichte: französische Chrestomathie*
- Huber. *Traduction de poésies allemandes*
- *Mélanges de littérature*, par Ancillon
- *La pucelle d'Orléans*, par Schiller
- Bossuet. *Oraisons funèbres*
- *Les martyrs*, par Chateaubriand, t. 1 et 2
- *Étrennes helvétiques*

## **Agriculture**

- *Cours de l'agriculture anglaise*, t. 1 à 10
- *Mémoire et instruction sur les troupeaux de progression*

## Géographie

- *Voyage de Humboldt dans le Mexique, etc.*
- *Histoire des voyages de Humboldt*
- *Voyage en Syrie*, par Volney
- *Voyage de Lord Valentia en Abyssinie*
- Chateaubriand. *Itinéraire à Jérusalem*

## Histoire et biographies

- *Vie de Léon X*, par Roscoe
- *Vie de Laurent de Médicis*, par le même
- *Vie de Zwingli*
- Herren. *Essai sur les croisades*
- *Histoire du XVIII<sup>e</sup> siècle*, par Lacretelle
- Bausset. *Histoire de la vie de Fénelon*

## La mise en circulation des ouvrages

Lors de la première assemblée, Mathias Graf<sup>45</sup>, pasteur à Mulhouse, mais qui avait été engagé un temps en qualité de pasteur auxiliaire de Corgémont en 1809<sup>46</sup>, est désigné à la fonction de bibliothécaire. Ce ministère dans la paroisse de Morel explique le portrait flatteur que le pasteur curgismondain en dresse dans une lettre adressée au sous-préfet: « Cette fonction fut remise à M. Graf, pasteur allemand de Mulhouse dont le zèle pour tout ce qui est utile était connu d'avance<sup>47</sup>. » Le bibliothécaire est « spécialement chargé de procurer avec le produit des souscriptions et de mettre en circulation les ouvrages dont l'acquisition aura été décidée dans l'assemblée générale »<sup>48</sup>. L'année suivante déjà, l'assemblée recherche un adjoint « eu égard aux peines multipliées qu'entraîne la charge de bibliothécaire » et elle « lui a accordé pour frais d'expédition une indemnité de trois louis ou 72 francs par an »<sup>49</sup>.

L'assemblée de 1810 prend des mesures pour faciliter la communication des ouvrages entre les abonnés :

« Pour régulariser la circulation des livres de la Bibliothèque ambulante, l'assemblée a arrêté que cette circulation se ferait en suivant

une série constante et invariable en sorte que chaque membre recevra toujours les livres du même coabonné et les transmettra invariablement à un autre coabonné<sup>50</sup>.»

Pour atteindre l'objectif caressé dès la fondation de la Bibliothèque, le règlement, adopté définitivement par l'assemblée du 12 juin 1811, arrête formellement qu'il « sera pris d'ailleurs les mesures nécessaires pour la circulation de ces livres entre les différents membres »<sup>51</sup>. « Une correspondance très exacte [...] se fera »<sup>52</sup> pour assurer la régularité des envois. Ainsi, les abonnés Georges-Louis Gibollet, Morel, Peneveyre et Schnider sont avertis qu'ils recevront les ouvrages *Sermons* de Lenfant, *Oraisons funèbres* de Bossuet et *Règle maçonnique* selon le calendrier ci-dessous. Le message précise : « Dans le cas où vous n'eussiez pas encore reçu lesdits ouvrages aux époques fixées, veuillez bien les réclamer<sup>53</sup>. »

1810	<b>Lenfant, <i>Sermons</i></b>	<b>Bossuet, <i>Oraisons funèbres</i></b>	<b><i>Règle maçonnique</i></b>
10 juillet	Gauteron à Morel		
1 <sup>er</sup> août	Morel à Peneveyre		
15 août			Gauteron à Peneveyre
20 août	Peneveyre à Schnider		
1 <sup>er</sup> septembre			Peneveyre à Gibollet
15 septembre			à Schnider
1 <sup>er</sup> octobre			Schnider à Morel
10 octobre		Watt à Morel	
1 <sup>er</sup> novembre		Morel à Gibollet	
20 novembre		Gibollet à Schnider	
10 décembre	Schnider à Gibollet	Schnider à Peneveyre	

Toutefois, ces envois souffrent de retards, et « comme de nouvelles plaintes se sont élevées sur la mauvaise circulation des livres », l'assemblée de 1812

« a pensé que cette circulation serait mieux réglée si elle était dirigée par deux personnes dont l'une résidant à Mulhouse et l'autre dans l'arrondissement de Delémont, ou plutôt à Bienne, lieu du dépôt des livres. C'est pourquoi on a adjoint à M. Graf un sous-bibliothécaire dans la personne de M. Molz, second pasteur allemand à Bienne, qui sera chargé de régler la circulation des livres sous la direction du bibliothécaire, et d'en soigner le dépôt. Désormais donc le bibliothécaire fera directement ses envois au sous-bibliothécaire qui règlera la circulation comme il conviendra le mieux<sup>54</sup>. »

Malgré ces ajustements, l'acheminement régulier des ouvrages imaginé par les fondateurs s'avère difficile. En 1814, le bibliothécaire Graf demande la convocation d'une assemblée « pour recevoir ses comptes relatifs à la Bibliothèque ambulante dont l'existence est empêchée autant par l'effet des circonstances politiques actuelles que par la difficulté de la circulation des livres entre les différents abonnés, difficulté qui avait démontré l'impossibilité de conserver cet établissement »<sup>55</sup>. Vu « la lenteur de la circulation des livres dans un rayon trop étendu », l'assemblée décide que « cet établissement cesserait d'avoir lieu »<sup>56</sup> et les livres resteraient en dépôt à Bienne à la suite d'un partage avec les abonnés de Mulhouse. Cette répartition semble tarder puisque, le 27 novembre 1816, le pasteur Graf écrit à Morel que « les comptes de la Bibliothèque ambulante ont été réglés », mais qu'il aimerait bien recouvrer l'ouvrage sur l'entendement humain qu'il avait offert à la Société<sup>57</sup>.

## Les réunions annuelles

Soucieux de partager le fruit de leurs lectures, mais aussi de présenter les résultats de leurs études et de leurs expériences, les membres de la Société instaurent une « assemblée de la littérature et des arts »<sup>58</sup> qui se tiendra une fois l'an.

La première réunion de Sonceboz du 27 septembre 1809 vise à faire approuver le programme qui avait été mis en consultation en vue de recueillir l'adhésion des membres fondateurs.

L'année suivante, le 14 juin, le président Charles-Victor Gibollet ouvre l'assemblée « par un discours fort intéressant sur les avantages qu'on a droit d'attendre de l'établissement de la Bibliothèque ambulante et des

réunions qui en dépendent »<sup>59</sup> et le secrétaire Morel poursuit par « un discours relatif à ces réunions, au but qu'elles avaient, à l'esprit de fraternité et de confiance qui doit y présider, et aux objets particuliers d'utilité publique auxquelles elles pourront servir »<sup>60</sup>. L'assemblée délibère ensuite longuement du manque de relève dans le clergé et propose d'organiser une collecte annuelle pour soutenir financièrement les étudiants en théologie, en raison de la nature et de « la cherté des études » et du « peu d'encouragement que lui présentent les avantages pécuniaires attachés à cet état ». Un règlement est mis en délibération pour organiser cette collecte, gérer les fonds réunis, attribuer les soutiens aux étudiants.

La même année, le ministre des Cultes, Félix Julien Jean Bigot de Préameneu, s'adresse au « président du Consistoire de Corgémont », Morel, en constatant que son Église n'avait « aucun étudiant se destinant au ministère »<sup>61</sup>. Morel s'en explique longuement le 7 décembre suivant, affirmant que « le principal motif [...] est le trop chétif traitement de nos pasteurs » et de citer quelques pasteurs expatriés, d'évoquer que « les ministres que nous tirons avec peine de la Suisse ne viennent ici qu'en attendant mieux » et de relever en outre que trois cures sont vacantes dans la région. Morel signale la décision d'organiser une collecte pour soutenir les étudiants et rappelle la situation d'antan :

« veuillez vous rappeler, je vous prie, qu'autrefois nous étions bien traités, que notre état était considéré, soutenu par le Gouvern[emen]t et que dans ce pays nous ne sommes que des protestants, à qui il paraît dur maintenant de payer pour le culte, tandis qu'autrefois ce culte était salarié par le Prince »<sup>62</sup>.

Conformément au but de ces assises annuelles, Frédéric-Louis Hetzel, de Sornetan, présente en 1810 « un mémoire très bien fait pour retracer les inconvénients de la liturgie de Berne en usage dans les Églises de l'arrondissement consistorial de Bévillard. Il pense qu'il serait convenable de s'occuper de la rédaction d'une liturgie plus appropriée aux circonstances actuelles »<sup>63</sup>; l'assemblée « a observé que comme le Consistoire de Genève a fait paraître une nouvelle liturgie, elle présumait que cette liturgie serait adoptée pour les Églises réformées de France qu'il convenait d'attendre que la proposition de l'adopter en fût faite aux Consistoires de ce pays »<sup>64</sup>.

Pour sa part, le pasteur Samuel Himely de Bévillard « fait voir à l'assemblée la médaille d'encouragement qu'il a reçue du Gouvernement pour récompense de son zèle à propager la vaccine, et la lettre flatteuse de Son Excellence le ministre de l'Intérieur qui l'accompagnait »<sup>65</sup>.

Il annonce « à l'assemblée des recherches dont il s'occupe pour découvrir sur le pis de vaches de ce pays du cow-pox ou vaccin, dont il a cru déjà apercevoir quelques traces sur des vaches de son voisinage »<sup>66</sup>.

En 1811, le président rend compte d'un échange de correspondance avec le préfet du département à propos de l'article 291 du Code pénal<sup>67</sup>. Pour régulariser la situation, les 13 membres présents adoptent définitivement le règlement qui est transmis ainsi que la liste des membres de la Société pour obtenir l'approbation du Gouvernement: trente-six noms figurent sur cette liste, y compris les six nouveaux membres admis ce jour-là par l'assemblée, mais les procès-verbaux des années précédentes ne mentionnent pas l'admission de quelques membres portés sur cet état. Sept membres seront encore admis par la suite.

Les communications occupent la seconde partie de la réunion. Le pasteur Jean-François Imer, de La Neuveville, présente le mémoire « qu'il a fait sur la culture des vers à soie et qui a remporté le prix proposé sur cette question par la Société d'Émulation de Neuchâtel »<sup>68</sup> en 1809. Il relate la journée dans son *Ephemeron ou Journal historique*: « Mercredi 12 juin 1811. Je suis parti à 5 heures avec M. le maire pour Bienne; [...] à 8 été chez M. le Doyen; à 11 heures nous sommes tous allés au nombre de 15<sup>69</sup> au Rockhall tenir notre Société littéraire. Dîner à 2 heures à la Couronne. J'ai présenté mon mémoire sur les vers à soie. Partis à 5 [heures]. Le vent nous a obligés de débarquer à Douanne. De là à pieds par une pluie terrible. Arrivé à près de 10 heures à la maison<sup>70</sup>. » Le récit de cette expédition de La Neuveville à Bienne permet de mieux comprendre l'absence des membres d'Alsace aux réunions annuelles tenues à Sonceboz ou à Bienne.

Lors de la même réunion, Charles-Ferdinand Morel entretient l'assemblée par « une courte notice sur l'origine de la ville de Bienne et de son château, il a présenté les conjectures qui ont été faites sur la position de l'ancienne *Petinesca* dont parle Antonin dans son itinéraire et les raisons qui faisaient croire que cette position pouvait être celle de *Bienne* ou même de *Boujean* »<sup>71</sup> et poursuit par un exposé sur « l'origine de la Pierre Percée » de Courgenay.

M. Graf informe enfin ses collègues que M. Risler, président du Consistoire de Mulhouse, a célébré sa 50<sup>e</sup> année de ministère « exercé dans son sein »; l'assemblée lui adresse des « vœux [...] pour la conservation de ses jours et la bénédiction de ses travaux ».

L'assemblée du 27 mai 1812 réunit à nouveau 13 membres à Bienne. Une fois de plus, le président renseigne les sociétaires sur les démarches

entreprises pour obtenir l'approbation du Gouvernement; il transmet aussi les remerciements de M. Risler pour l'attention témoignée l'année précédente à l'occasion de son jubilé. L'assemblée accueille six nouveaux membres, dont quatre «ont de suite pris séance parmi les membres de la Société»<sup>72</sup>.

À la rubrique des communications, le pasteur Jean-François Imer présente «le plan d'une introduction à l'étude de l'histoire universelle dédiée à la jeunesse. Cette introduction plus développée que la 1<sup>re</sup> édition qui en a paru, sera accompagnée de tableaux chronologiques»<sup>73</sup>. Il remet en outre «un exemplaire d'un *Abrégé de grammaire française*»<sup>74</sup>. Charles-Ferdinand Morel prend le relais pour donner «lecture d'un mémoire qu'il a composé sur l'éducation des habitants des campagnes». Cet exposé suscite une discussion qui aboutit à la proposition, qui est adoptée, d'inviter les membres à approfondir diverses questions pour en débattre à l'assemblée suivante: méthode à adopter pour l'enseignement dans les campagnes; méthode de Pestalozzi développée dans plusieurs ouvrages; procédés pour tirer parti des pommes de terre dans la fabrication du pain et modes de culture de ce précieux tubercule.

Président et secrétaire sont ensuite confirmés dans leur fonction respective. Et M. Neuhaus invite les membres à la démonstration d'une machine qui lui est arrivée de Neuchâtel pour moudre les pommes de terre.

En 1814, la Société tient encore une assemblée sans s'être réunie l'année précédente. Malgré le constat d'échec de la Bibliothèque, les membres entendent maintenir les rencontres annuelles:

«Quoique l'établissement de la Bibliothèque ambulante ait donné lieu aux réunions annuelles de la Société, la Société n'a pas cru que la suppression de l'un dût entraîner celle de l'autre. Considérant au contraire l'avantage que présentent ces réunions telles qu'elles ont eu lieu jusqu'ici, voulant conserver le lien de fraternité qu'elles offraient et en faire un moyen de se voir et de se communiquer des idées utiles sur tout ce qui concerne le bien du pays, les membres présents ont décidé que la Société continuerait d'exister sous le nom de Société patriotique ou d'Amis du bien public, qu'elle s'assemblerait toutes les années une fois, et que le lieu de ses réunions serait Bienne<sup>75</sup>.»

Les circonstances politiques empêcheront la poursuite immédiate de ces activités. Mais le programme élaboré en 1809 est repris par la Société statistique des districts du Jura fondée en 1832 pour étudier la région «sous le rapport des sciences naturelles, statistiques et historiques».<sup>76</sup>

## La Société statistique des districts du Jura

L'initiative revient à Jules Thurmann qui diffuse un prospectus imprimé incitant les notables lettrés du Jura à constituer une nouvelle Société<sup>77</sup>, à l'exemple de tant d'autres créées dans les cantons suisses ou les départements français. Sans vouloir collecter des données chiffrées, malgré le nom adopté pour la Société, Thurmann propose de recenser tous les travaux consacrés au pays et de promouvoir les études les plus diverses: «Connaissances zoologiques, botaniques et géologiques; documents statistiques, industriels et agricoles; études archéologiques et historiques, presque tout est à faire, presque tout est à créer<sup>78</sup>.» Signalant l'ouvrage de Morel «seul travail général sur l'Évêché», Thurmann ajoute: «mais qui mieux que lui [Morel] sait apprécier tout le développement dont est susceptible chacune des spécialités traitées dans son ouvrage! développements qui sont bien au-dessus des forces d'un seul homme<sup>79</sup>.»

Réaliste dans son propos, Thurmann ajoute:

«Mettons donc nos travaux en commun; que chacun apporte à la construction de l'édifice les matériaux qu'il a rassemblés; qu'un échange de communication s'établisse; et quand notre entreprise ne devrait pas être couronnée de ces succès brillants qui flattent l'amour-propre, du moins nous serons-nous ménagé le double avantage d'avoir créé entre nous des relations plus intimes de goûts et d'amitié, et d'avoir cherché à démontrer à notre pays le désir de lui être utiles; peut-être aurons-nous enfin contribué à développer chez ceux qui plus tard feront mieux que nous, quelque germe de cette illustration scientifique qui est un des plus nobles éléments de la prospérité morale des nations<sup>80</sup>.»

Treize des vingt-sept membres qui se sont inscrits participent à l'assemblée constitutive de la Société statistique des districts du Jura à Delémont, le 10 septembre 1832<sup>81</sup>. Thurmann adresse «un paquet de prospectus» au doyen Morel:

«La lecture de ce prospectus vous fera connaître, Monsieur, en peu de mots ce dont il s'agit. La Société statistique compte déjà un certain nombre de membres à Porrentruy et à Delémont. Les personnes, qui en constituent le noyau primitif, me chargent, Monsieur, de vous témoigner leur vif désir de vous voir coopérer activement à une entreprise, dont personne mieux que vous n'est à même d'apprécier

le but honorable et à laquelle votre influence et vos lumières seraient d'un secours fondamental<sup>82</sup>!»

Il demande en outre à Morel de diffuser ce document « aux personnes du Val S[ain]t-Imier qui s'occupent de quelques études analogues à celles de la Société. »

D'autres sympathisants du projet distribuent aussi le *Prospectus*, comme Joseph Choffat qui en envoie des exemplaires à son cousin Victor Gouvernon, alors étudiant à Soleure, « pour vous et vos amis qui seraient amateurs des sciences »<sup>83</sup> en lui recommandant vivement d'y adhérer, réservant encore son engagement personnel dans la Société, en raison de son « existence vagabonde »<sup>84</sup> qui ne lui permet pas de « siéger » régulièrement aux assemblées. Gouvernon adhère avec une certaine crainte et Thurmann s'empresse de le rassurer :

« Du reste il ne s'agit pas comme vous le pensez bien [d']une société de savants (quoiqu'il ne sera pas défendu de l'être) mais bien [d']une société d'émulation et [d']une association d'hommes qui aiment leur pays et font tous leurs efforts pour y développer quelque peu de cet esprit scientifique qui depuis plusieurs siècles fait tant d'honneur à notre belle Suisse et auquel malheureusement notre Jura est resté trop étranger<sup>85</sup>. »

Deux anciens abonnés de la Bibliothèque ambulante figurent parmi les fondateurs de la Société statistique : Charles-Ferdinand Morel et Jean-Amédée Watt du Löwenbourg. Des membres de la fonction publique dont Charles Neuhaus, chef du Département de l'Éducation, Xavier Stockmar, préfet de Porrentruy, des médecins, des juristes, des ecclésiastiques s'inscrivent également<sup>86</sup>.

Les membres sont répartis en trois sections animées chacune par un secrétaire particulier : Jules Thurmann pour celle d'histoire naturelle, Xavier Marchand pour la section statistique et Antoine François Xavier Migy pour la section historique<sup>87</sup>. À l'unanimité, Charles-Ferdinand Morel, qui ne peut assister à l'assemblée de Delémont, est proclamé président ; c'est Jules Thurmann qui lui annonce cette nomination<sup>88</sup>. La réunion se poursuit le lendemain pour les membres de la section d'histoire naturelle par une visite du jardin du château sous la conduite de François Friche-Joset<sup>89</sup>, puis du cabinet de fossiles jurassiques du docteur François Joseph Marcel Wicka<sup>90</sup> et du cabinet de François Adam Joseph Népomucène Verdat<sup>91</sup> : cryptogames, coquilles du val de Delémont, reptiles, fossiles jurassiques, collection entomologique<sup>92</sup>.

L'assemblée de 1832 paraît être la seule manifestation<sup>93</sup> de cette Société, relatée dans le *Bulletin de la Société statistique des districts du Jura*<sup>94</sup>. Elle annonce d'emblée ses ambitions<sup>95</sup>: entreprendre un premier recensement des études déjà entreprises qui pourrait déboucher sur un *Rapport préliminaire sur les documents à consulter et la marche à suivre dans les études de la Société*; publier un *Annuaire des districts du Jura*, fonder une bibliothèque scientifique partagée en trois sections à Bienne, Delémont et Porrentruy. L'assemblée prévoit de se réunir l'année suivante à Bienne.

Sans tarder, Thurmann s'attelle à différents travaux et, en décembre 1832 déjà, il peut annoncer le résultat de ses efforts à Victor Gouvernon:

« Notre Société s'occupera de recherches naturo-historiques, statistiques et historiques propre[ment] dites et exclusivement relatives à l'Évêché excepté en tant qu'elles se lient nécessairement aux contrées limitrophes. On travaille cette année au *Rapport préliminaire*. Je rédige la partie relative à la géologie et botanique, etc. Quand vous reviendrez à Porrentruy vous trouverez des collections de minéralogie, géologie, conchyliologie, des herbiers jurassiques en bon ordre et un jardin botanique<sup>96</sup> ».

Le 3 juin 1833, Jules Thurmann explique au président Morel, qui souhaite réunir la Société en juin, que les « principaux sociétaires de Porrentruy [...] désireraient vivement qu'elle fût fixée en septembre » en raison des « préoccupations politiques qui en ce moment ici occupent tellement les esprits<sup>97</sup> que cela priverait notre réunion de plusieurs sociétaires qu'il nous importe d'y avoir! »<sup>98</sup>. Dans le même courrier, il annonce diverses communications: un catalogue des plantes du Jura, un mémoire sur la géologie, des notes sur les améliorations introduites à Porrentruy dans notre système d'éducation, un exposé de M. Verdat sur l'entomologie du Jura et, pour le domaine historique, des notes de MM. Mislin, Spahr, Migy et des mémoires de Quiquerez. Il évoque encore l'*Annuaire* dont il faut discuter le canevas et distribuer « le travail de ce qui manquera ».

En réalité, l'implication de promoteurs de la Société statistique dans les réformes scolaires et la publication du journal *L'Helvétie*, provoquent une scission qui pousse certains membres à fonder une Association catholique, dont Bélet qui était membre du comité « ne se rappelle pas qu'il ait tenu une seule séance »<sup>99</sup>. Le 17 septembre 1833, *L'Helvétie* rappelle la prochaine assemblée de la Société statistique.

« Société statistique du Jura

Messieurs les membres de la Société statistique des districts du Jura sont prévenus que, d'après l'ordre adopté, la séance annuelle de 1833 aura lieu à Bienne le 26 septembre courant. MM. les sociétaires sont invités en conséquence à bien vouloir tenir prêtes leurs communications pour cette époque.

Ceux de MM. les sociétaires qui n'ont pas encore acquitté le montant de la cotisation pour la première année sont instamment priés de le faire avant la séance.

Au nom du Président

Thurmann, secrétaire »

À défaut d'un compte rendu de l'assemblée, et pour autant qu'elle ait effectivement eu lieu, le « Discours d'ouverture de la séance de la Société statistique du Jura réunie à Bienne »<sup>100</sup> rédigé par le président Morel énumère les champs de recherche ouverts à ses membres et indique les ambitions de la jeune Société, « œuvre d'une conception toute patriotique ». « L'exploration du sol et des trésors qu'il renferme [...] sont les plus propres à vivifier un pays » et d'énumérer les développements économiques engendrés par l'extraction des métaux, la fondation de bergeries, l'établissement des « filatures de coton et des métiers de passementiers », des tanneries, poteries, fabrication de dentelles. L'influence des sociétés économiques, dont celle de Bienne, de la Société d'Émulation de Colmar, des comices agricoles institués dans les arrondissements du Haut-Rhin, a stimulé un esprit d'initiative et donné une impulsion bénéfique à toute l'activité humaine. « Mais il restait beaucoup de choses à faire », perfectionner l'agriculture, étudier la géologie et toutes les sciences naturelles, établir une « exacte statistique » du pays et de ses produits. Et d'annoncer la présentation des travaux entrepris dans les trois sections.

Malgré sa brève existence, la Société statistique a laissé des traces durables. Évoquant sa première assemblée dans la notice biographique qu'il consacre à Jules Thurmann, Xavier Kohler relève :

« Ne croirait-on pas assister à une réunion de la Société d'Émulation ? C'est le même esprit, la même harmonie entre sociétaires ; ne peut-on pas dire que, pour n'avoir brillé qu'un jour, la Société statistique du Jura n'en est pas moins notre aînée, et que sous nos efforts sont levés quinze ans plus tard les germes qu'elle avait semés dans notre sol<sup>101</sup>. »

Le caractère éphémère de la Société statistique ne décourage pas Jules Thurmann, passionné par la géologie de la chaîne jurassienne et la botanique :

« En 1834, Thurmann, A[uguste] de Montmollin, [Louis] Coulon et [Célestin] Nicolet s'assemblèrent au Roc, dans la campagne de M. Coulon, et l'on y jeta la première base de la Société géologique des Monts-Jura. Une seconde réunion eut lieu à Besançon, en 1836, à laquelle se trouvèrent Thurmann, Parandier, de Montmollin, Thirria, Renaud-Comte, Renoir, Gressly, etc. Ces deux réunions eurent pour résultat la dénomination du terrain néocomien<sup>102</sup>. »

À la même époque, des sociétés politiques sont fondées dans les divers districts comme la Société patriotique fondée dans le district à Porrentruy le 6 novembre 1833<sup>103</sup>, dans la mouvance de la « grande Société de sûreté fédérale ». L'année suivante, sur proposition du comité de la Société de sûreté fédérale du district de Courtelary, « une grande réunion générale des comités » des sociétés patriotiques du Jura bernois et des membres « qui voudraient se joindre à eux » est organisée à Moutier en juin<sup>104</sup> ; dans le bureau constitué pour la manifestation, on retrouve Xavier Stockmar président, M. Lemp pasteur allemand de Courtelary vice-président, Huber et Gaullieur secrétaires, Helg, Thurmann<sup>105</sup>...

## La Société d'études de Porrentruy

Depuis le début du mois d'avril 1846, des amis se réunissent autour d'Alexandre Daguët, nommé directeur de l'École normale le 7 juin 1843, et des cousins Xavier et Désiré Kohler ; le groupe tient de l'équipe d'étudiants qui veulent partager leurs essais poétiques, s'exercer à la déclamation, soumettre leurs études à la critique ou discuter de sujets historiques ou littéraires... À Fribourg, Daguët avait fondé *L'Émulation*, première revue culturelle du canton, et Xavier Kohler avait fait partie d'un groupe d'étudiants, qui avait choisi d'appeler leur académie Les Aveugles, pour « partager les résultats de leurs recherches en histoire, de

leurs lectures et [...] soumettre à la critique des autres les travaux qu'ils entreprenaient. Ce type de réunion correspondait exactement à l'atmosphère d'émulation que les Jésuites souhaitaient créer à l'intérieur de tous les collèges»<sup>106</sup>. La Société d'études ou Cercle littéraire fondé à Porrentruy se réunit chez l'un ou l'autre des membres du 7 avril 1846 au 6 septembre 1847. La fréquence des réunions est longtemps hebdomadaire, le plus souvent le vendredi ou le samedi, mais l'intervalle entre deux rencontres peut dépasser un mois dans quelques rares cas. Sans règlement, sans comité, sans programme de recherches bien arrêté, sinon le plaisir de se retrouver entre amis, avec cette consigne clamée par Désiré Kohler lors de la première réunion bannissant la politique :

« De tout le reste on y discourra  
En vers, en prose, et chacun parlera  
Tant qu'à l'entendre il verra l'auditoire  
Bien disposé ; mais si quelqu'un s'endort,  
Le discoureur pour expier son tort  
Et s'amender, devra payer à boire<sup>107</sup>. »

Mais avec le souci de conserver une trace de leurs réunions, Alexandre Daguet définit dès la deuxième réunion un « programme d'études » stipulant que : « La lecture du procès-verbal commencera la séance. Une suite de procès-verbaux bien faits formerait comme les archives de la Société<sup>108</sup>. » Ces comptes rendus renseignent sur l'activité du groupe durant ses quarante-neuf séances : douze adeptes participent régulièrement ou occasionnellement aux réunions qui regroupent trois à six membres. Xavier Kohler, qui rédige les procès-verbaux, est le seul à participer à toutes les rencontres. Les débats du groupe peuvent tourner à la controverse et le secrétaire note que « le peu d'ordre observé dans les débats nous a empêché de suivre toutes les phases d'une conversation aussi longue qu'intéressante »<sup>109</sup> ; une autre fois, il regrette que « le cadre du procès-verbal nous empêche de détailler les divers incidents de cette lutte toute philosophique »<sup>110</sup> ; il relève que la discussion a été « très animée » à propos d'une « nouvelle division du style »<sup>111</sup>, voire « très vive »<sup>112</sup> à la suite d'un travail sur la géographie d'après le système des Allemands présenté par Jules Paroz au point de susciter une rectification du « procès-verbal de la dernière séance n'en rendant pas un compte fidèle [qui] est remis à M. le président qui le présentera corrigé à la prochaine réunion<sup>113</sup> ». Dans le souci d'assurer le bon déroulement des réunions, le résumé de l'assemblée du 20 novembre 1846 arrête que « Messieurs les membres et le secrétaire en particulier sont priés de

prendre à l'avenir une part moins vive et moins personnelle à la discussion, et d'adopter en toute occasion un langage parlementaire »<sup>114</sup>.

Les membres de la Société d'études participent directement à la fondation de la Société jurassienne d'Émulation, mais continuent de se réunir, à quatorze reprises jusqu'en septembre 1847, parallèlement aux premières séances mensuelles de l'Émulation, mais les procès-verbaux ne font aucune allusion à la nouvelle Société.

## La Société jurassienne d'Émulation

Les assemblées de la Bibliothèque ambulante lancée en 1809, de la Société statistique constituée en 1832 et de la Société d'études préfigurent celles de la Société jurassienne d'Émulation fondée en 1847. Et d'autres cercles encore avaient été créés. En 1811, une Société de lecture et de jeu est fondée à Porrentruy; il s'agit du Casino<sup>115</sup>, logé à l'Hôtel de Ville de Porrentruy jusqu'en 1866, et l'on trouve parmi ses membres plusieurs habitués de la Société d'études et fondateurs de l'Émulation, dont Bodenheimer, Dupasquier, Durand, Thurmann notamment. D'autres cabinets de lecture sont ouverts par des particuliers à Porrentruy; en 1818, les imprimeurs Deckherr sont autorisés à exploiter un cabinet de lecture, repris à leur départ pour Montbéliard en 1823 par Nicolas Leconte qui le tient jusqu'à la faillite de son entreprise en 1833. Un nouveau cabinet de lecture est ouvert à Porrentruy en 1837 par Victor Gnos, libraire-relieur<sup>116</sup>. Ailleurs, Frédéric Imer signale des bibliothèques de régents, de paroisses, d'écoles, dont celle des collèges de Delémont et La Neuveville et dans cette même cité la « bibliothèque religieuse et populaire, établie en 1829 »<sup>117</sup>.

Au cours de l'assemblée constitutive de l'Émulation, Thurmann, qui avait assisté à seize des quarante-neuf réunions de la Société d'études, « prévient l'assemblée que secrétaire de l'ancienne Société statistique du Jura et ayant un reliquat de compte de sa gestion antérieure, il croit devoir lui en répondre, la société nouvelle succédant de droit à la Société statistique. Comme malgré de nombreuses recherches il n'a pu retrouver ses notes de recette et dépense, l'honorable membre offre donc à la Société nouvelle de parfaire la somme restant due par la remise au futur caissier de cent francs de France. Les personnes présentes remercient M. Thurmann et acceptent avec reconnaissance au nom de la future Société »<sup>118</sup>. Ainsi l'Émulation bénéficie des jalons posés par les sociétés qui l'ont précédée. Deux abonnés à la Bibliothèque ambulante, Morel et

Watt, adhèrent à la Société jurassienne d'Émulation dès ses débuts ; sept des vingt-sept membres de la Société statistique en font autant durant les premières années ; de la Société d'études animée par Alexandre Daguet et Xavier Kohler, neuf des dix habitués domiciliés à Porrentruy figurent parmi les fondateurs de l'Émulation ou sont admis durant l'année 1847. Il est frappant de constater que dans le premier « Exposé des travaux de la Société » publié en 1849 dans le *Coup d'œil sur les travaux de la Société jurassienne d'Émulation*<sup>119</sup>, Xavier Kohler mentionne bon nombre de communications citées dans les procès-verbaux de la Société d'études.

Avec son appartenance et son rôle dans plusieurs de ces associations, Charles-Ferdinand Morel reste le témoin par excellence des sociétés culturelles fondées avant la constitution de la Société jurassienne d'Émulation, et celle-ci lui rendra bien des hommages.

Réunis à Courtelary le 28 septembre 1852, les émulateurs applaudissent la chanson de Louis Valentin Cuenin *Les échos de Chasseral* évoquant « Morel ! ton front est ceint d'une auréole »<sup>120</sup>.

Lors de la réunion de la Société jurassienne d'Émulation à La Neuveville, le 22 septembre 1859, le conseiller national du lieu, Cyprien Revel, évoque la biographie du pasteur Jean François Imer<sup>121</sup>. Rappelant les multiples facettes de son action, de ses publications et de sa culture de mûriers blancs pour introduire la sériciculture, Revel mentionne les noms de contemporains intimes d'Imer, dont Himely de Bévillard, le doyen Gibollet de Bienne, Cunier de Renan, David Imer, Morel et d'autres. « Ces hommes de cœur et de dévouement peuvent être envisagés comme les précurseurs de notre Société jurassienne d'Émulation<sup>122</sup> ».

Le 31 juillet 1865, le buste du doyen Morel, œuvre du sculpteur Raphaël Christen, est inauguré en grande pompe à Corgémont : village pavoisé, cortège, fanfare, chœurs et discours<sup>123</sup>. Représentant la Société jurassienne d'Émulation, Xavier Kohler rappelle que le doyen en « fit partie un des premiers » et le qualifie d'« homme du Jura, comme son vieil et fidèle ami, Stockmar, comme Jules Thurmann, cette autre gloire du pays » et évoque quelques circonstances marquantes de sa vie : son engagement comme ministre de camp dans le régiment de Reinach, le rattachement du Vallon au département du Mont-Terrible, la période du Premier Empire et sa fin péniblement ressentie. « Si l'Évêché ne devait plus appartenir à la grande nation, quel sort lui serait réservé ? Ici le dévouement de Ferdinand Morel apparaît dans tout son état. Ce que désirait ce grand patriote, c'est le vœu de nos cœurs, ce qu'il sera, nous

l'espérons, donné à nos enfants de voir, *le Jura libre dans la Suisse libre*<sup>124</sup> ! Il voulait que notre pays formât un canton comme partie intégrante de l'Helvétie, à laquelle nous étions alliés depuis des siècles, et pour laquelle avait coulé le sang jurassien à Héricourt et à Grandson<sup>125</sup>. » Xavier Kohler évoque enfin le rôle de Morel au sein de l'Assemblée constituante de 1831.

Prenant le relais de Xavier Kohler à la tribune, le pasteur Saintes souligne « le libéralisme de ses principes et les sentiments patriotiques qu'il a de tout temps manifestés »<sup>126</sup>. En 1973, le monument est déplacé<sup>127</sup> dans un jardin de la cure longeant la route cantonale qui traverse le village. Le 20 mai 2019, un orage a été fatal au buste du doyen, fortement mis à mal par une lourde branche qui s'est abattue sur le monument.

Pour marquer le centième anniversaire de la mort de Morel, une plaque honorant sa mémoire est posée sur la façade de sa maison, devenue maison Eguet, le 9 mai 1948: *Doyen Morel 1772-1848, Docteur Eguet 1868-1947*. L'Émulation est représentée à cette inauguration par le pasteur Alfred Rufer de Villeret.

Fortement impliqué dans les sociétés qui ont précédé l'Émulation, Charles-Ferdinand Morel a aussi marqué ces associations de ses vues: études du Jura sous tous ses aspects, promotion de réformes dans l'agriculture, l'élevage, l'exploitation des matières premières pour développer l'artisanat, voire l'industrie... Homme d'action, mais aussi homme d'études, Morel reste l'archétype de l'émulateur de son temps.

*François Noirjean est un ancien assistant scientifique aux Archives de l'ancien Evêché de Bâle. Archiviste cantonal de la République et Canton du Jura émérite. Auteur d'articles historiques et éditeur de mémoires: Mémoires d'un artisan de Porrentruy écrits par lui-même (Joseph Stemmelin). Auguste Viatte Facettes d'une vie, coédité avec Antoine Glaenzer; Journal de mon père, Virgile Rossel (1858-1953) coédité avec Antoine Glaenzer; Journal d'Isabelle Morel-de Géliou coédité avec Jorge da Silva (à paraître en mars 2020).*

## NOTES

<sup>1</sup> Walzer, Pierre-Olivier. *Les « pré-actes »: nouveau coup d'œil sur les origines de la Société jurassienne d'Émulation*. Porrentruy, Société jurassienne d'Émulation, 1990. « Éveil des entités provinciales », p. 13-16; « Noms de sociétés: le nom », p. 17-22.

<sup>2</sup> Énard, Victor. *Xavier Stockmar, patriote jurassien*. Tome second. [Delémont], Bibliothèque jurassienne, 1971. « La Société jurassienne d'Émulation », p. 327-338.

Stolz, Marie-Antoinette. *Xavier Kohler et l'affirmation de la personnalité jurassienne, 1846-1866*. Mémoire de licence présenté à la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg, 1982. «L'association culturelle de Xavier Kohler: la Société jurassienne d'Émulation», p. 30-44.

<sup>3</sup> Meynet, Chiara. «Naissance, histoire et vie de la Société jurassienne d'Émulation. Musée de l'Hôtel-Dieu de Porrentruy du 2 juin au 9 septembre 2018», *Actes de Société jurassienne d'Émulation*, 2018, p. 198-211.

<sup>4</sup> Stockmar, Xavier. *Considérations sur l'Acte de réunion du Jura au canton de Berne, sur l'École cantonale française et sur les questions qui s'y rattachent*. Porrentruy, V. Michel, novembre 1861, p. 98.

<sup>5</sup> Stolz, Marie-Antoinette. *Xavier Kohler...*, p. 30-44.

<sup>6</sup> Walzer, Pierre-Olivier. *Les «pré-actes»...*, p. 53.

<sup>7</sup> Walzer, Pierre-Olivier. *Les «pré-actes»...*, p. 13.

<sup>8</sup> *L'Helvétie*, 13 février 1847.

<sup>9</sup> *L'Helvétie*, 23 février 1847. Communiqué repris par *Le Patriote Jurassien*, 26 février 1847.

<sup>10</sup> Archives cantonales jurassiennes, Porrentruy, (ArCJ), Correspondance Stockmar, n° 53, Charles-Ferdinand Morel à Xavier Stockmar, 9 mars 1847.

<sup>11</sup> Walzer, Pierre-Olivier. *Les «pré-actes»...*, p. 33.

<sup>12</sup> ArCJ, 240 J 1, lettre de Charles-Ferdinand Morel (1772-1848) à Jules Thurmann, 14 mai 1847.

<sup>13</sup> Da Silva, Jorge. *La vie intime de Charles-Ferdinand et Isabelle Morel*. Mémoire de master 2 en histoire contemporaine présenté à l'Université de Franche-Comté, Besançon, septembre 2016, p. 171.

<sup>14</sup> Cette situation perdure longtemps dans le Jura comme le révèle Paul-Otto Bessire dans le premier chapitre «L'appel de la terre natale» de son étude «Le Jura, entité nationale», p. 15-18 publié dans *Le livre du centenaire* de la Société jurassienne d'Émulation. Porrentruy, Société jurassienne d'Émulation, 1947, 319 p.

<sup>15</sup> Capitani, François de. *Die Helvetische Gesellschaft. Die Gesellschaft im Wandel. Mitglieder und Gäste der Helvetischen Gesellschaft*. Frauenfeld; Stuttgart, Huber, 1983, 409 p.

Onze membres au moins de la Société helvétique sont issus de l'ancien Évêché de Bâle, dont Charles-Ferdinand Morel et son frère François Henri, et leur beau-frère Charles-Théodore Schaffter, ainsi que Sigismond Henri Wildermeth et plusieurs autres membres de la famille. Le beau-frère de Morel, Jean Godefroi Watt, pasteur à Orvin, précise qu'il est aussi membre de cette Société. Fondation Mémoires d'ici, Saint-Imier (ci-après Mici), Fonds Morel, Lettres à la famille Morel 9,31, 21 juillet 1811.

<sup>16</sup> Archives départementales du Haut-Rhin, Colmar (ADHR), 4 M 88, Copie de la lettre de Morel au sous-préfet de Delémont, 11 mars 1811.

<sup>17</sup> Mici, Fonds Morel, Dossier 5.

<sup>18</sup> Fondée en 1791. Bibliothèque publique et universitaire, Neuchâtel (BPUN), SEPN Ms 2086.

<sup>19</sup> Imer, Jean-François. *Mémoire sur la culture des mûriers blancs et des vers à soie dans la partie occidentale de la Suisse*. Neuchâtel, Fauche-Borel, 1811, 40 p.

<sup>20</sup> ArCJ, 257 J 16.2-69, Revel, Cyp[rien]. *Notice biographique sur Jean-François Imer, pasteur de l'église de Neuveville, né en février 1744, décédé le 11 décembre 1822*. Communiquée à la Société jurassienne d'Émulation dans sa séance annuelle, à La Neuveville, le 22 septembre 1859. Neuveville, Impr. J. Graeub, 14 p., p. 7.

<sup>21</sup> Stadtarchiv Bern (SAB), Nachlass Bandelier, 1211, Registre de la Bibliothèque ambulante, p. 4.

<sup>22</sup> SAB, Nachlass Bandelier, Registre..., p. 1.

- <sup>23</sup> Les documents concernant la Bibliothèque ambulante ne mentionnent pas les prénoms des personnes citées ; nous puisons ces précisions dans l'article du notaire J. Germiquet « Clerus Rauraciae reformatus (1530-1885) », *Actes de la Société jurassienne d'Émulation*, 1885-1888, p. 69-109, dans les ouvrages de Marie-Joseph Bopp *Die evangelischen Geistlichen und Theologen in Elsass und Lothringen von der Reformation bis zur Gegenwart*. Neustadt a. d. Aisch, Verlag Degener & Co, 1959, 709 p. et dans le complément paru dans l'ouvrage du même auteur *Die evangelischen Gemeinden und Hohen Schulen in Elsass und Lothringen von der Reformation bis zur Gegenwart*. Neustadt a. d. Aisch, Verlag Degener & Co, 1963, p. 567-677.
- <sup>24</sup> SAB, Nachlass Bandelier, Registre..., 27 septembre 1809, p. 6 et 7.
- <sup>25</sup> SAB, Nachlass Bandelier, Registre..., 27 septembre 1809, p. 6.
- <sup>26</sup> En septembre 1809, un hectolitre de froment est vendu 19 fr. sur le marché de Bienne. *Le Messenger du Haut-Rhin*, n° 43, 26 octobre 1809.
- <sup>27</sup> Fondation des Archives de l'ancien Évêché de Bâle, Porrentruy (AAEB), AD 657.
- <sup>28</sup> SAB, Nachlass Bandelier, Registre..., 27 septembre 1809, p. 7.
- <sup>29</sup> SAB, Nachlass Bandelier, Registre..., 27 septembre 1809, p. 8.
- <sup>30</sup> ADHR, 4 M 88, 22 mars 1811.
- <sup>31</sup> Code pénal de 1810, document consulté sur le site ledroitcriminel.fr. Consulté le 4 mai 2019.
- <sup>32</sup> ADHR, 4 M 88, 15 février 1811.
- <sup>33</sup> En fait, l'assemblée du 14 juin 1810 est la deuxième assemblée de Bibliothèque ambulante. SAB, Nachlass Bandelier, Registre..., p. 12.
- <sup>34</sup> ADHR, 4 M 88, 11 mars 1811.
- <sup>35</sup> ADHR, 4 M 88, 13 mars 1811.
- <sup>36</sup> La fête de la Pentecôte 1811 est fixée au 2 juin, le deuxième mercredi suivant correspond au 12 juin.
- <sup>37</sup> ADHR, 4 M 88, lettre enregistrée le 22 mars [1811 ou 1812].
- <sup>38</sup> ADHR, 4 M 88, 5 mars 1812.
- <sup>39</sup> SAB, Nachlass Bandelier, Registre..., 27 septembre 1809, p. 9-10.
- <sup>40</sup> Mici, Fonds Morel, Dossier 2,16, 16 novembre 1809.
- <sup>41</sup> Mici, Fonds Église réformée jurassienne, liasse 6, n° 243, s. d.
- <sup>42</sup> SAB, Nachlass Bandelier, Registre..., p. 2.
- <sup>43</sup> SAB, Nachlass Bandelier, Registre..., 12 juin 1811, Règlement art. 7, p. 20.
- <sup>44</sup> AAEB, AD 657.
- <sup>45</sup> *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, t. 3, cahier n° 13, p. 1259.
- <sup>46</sup> Le 3 mars 1809, le sous-préfet de Delémont, Holtz, annonce la nomination du sieur Graf en qualité de pasteur de l'Église consistoriale de Corgémont par décret impérial du 9 février précédent. Mici, Fonds de l'Église réformée jurassienne, liasse 6, n° 192. Graf démissionne en janvier 1810. Mici, Fonds de l'Église réformée jurassienne, liasse 6, n° 218.
- <sup>47</sup> Mici, Fonds de l'Église réformée jurassienne, liasse 6, n° 255, lettre de Morel au sous-préfet de l'arrondissement de Delémont, 10 mars 1811.
- <sup>48</sup> SAB, Nachlass Bandelier, Registre..., 27 septembre 1809, p. 9.
- <sup>49</sup> SAB, Nachlass Bandelier, Registre..., 14 juin 1810, p. 16. M. Simmler, un des nouveaux membres, est désigné comme bibliothécaire adjoint.
- <sup>50</sup> SAB, Nachlass Bandelier, Registre..., 14 juin 1810, p. 16.
- <sup>51</sup> SAB, Nachlass Bandelier, Registre..., 13 juin 1811, p. 20, article 5.

- <sup>52</sup> SAB, Nachlass Bandelier, Registre..., p. 2.
- <sup>53</sup> Mici, Fonds Morel, Lettres à la famille Morel 3,70, 1810.
- <sup>54</sup> SAB, Registre..., 27 mai 1812, p. 27.
- <sup>55</sup> SAB, Registre..., 23 juin 1814, p. 31.
- <sup>56</sup> SAB, Registre..., 23 juin 1814, p. 31.
- <sup>57</sup> Mici, Fonds Morel, Lettres à la famille Morel 3,70, 27 novembre 1816.
- <sup>58</sup> SAB, Registre..., 27 septembre 1809, p. 9.
- <sup>59</sup> SAB, Registre..., 14 juin 1810, p. 12.
- <sup>60</sup> SAB, Registre..., 14 juin 1810, p. 12.
- <sup>61</sup> Mici, Fonds de l'Église réformée jurassienne, liasse 6, n° 208, 16 octobre 1810.
- <sup>62</sup> Mici, Fonds de l'Église réformée jurassienne, liasse 6, n° 250, 9 décembre 1810.
- <sup>63</sup> SAB, Registre..., 14 juin 1810, p. 15.
- <sup>64</sup> SAB, Registre..., 14 juin 1810, p. 15.
- <sup>65</sup> SAB, Registre..., 14 juin 1810, p. 15.
- <sup>66</sup> SAB, Registre..., 14 juin 1810, p. 15-16.
- <sup>67</sup> SAB, Registre..., 12 juin 1811, p. 18.
- <sup>68</sup> SAB, Registre..., 12 juin 1811 p. 24. Imer, Jean-François. *Mémoire sur la culture des mûriers blancs et des vers à soie dans la partie occidentale de la Suisse*. Couronné en 1809 par la Société d'Émulation patriotique de Neuchâtel. Neuchâtel, Impr. Fauche-Borel, 1811, 40 p.
- <sup>69</sup> Le procès-verbal de la séance précise la présence de 13 membres «seulement». SAB, Registre..., 12 juin 1811, p. 18.
- <sup>70</sup> ArCJ, 257 J 16.2-48, Jean-François Imer, *Ephemeron ou Journal historique*, cahier 41, 12 juin 1811.
- <sup>71</sup> SAB, Registre..., 12 juin 1811, p. 24.
- <sup>72</sup> SAB, Registre..., 27 mai 1812, p. 26.
- <sup>73</sup> SAB, Registre..., 27 mai 1812, p. 27. *Introduction à l'étude de l'histoire universelle, dédiée à la jeunesse*. Par Jean-François Imer, pasteur à La Neuveville. Seconde édition, augmentée d'une Table chronologique, pour servir de table des matières. Lausanne, Hignou et comp., 1811, 475 p. Première édition, La Neuveville, Daniel Bacofe, 1797, VIII, 407 p.
- <sup>74</sup> Imer, J.-Fr., *Nouvel abrégé de la grammaire française*, Neuveville, 1793. *Nouvel abrégé de la grammaire française*. Neuveville, Imprimerie de Spineux et Bacofe, 1805, 69 p.
- <sup>75</sup> SAB, Nachlass Bandelier, Registre..., 23 juin 1814, p. 32.
- <sup>76</sup> ArCJ. 1 J 264.5, *Société statistique des districts du Jura. Prospectus*. Strasbourg, Imprimerie F. G. Levrault, p. 1.
- <sup>77</sup> Kohler, X[avier]. « M. Jules Thurmann. Notice biographique » *Coup d'œil sur les travaux de la Société jurassienne d'Émulation*, pendant l'année 1855, p. 105-141, p. 112-114.
- <sup>78</sup> ArCJ. 1 J 264.5, p. 1.
- <sup>79</sup> ArCJ. 1 J 264.5, p. 2-3.
- <sup>80</sup> ArCJ. 1 J 264.5, p. 3.
- <sup>81</sup> *Bulletin de la Société statistique des districts du Jura*. Tome 1. Porrentruy, Imprimerie de L'Helvétie, 1832, 18 p. Ce bulletin fournit la liste des membres de la Société, p. 5.

- <sup>82</sup> Mici, Fonds Morel, Lettres à la famille Morel 8,45, Thurmann Jules, s. d.
- <sup>83</sup> AAEB, 49 J Fonds Gouvernon, 13. Papiers des enfants de Charles-Félix Gouvernon, dont: Victor, 6 novembre 1832. Victor Gouvernon, géomètre, accueillera les émulateurs à Saignelégier le 30 septembre 1869.
- <sup>84</sup> AAEB, 49 J Fonds Gouvernon, 13. Papiers des enfants de Charles-Félix Gouvernon, dont: Victor, 23 novembre 1832.
- <sup>85</sup> AAEB, 49 J, Fonds Gouvernon, 13. Papiers des enfants de Charles-Félix Gouvernon, dont: Victor, décembre 1832.
- <sup>86</sup> Jean-Pierre Bélet, alors vicaire à Porrentruy et membre de la Société statistique, indique dans les *Mémoires*, qu'il rédige durant sa retraite, qu'elle « finit par se fondre dans une nouvelle Société qui prit le nom de Société d'Émulation ». Bélet, Jean-Pierre. *Mémoires pour servir à l'histoire du Pays de Porrentruy depuis l'invasion des alliés jusqu'en 1883*. Tome 1. Porrentruy, Le Jura, 1971, p. 112.
- <sup>87</sup> *Bulletin de la Société statistique des districts du Jura*. Séance constitutive, 10 septembre 1832, p. 10.
- <sup>88</sup> Mici, Lettres à la famille Morel, 8,45, 15 septembre 1832.
- <sup>89</sup> Société jurassienne d'Émulation, *Le livre du centenaire*, p. 227, 235, note 11. François Friche-Joset est engagé comme jardinier du jardin botanique rattaché au Collège de Porrentruy la même année 1832.
- <sup>90</sup> Société jurassienne d'Émulation, *Le livre du centenaire*, p. 227, 236, note 23.
- <sup>91</sup> Société jurassienne d'Émulation, *Le livre du centenaire*, p. 236, note 24.
- <sup>92</sup> *Bulletin de la Société statistique...*, p. 16.
- <sup>93</sup> « Les origines de la Société jurassienne d'Émulation », *Le Démocrate*, 9 janvier 1946. Société jurassienne d'Émulation, *Le livre du centenaire*, p. 227.
- <sup>94</sup> Porrentruy, Imprimerie de L'Helvétie, 1832, 18 p.
- <sup>95</sup> *Bulletin de la Société statistique*, p. 11-13.
- <sup>96</sup> AAEB, 49 J 13, Papiers des enfants de Charles-Félix Gouvernon, dont: Victor, décembre 1832, Jules Thurmann à Victor Gouvernon.
- <sup>97</sup> Tensions relatives aux réformes scolaires; l'administration du Collège de Porrentruy est révoquée par décision du Département de l'Éducation le 1<sup>er</sup> septembre 1832; une nouvelle administration se réunit le 4 octobre suivant. ArCJ, 5 ECP 4, 4 octobre 1832. La question du serment à la Constitution exigé du clergé suscite aussi de vives polémiques.
- <sup>98</sup> Mici, Fonds Morel, Lettres à la famille Morel 8,45, 3 juin 1833.
- <sup>99</sup> Bélet, Jean-Pierre. *Mémoires...*, tome 1, p. 111.
- <sup>100</sup> Mici, Fonds Morel, CHF 1,15.
- <sup>101</sup> Kohler, Xavier. « M. Jules Thurmann. Notice biographique » *Coup d'œil sur les travaux de la Société jurassienne d'Émulation, pendant l'année 1855*, p. 114.
- <sup>102</sup> Kohler, Xavier. « Célestin Nicolet », *Quelques biographies jurassiennes*. Porrentruy, Imp. et Lith. du Jura, 1898, p. 195-232, p. 206.
- <sup>103</sup> *L'Helvétie*, 8 novembre 1833.
- <sup>104</sup> *L'Helvétie*, 10 juin 1834. *L'Helvétie* du 17 juin 1834 rapporte que plus de 300 personnes ont participé au rassemblement.
- <sup>105</sup> *L'Helvétie*, 17 juin 1834.
- <sup>106</sup> Stolz, Marie-Antoinette. *Xavier Kohler...*, p. 13.
- <sup>107</sup> Walzer, Pierre-Olivier. *Les « pré-actes »...*, p. 110.

- <sup>108</sup> Walzer, Pierre-Olivier, *Les « pré-actes »...* programme d'études arrêté dans la présente séance [11 avril 1846] par Alexandre Daguet, p. 115.
- <sup>109</sup> Walzer, Pierre-Olivier, *Les « pré-actes »...* p. 132, 26 septembre 1846.
- <sup>110</sup> Walzer, Pierre-Olivier, *Les « pré-actes »...* p. 137, 14 novembre (et non septembre) 1846.
- <sup>111</sup> Walzer, Pierre-Olivier, *Les « pré-actes »...* p. 153, 30 août 1847.
- <sup>112</sup> Walzer, Pierre-Olivier, *Les « pré-actes »...* p. 144, 30 janvier 1847.
- <sup>113</sup> Walzer, Pierre-Olivier, *Les « pré-actes »...* p. 144, 7 février 1847.
- <sup>114</sup> Walzer, Pierre-Olivier, *Les « pré-actes »...* p. 138, 20 novembre (et non septembre) 1846.
- <sup>115</sup> Stemmelin, Joseph. *Mémoires d'un artisan de Porrentruy, écrits par lui-même*. Introduction et notes de François Noirjean. Porrentruy, Éditions du Pré-Carré, 1986, LXXXIV + 152 p. « Vie sociale et culturelle », p. LXXV-LXXXIV, et p. 108, note 32.
- <sup>116</sup> Girard, Benoît. « Aux origines de la lecture publique dans le Jura : des cabinets de lecture », *Jurassica*, 19, 2005, p. 37-43.
- <sup>117</sup> Imer, Frédéric. *De l'importance des bibliothèques populaires, en particulier dans le Jura*. Essai présenté à la Société jurassienne d'Émulation lors de son assemblée générale à La Neuveville, le 27 septembre 1854. Porrentruy, Victor Michel, 1854, 19 p., p. 18,
- <sup>118</sup> ArCJ, 240 J 4, 11 février 1847.
- <sup>119</sup> Pages 5-18.
- <sup>120</sup> *Coup d'œil sur les travaux de la Société jurassienne d'Émulation pendant l'année 1852*, p. 123-124. Texte repris dans les *Chansons de Louis Valentin Cuenin précédées d'une notice biographique de l'auteur* par Xavier Kohler. Neuchâtel, Librairie F. Davoine, 1869, p. 61-63.
- <sup>121</sup> Revel, Cyp[rien]. *Notice biographique sur Jean-François Imer, pasteur de l'église de Neuveville, né en février 1744, décédé le 11 décembre 1822*. Communiquée à la Société jurassienne d'Émulation dans sa séance annuelle, à La Neuveville, le 22 septembre 1859. Neuveville, J. Graeub, [1859], 14 p.
- <sup>122</sup> Revel, Cyp[rien]. *Notice biographique sur Jean-François Imer...*, p. 8.
- <sup>123</sup> « Inauguration du buste du doyen Morel », *Actes de la Société jurassienne d'Émulation*, 1865, p. 40-61.
- <sup>124</sup> Souligné dans les *Actes de la Société jurassienne d'Émulation*, p. 55.
- <sup>125</sup> « Inauguration du buste du doyen Morel », p. 55-56.
- <sup>126</sup> « Inauguration du buste du doyen Morel », p. 58.
- <sup>127</sup> *Le Démocrate* annonce la découverte lors du déplacement du buste du doyen Morel « de quelques pièces de monnaie ainsi que d'un parchemin mentionnant le nom des autorités communales et celui du pasteur en fonction lors de la mise en place du monument », 4 août 1973.



# La campagne du *Démocrate* et du *Pays* en faveur de la construction de la patinoire de Porrentruy (1972) : multiplicité des positions des acteurs et interdépendances des structures

QUENTIN TONNERRE &  
JÉRÔME BERTHOUD

**Dans *le Démocrate* du 22 juin 1972, le rédacteur en chef Charles-René Beuchat, sous le pseudonyme de « Pinocchio », se félicite du travail effectué par les journalistes jurassiens en vue de la construction d'une patinoire à Porrentruy (voir encadré 1) : « En apprenant que le projet de patinoire ajoulote et couverte du Voyebœuf allait être réalisé, la rédaction [...] a éprouvé un sentiment de fierté. Cette patinoire est un peu son œuvre<sup>1</sup> [...]. »**

Depuis des mois, les rédactions des deux quotidiens de la région — *le Démocrate*, libéral-radical, à Delémont, et *le Pays*, catholique-conservateur et séparatiste, à Porrentruy — avaient allié leurs forces pour soutenir le projet de patinoire couverte au lieu-dit le Voyebœuf, publiant chacun plus de deux mille lignes sur le sujet<sup>2</sup> (voir tableau 1). Dans une période où le Jura achève une nouvelle étape de son processus d'autodétermination<sup>3</sup>, cet intérêt des journaux pour un tel projet questionne à la fois le rôle de la presse locale dans la vie politique d'une région, mais aussi celui du sport dans les colonnes de ces quotidiens<sup>4</sup>. En effet, comme le rappelle Philippe Tétart, bien que née dans des parutions qui lui étaient principalement consacrées, l'information sportive s'est surtout développée dans un premier temps dans un « creuset généraliste » avant de connaître un nouveau succès dans la presse spécialisée<sup>5</sup>. Dans un récent article des *Actes* de la S.J.É., Benjamin Zumwald avait relevé le rôle ambigu de la presse locale dans ses contacts avec l'Association jurassienne de sport lors de la mise en place d'une politique cantonale

jurassienne des sports à la fin des années 1970<sup>6</sup>. L'interpénétration de ces champs fait écho au constat de Patrick Clastres et Cécile Méadel selon lesquels « l'histoire des sports et celle des médias de masse connaissent un déroulement concomitant<sup>7</sup> », allant parfois jusqu'à la fusion et participant ensemble à l'émergence d'une culture de masse. Finalement, au-delà d'enjeux très locaux et d'un accent porté sur les questions sportives, cet article vise plus largement à contribuer à l'histoire d'une presse romande qui, aujourd'hui majoritairement intégrée dans de grands groupes de presse, est née régionale avant de devenir cantonale puis supracantonale, comme le rappelle l'historien Alain Clavien<sup>8</sup>.

À la mesure de ces quelques réflexions liminaires, les questions qui ont guidé ce travail sont les suivantes : pourquoi et comment la presse locale s'est-elle saisie du projet de la patinoire de Porrentruy et comment l'a-t-elle traité dans ses colonnes durant la campagne de souscription d'actions, soit entre mars et juin 1972 ? De quels stratagèmes a-t-elle usé pour convaincre la population, mais aussi l'industrie régionale ?

Comment cet exemple permet-il de mieux comprendre les liens qui unissent une petite région et sa presse ? Cet article répond à ces questions d'une part sur la base de coupures de presse — papier et microfilms — et de documents provenant des archives cantonales jurassiennes et de celles du Hockey Club Ajoie (H.C.A.), à Porrentruy. D'autre part, des entretiens ont été menés avec l'ancien correspondant du *Démocrate* à Porrentruy, Robert Coullery, l'initiateur du projet Charles Corbat — dit Charly —, l'un des anciens présidents du club et membre du groupe d'étude de la patinoire Hervé de Weck, ainsi qu'avec l'un des autres membres du groupe d'étude et alors membre du parti démocrate-chrétien, Michel Vermot<sup>9</sup>. Enfin, cet article s'inspire très fortement des nombreuses réflexions et données récoltées par les deux auteurs dans le cadre d'un projet de publication d'un ouvrage sur l'histoire sportive, sociale, économique et politique du H.C. Ajoie du début des années 1970 à nos jours<sup>10</sup>.

### **Notre patinoire<sup>11</sup>**

En apprenant que le projet de patinoire ajoulote et couverte du Voyebœuf allait être réalisé, la rédaction du *Démocrate* a éprouvé un sentiment de fierté. Cette patinoire est un peu son œuvre, cela précisé sans vouloir taire les mérites énormes de M. Charly Corbat et de ses collaborateurs. Depuis trois mois, au risque de délaissé les conflits, les cataclysmes, les accidents et la chronique prévôtoise, la rédaction se faisait le (fidèle) porte-parole des (zélés) propagandistes d'outre-Sentinelle en quête de (généreux) souscripteurs. Sa devise était devenue : « Transcrire avec le sourire. » Entre deux commentaires sur les déboires de M. Georges Pompidou, le chroniqueur de politique étrangère lui-même demandait si l'affaire avançait.

Maintenant que le gros du travail est fait, il ne faudrait pas jeter la canne après le « body-checking » (en d'autres termes : le manche après la cognée). La rédaction se permet de risquer encore une suggestion. Pourquoi parler de « patinoire couverte-halle des fêtes » ? Pour Delémont, cela suffirait. Pour Porrentruy, où l'on n'a pas plus peur des mots que des entreprises d'envergure, c'est trop peu. « Palais des glaces et des divertissements » ferait nous semble-t-il beaucoup plus ronflant. Oh ! il ne s'agit-là que d'une idée timide. Glissons, n'appuyons pas !

Pinocchio

Encadré 1 : article du journal *le Démocrate*, 22 juin 1972

## **Une huitième patinoire couverte en Suisse : enjeux commerciaux et politiques**

Au début des années 1970, il n'existe en Suisse que sept patinoires couvertes, notamment celle de la ville de Berne qui s'en est dotée en vue des championnats du monde de hockey sur glace de 1971. La même année, au mois de février, une annonce au sujet d'un projet de construction de patinoire paraît dans la presse jurassienne. C'est le conseiller municipal démocrate-chrétien Roland Voisin, élu au Grand Conseil bernois et président de la section de Porrentruy du Rassemblement jurassien<sup>12</sup>, qui aurait déjà évoqué cette éventualité durant sa campagne

à la mairie de Porrentruy quelques années plus tôt et qui serait à l'origine de ce projet. Une première séance d'information se tient alors dans un bar de la ville. À cette réunion assistent une quinzaine de personnes dont plusieurs membres du H.C. Vendlincourt, d'anciens joueurs du H.C. Porrentruy, des amateurs de hockey et quelques curieux. Voisin lance alors l'idée de construire une patinoire artificielle en plastique, observée à Renens, et qui serait moins onéreuse qu'une patinoire classique. Mais cette option ne convainc pas Charly Corbat, fils du patron de la scierie de Vendlincourt — dont il reprendra les rênes avec son frère André en 1978 — et président du club de hockey sur glace du village, qui avait alors jugé la surface proposée médiocre<sup>13</sup>. Charly Corbat est aussi membre du comité romand de la Ligue nationale de hockey sur glace, depuis la décennie précédente, ce qui lui aurait permis selon ses propres déclarations de « donner un certain rayonnement à [son] entreprise<sup>14</sup> ».

L'industriel reprend alors la main sur le projet et va mettre en place un groupe d'étude. Bien que son principal animateur provienne d'un village voisin, ce groupe d'étude est composé d'une majorité d'hommes domiciliés à Porrentruy. Trouver un équilibre entre les deux principales forces politiques du district dans les années 1970 est alors essentiel pour mener à bien le projet. Héritage du Kulturkampf, la région est alors fortement divisée entre « rouges » (radicaux) et « noirs » (démocrates-chrétiens). Ces divergences sont d'autant plus exacerbées dans le contexte de la lutte pour la création du canton du Jura, où les démocrates-chrétiens sont en grande majorité en faveur de la création d'un nouveau canton et les radicaux plutôt favorables à un statu quo. Alors que Charly Corbat est lui-même issu d'une famille démocrate-chrétienne, le groupe d'étude reflète cette opposition, et est même complété par quelques membres de la gauche — Romain Dessarzin, gérant de supermarché, socialiste et militant séparatiste<sup>15</sup> — et du centre-gauche — Victor Giordano, chef de presse du groupe Béliet, qui deviendra député du parti chrétien-social indépendant (P.C.S.I.) au Parlement jurassien<sup>16</sup>. À en croire Charly Corbat, il a d'ailleurs veillé à ne pas politiser le dossier de la patinoire sur la question jurassienne afin de s'assurer le soutien des industriels de la région, majoritairement libéraux-radicaux et antiséparatistes<sup>17</sup>.

## Mettre sur pied « une campagne de presse orchestrée »

La liste des décisions prises par le groupe d'étude de la patinoire couverte en date du 26 novembre 1971 est très révélatrice des relations que ses membres souhaitent entretenir avec la presse. La décision numéro sept est particulièrement explicite: « Présenter le projet au public et favoriser la vente des actions par une campagne de presse orchestrée<sup>18</sup>. » C'est précisément ce que le groupe d'étude va alors mettre en place. Entre novembre 1971 et février 1972, la liste de ses membres s'allonge sensiblement. Parmi les nouveaux venus, on compte Robert Coullery, receveur communal de la ville de Porrentruy et, à ses heures, correspondant au *Démocrate*. C'est à ce titre qu'il s'était rendu à une première assemblée, initialement pour relayer l'information de la mise en place d'un groupe d'étude. Hervé de Weck, enseignant au gymnase de l'école cantonale et membre du groupe, l'aurait alors interpellé: « Monsieur Corbat [l'initiateur du projet] aimerait bien que vous n'annonciez pas cette histoire de patinoire demain déjà », la presse n'ayant pas été officiellement invitée<sup>19</sup>. Mais très vite, les membres du groupe d'étude, comprenant que se présente là soit l'opportunité d'être aidé par la presse ou le risque d'être desservi par elle, demandent à Robert Coullery de les rejoindre. Dès les séances suivantes, le journaliste relaie les arguments du groupe d'étude dans *le Démocrate*, alors que le journal concurrent *le Pays* continue également de suivre l'affaire. Relais presque officiels des promoteurs du projet, les journaux se réjouissent déjà d'« un bel enthousiasme » au sein de la population. Alors que *le Pays* inscrit le projet « dans l'intérêt du développement touristique de la région<sup>20</sup> », *le Démocrate* fait remarquer que « ce projet aurait l'immense avantage d'offrir la possibilité à certains clubs de faire recette ou en tout cas d'attirer des spectateurs, ce qui n'est malheureusement pas possible avec nos halles de gymnastique<sup>21</sup> ». Dès le 16 février, son correspondant assume plus officiellement ses tâches: « M. Coullery accepte de nous aider dans notre campagne de presse<sup>22</sup> », est-il relevé dans le procès-verbal de la séance du comité de soutien. Suite à une première conférence de presse début mars, annonçant une campagne de souscription à des actions de 100 francs, les articles deviennent ainsi sensiblement plus grands, sont parfois illustrés et usent de différents nouveaux ressorts. Il est toujours fait état d'un soutien massif de la population ajoulote, mais il est précisé que cette dernière serait « particulièrement défavorisée

quant aux sports d'hiver» et qu'il faudrait par conséquent donner les moyens à sa jeunesse de s'ébattre une fois l'été passé. L'argumentaire repose de plus sur une démonstration principale: « Une activité sportive hivernale n'est plus concevable dans la région, faute de conditions climatiques favorables. Pour offrir ces possibilités à la jeunesse, une seule solution s'impose: une patinoire artificielle<sup>23</sup>. » Si l'on en croit les statistiques météorologiques portant sur la Suisse occidentale, l'hiver 1972 aurait été en effet assez chaud, mais les années précédentes auraient quant à elles connu des températures proches des normes habituelles des décennies antérieures<sup>24</sup>. Si l'argument est malgré tout valable, puisqu'il est indéniable que les conditions climatiques ne se prêtaient plus vraiment à la pratique du hockey sur glace sur une patinoire naturelle — et *a fortiori* sur un étang, comme c'était le cas à Porrentruy auparavant —, il semble toutefois que le trait ait été quelque peu forcé afin de convaincre la population de l'urgence d'un tel projet.

### Un seul salut pour la jeunesse : « l'initiative privée »

Montrant du doigt les difficultés financières de la commune de Porrentruy et exposant par la même occasion les bienfaits de la libre entreprise, *le Démocrate* suggère de s'appuyer sur « l'initiative privée et l'apport de capitaux récoltés auprès des masses »:

C'est vers cette solution que l'on se dirige et grâce à laquelle tous les espoirs semblent permis, pour autant que dans la population on trouve l'élan indispensable et la foi. C'est possible, mais c'est surtout indispensable. On se rend compte depuis quelques jours que l'intérêt est vif dans tous les milieux et la somme prévue pour trouver les fonds étant suffisante, les plus réticents commencent à y croire<sup>25</sup>.

*Le Pays* apprend ainsi à ses lecteurs que les promoteurs ont fixé un prix de 100 francs pour les actions afin « de lancer une campagne de souscription vraiment populaire<sup>26</sup> ». Si les bienfaits du projet pour la jeunesse de la région sont à nouveau soulignés, il est aussi rappelé que cette jeunesse ne doit pas forcément se bâtir dans les classes d'école, sous la coupe des collectivités publiques, mais qu'elle doit aussi se développer grâce à l'initiative privée. Dans *le Pays*, Daniel Jeanbourquin signe à ce titre un article moins ampoulé que celui de Coullery, mais qui se conclut sur le même ton de défiance face aux capitaux publics:

Pour terminer, nous tenons à féliciter les promoteurs de cet intéressant projet, qui démontrent de façon éclatante que l'initiative privée garde toute sa valeur, malgré la tendance actuelle qui voudrait remettre la solution de tous les problèmes entre les mains de l'autorité publique<sup>27</sup>.

Daniel Jeanbourquin, membre du comité Jura du groupe Bélier et du bureau exécutif du Rassemblement jurassien, deviendra pour sa part membre du comité de soutien de la patinoire couverte<sup>28</sup>. Il obtiendra en outre une fonction de conseiller de ville démocrate-chrétien à Porrentruy l'année suivante, avant de devenir secrétaire général du parti cantonal<sup>29</sup>. Côté politique, il n'est d'ailleurs pas anodin que ces articles de presse sortent le jour même d'une assemblée pour le moins importante en vue de l'éventuelle construction d'une patinoire artificielle: celle des maires d'Ajoie. Réunis à l'*Auberge Saint-Hubert* de Mormont, ils doivent entre autres se positionner sur le soutien des communes au projet. Selon le compte-rendu du *Démocrate* du lendemain, à la suite de l'exposé de Charles Corbat, la proposition faite aux communes de souscrire des parts sociales selon leurs possibilités est d'ailleurs adoptée presque unanimement. Seul le maire radical de Roche-d'Or, Louis Guédât, aurait trouvé le projet peu convaincant: « La population de l'Ajoie ne marchera pas dans la combine<sup>30</sup> », estime-t-il. Il est intéressant de relever que cet apparent consensus, du moins décrit comme tel, a été établi lors d'une séance durant laquelle radicaux et démocrates-chrétiens se seraient fortement disputés sur la question jurassienne, selon le rédacteur<sup>31</sup>. Cela reflète certes le soutien partagé des maires pour ce projet, mais il traduit aussi la stratégie du groupe d'étude visant à le dépolitiser. Ainsi, les arguments mobilisés affichent toujours en apparence une certaine neutralité politique, mais sont souvent idéologiquement lourds de sens. Le 11 mars, *le Démocrate* et *le Pays* publient chacun un article<sup>32</sup> – dans une forme légèrement différente, mais avec un contenu semblable – intitulé « Pourquoi une patinoire couverte [à Porrentruy] ? »

Les arguments sont très exactement ceux du groupe d'étude:

1. Il est rappelé une nouvelle fois que les conditions météorologiques ne se prêtent plus à la pratique des sports d'hiver;
2. Il existe une tradition de hockey sur glace en Ajoie, notamment dans l'ancien club du H.C. Porrentruy et dans celui du H.C. Vendlincourt;
3. La population d'Ajoie contribuera pour partie au financement, mais avec le soutien très important de « l'économie privée<sup>33</sup> ».

En synthèse: il est urgent d'agir, sans trop compter sur l'aide des pouvoirs publics, si l'on veut faire perdurer certaines traditions sportives en Ajoie. Cet argumentaire sert le lancement de la campagne de souscription d'actions en faveur de la patinoire qui doit débiter la semaine suivante et que le groupe d'étude a habilement nommé «Souscrire avec le sourire». Le 17 mars, les deux quotidiens peuvent ainsi annoncer l'ouverture de la campagne<sup>34</sup>. C'est à partir de cette date que les articles publiés dans *le Démocrate* et *le Pays* sont rigoureusement identiques, tous deux écrits par Coullery, mais l'un signé et l'autre non: «[Les journaux] ne changeaient pas une virgule. C'était mon texte, mais il n'était pas signé [dans *le Pays*]. C'était comme si c'était le comité qui donnait ces informations aux deux journaux. [...] Mon rôle, c'était de faire mousser. Et je prenais ça à bras le corps. [...] C'était de faire de la propagande pour un but bien précis», témoigne aujourd'hui Robert Coullery<sup>35</sup>. Si le journaliste semble avoir à cœur de défendre le projet dès ses origines, ce qui induit un lien émotionnel à la réussite de celui-ci, il ne faudrait pas en oublier d'autres investissements personnels: il a souscrit à des actions pour plusieurs milliers de francs, ce qui le lie aussi économiquement au projet<sup>36</sup>.

### Les journaux appuient aussi financièrement le projet

Le 23 mars 1972, Jean-Pierre Baumgartner, directeur de la société La Bonne Presse, éditeur du journal *le Pays*, informe Charly Corbat de son appui dans la campagne de souscription et en profite pour faire sa propre publicité: « Nous nous permettons donc de vous recommander chaleureusement les services de notre imprimerie commerciale pour l'exécution éventuelle de tous genres de travaux d'impression dont vous pourriez encore avoir besoin<sup>37</sup>. » La société souscrita d'ailleurs pour 1 000 francs à la patinoire — à l'instar de la société du *Démocrate*, Démocrate S.A., qui donnera pour sa part 100 francs<sup>38</sup>. En échange, c'est la société *La Bonne Presse* qui est choisie pour imprimer les billets de tombola organisée par la société anonyme Patinoire couverte d'Ajoie, nouvellement créée, pour couvrir les frais d'étude du projet. Le groupe d'étude remercie alors Baumgartner: «Il est toujours réconfortant de sentir, dans une entreprise aussi difficile que la nôtre, l'appui d'une maison spécialisée dans l'information<sup>39</sup>.»

Dans les années 1950-1960, le sport avait connu un nouvel engouement à Porrentruy, dans le football notamment, avec l'inauguration d'une tribune de 400 personnes au stade du Tirage en 1950 et la promotion du FC Porrentruy en ligue nationale B en 1961<sup>40</sup>. Ce climat favorable se poursuit au début de la décennie suivante, cette fois-ci à l'échelle des trois districts du Nord mais aussi du Jura Sud, puisque l'administration bernoise met au concours en mars 1971 un poste de chef de l'Office jurassien «Jeunesse et Sport», décidé par le Grand Conseil quelques mois plus tôt<sup>41</sup>. Le groupe d'étude de la patinoire a-t-il aussi bénéficié de cet «engouement sportif»? Quoi qu'il en soit, ses membres peuvent annoncer fin mars que plus de 120 000 francs d'actions ont été récoltés jusque-là en faveur de la patinoire couverte. Sont alors mobilisées de multiples anecdotes, évidemment relayées dans la presse, censées prouver la réussite du projet: des enfants ajoulots qui auraient bénévolement proposé leur aide lors d'actions de soutien à la patinoire ou encore un grand-père qui aurait souscrit pour chacun de ses petits-enfants. Il est même envisagé que les souscriptions pour la patinoire aient permis à des travailleurs immigrés — très présents depuis le boom économique de l'après-guerre — de démontrer une forme de loyauté envers leur pays d'accueil puisqu'«un grand nombre d'ouvriers étrangers ont souscrit, prouvant par là qu'ils sont parfaitement intégrés<sup>42</sup>». Mais Robert Coullery sait aussi que des oppositions au projet perdurent et il s'emploie dès lors à contrecarrer systématiquement toute critique contre le projet. Il argue entre autres de la possibilité pour les sociétés de la région d'utiliser la patinoire pour leur manifestation durant l'été, rappelle qu'il sera possible d'y organiser des concerts et de profiter du restaurant. Quant au soutien déjà apporté jusque-là par les industries régionales, il lui permet de conclure que «sans se montrer exagérément optimiste, on peut être assuré d'ores et déjà que la patinoire-halle de fête sera construite<sup>43</sup>». Si quelques voix dissonantes se font encore entendre dans la population, la classe politique semble pour sa part presque entièrement acquise au projet. Début avril, alors qu'ont débuté en Tchécoslovaquie les championnats du monde de hockey sur glace, que la presse régionale couvre abondamment, le conseil municipal bruntrutain recommande à l'assemblée communale l'octroi d'un crédit de 100 000 francs en faveur de la patinoire couverte, et en sus la mise à disposition de terrains par droit de superficie pour 60 000 francs et un cautionnement d'environ 450 000 francs<sup>44</sup>.

Il faut dire que les relations entre la commune et le groupe d'étude sont à ce moment très étroites. Michel Vermot, membre du groupe

d'étude et du parti démocrate-chrétien, qui deviendra conseiller municipal, le rappelle aujourd'hui en ces termes: « Les relations étaient excellentes, ce qui facilitait les choses, [même si] du point de vue neutralité, l'on pourrait toujours discuter. Il y avait tellement de personnes qui étaient à la fois à la commune et à la patinoire que cela passait facilement<sup>45</sup>. » On peut en effet citer, outre le receveur communal Robert Coullery et le secrétaire communal Marcel Boil, les conseillers municipaux libéraux-radicaux Jean-Pierre Dietlin et Jean-Paul Kuenzi, le socialiste François Mertenat, et les démocrates-chrétiens Paul Schaller et Gabriel Theubet — d'ailleurs en campagne pour la mairie<sup>46</sup>. Mais le groupe d'étude sait aussi parfaitement que, malgré les prévisions optimistes de Coullery, l'un des plus importants enjeux à venir consiste en l'implication des milieux économiques, soit le soutien des partis politiques bourgeois — parti radical principalement — et de l'industrie (voir fig. 1).

### Pour la presse, miser sur le soutien de l'industrie régionale

Le jour même de la réunion de la section régionale de l'Union du commerce et de l'industrie (U.C.I.) portant sur la patinoire sont publiés dans *le Démocrate* et *le Pays* les résultats d'une étude démontrant l'écart entre les besoins en infrastructures d'utilité publique pour les pays du Marché commun et l'évolution démographique, concluant en un besoin urgent de construire lesdites infrastructures. Coullery estime que la responsabilité de soutenir ce genre de projets revient en partie à l'industrie:

Il faut savoir gré à l'Union du commerce et de l'industrie, aux industriels et aux commerçants, d'avoir accepté d'examiner avec attention la possibilité de financer la future patinoire couverte. La population leur sait gré aussi de s'être montrés généreux et d'avoir permis de doter le pays d'Ajoie d'un équipement collectif indispensable et souhaité<sup>47</sup>.

L'opération est très largement réussie puisque l'U.C.I. — dont nombre de membres font partie du carnet d'adresses professionnel de Charles Corbat et dont certains sont membres du comité de soutien de la patinoire<sup>48</sup> — vote d'une part une souscription de 5 000 francs, mais recommande de plus à ses membres de souscrire au nom de leur

## La presse et la patinoire de Porrentruy

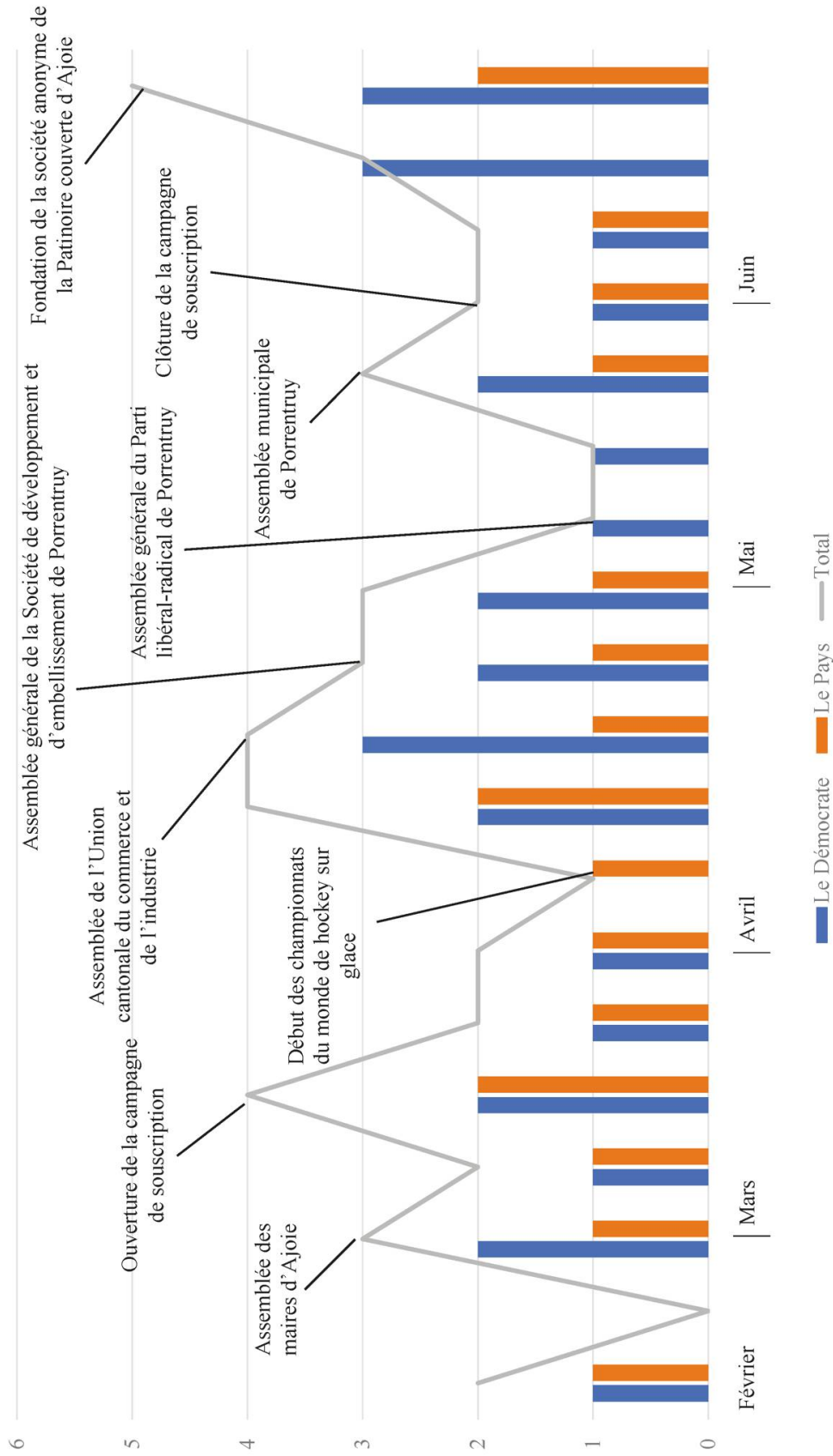


Figure 1 : nombre d'articles par semaine évoquant la patinoire couverte d'Ajoie publiés par les quotidiens *le Démocrate* et *le Pays* entre les mois de février et juin 1972.

<b>Dates</b>	<i>Le Démocrate</i>	<i>Le Pays</i>	<b>Total</b>
14-20 février	1	1	2
21-27 février	0	0	0
28 février-5 mars	2	1	3
6-12 mars	1	1	2
13-19 mars	2	2	4
20-26 mars	1	1	2
27 mars-2 avril	1	1	2
3-9 avril	0	1	1
10-16 avril	2	2	4
17-23 avril	3	1	4
24-30 avril	2	1	3
1-7 mai	2	1	3
8-14 mai	1	0	1
15-21 mai	1	0	1
22-28 mai	2	1	3
29 mai-4 juin	1	1	2
5-11 juin	1	1	2
12-18 juin	3	0	3
19-25 juin	3	2	5
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>18</b>	<b>47</b>

Tableau 1 : nombre d'articles évoquant la patinoire couverte d'Ajoie publiés par les quotidiens *le Démocrate* et *le Pays* entre les mois de février et juin 1972. Par semaine, du lundi au dimanche.

entreprise<sup>49</sup>. Plusieurs d'entre eux, la plupart de sensibilité libérale-radical, souscriront ensuite pour un montant de 10 000 francs, notamment les entreprises Lang (horlogerie), Minerva (manufacture de chaussures), Spira (textiles), Parietti & Gindrat (construction) et Perrin (construction)<sup>50</sup>. On trouve néanmoins quelques patrons proches du P.D.C. parmi les souscripteurs, notamment Burrus qui deviendra ensuite le principal sponsor du H.C.A. Quelques jours plus tard, Coullery peut ainsi remercier « l'industrie de la région [qui], loin de rester insensible au problème des équipements collectifs, aura contribué à faire progresser une idée pour laquelle la population manifeste aussi un grand enthousiasme<sup>51</sup> ». Mais le soutien des communes des alentours n'est quant à lui pas encore assuré. *Le Démocrate* publie donc le 22 avril un communiqué du comité de patronage de la patinoire censé prouver à ces communes à quel point elles seraient elles aussi concernées par le projet<sup>52</sup>. Il semble toutefois que cela soit toujours resté une épine dans le pied du groupe d'étude puisque le 10 mai, Corbat et de Weck doivent presser les conseils communaux des villages d'Ajoie de se manifester au plus vite<sup>53</sup>. Puis, Charly Corbat écrit quelques jours plus tard à ses membres « qu'il ne faut [...] pas attendre de miracle de ce côté-là<sup>54</sup> ». Du côté de Porrentruy, cependant, le soutien politique reste total selon la presse. Le parti libéral-radical clame son soutien au projet lors de son assemblée générale<sup>55</sup>. Quant à l'assemblée municipale, elle accepte le projet du Conseil de ville le vendredi 26 mai 1972 et Coullery en profite pour forcer le trait : « Rarement dans une assemblée communale — et c'est là une belle marque d'estime et d'encouragements pour le groupe d'étude — on n'entendit des applaudissements aussi nourris que ceux qui accueillirent les propos du maire<sup>56</sup>. » Cette emphase sur l'adhésion consensuelle suscitée par le projet de la patinoire, chez des acteurs pourtant en partie divisés par la question jurassienne, vise une nouvelle fois à neutraliser la nature politique de ce dossier. Cette stratégie est un important facteur de la réussite du projet et le 20 juin peut avoir lieu l'assemblée constitutive des souscripteurs de la société anonyme Patinoire couverte d'Ajoie durant laquelle sont nommés les membres du conseil d'administration<sup>57</sup>. Parmi eux figure Robert Coullery, qui sera par la suite chargé des finances<sup>58</sup>. Bien que la campagne de souscription prenne fin, il conserve son rôle de passeur entre la société de la patinoire et la presse. En février 1973, durant la construction de la patinoire, le conseil d'administration lui demande de faire « passer un article dans la presse locale pour remercier l'entreprise Perrin de son excellent travail lors du bétonnage de la dalle<sup>59</sup> ». À cette occasion, la presse sert donc

directement d'organe de communication à la fois au conseil d'administration de la patinoire, mais aussi à ses partenaires industriels.

## Conclusion

Dans un entretien accordé aux auteurs, Hervé de Weck, qui est devenu secrétaire du conseil d'administration de la patinoire une fois la société fondée, affirmait qu'«après que la patinoire a été faite, les journaux ont repris leur indépendance<sup>60</sup>». Si cela semble a priori se vérifier dans les colonnes des journaux puisque la campagne de presse prend effectivement fin, l'interdépendance entre la presse régionale, les entreprises et les structures sportives, et plus particulièrement avec la société de la patinoire et le H.C.A., va perdurer bien après la fin de cette campagne. On peut par exemple faire ce constat à propos d'un article publié en septembre 1973 dans *le Pays* directement par le conseil d'administration de la patinoire qui tient à préciser différents points sur l'utilisation de celle-ci et utilise donc la presse locale presque comme un organe officiel<sup>61</sup>. Puis, dès 1974, ce même conseil relève qu'«une page de publicité dans *le Pays* et *le Démocrate* à l'occasion de chaque match [du H.C. Ajoie] a fait augmenter le nombre d'entrées qui s'élève à 600 environ par rencontre<sup>62</sup>». La presse sportive et les rubriques sportives des journaux généralistes participent à créer les compétitions et dépendent de leur existence, mais l'inverse est aussi vrai. Non seulement les journaux permettent de romancer le spectacle sportif et donc aussi de créer des mythes — au sujet des athlètes, des dirigeants, etc. — sur lesquels les structures sportives s'appuient, mais à une période où la télévision commence également à faire recette du sport, ils sont aussi directement ou indirectement une source de revenus pour les clubs. Les parties concernées en sont bien conscientes, et les liens entre le H.C.A. et la presse jurassienne sont restés étroits jusqu'à aujourd'hui.

Ce qui ressort aussi de cette courte analyse, c'est le poids très important de l'industrie régionale — et de son réseau politique — non seulement sur la route vers la construction de la patinoire, mais également dans la campagne de presse qui l'a accompagnée. Sa responsabilité sociale y est rappelée continuellement, plus encore que celle des pouvoirs publics. Cela reflète certes la position de certains industriels dans ces tractations et avant tout celle de Charly Corbat qui a donné le ton de la campagne, mais elle dit aussi quelque chose des représentations des journalistes concernés et des rédactions, et des

enjeux politiques locaux qui se trouvent au cœur de ces processus. En effet, durant toute cette campagne, les articles au sujet de la patinoire n'ont pas été publiés dans les rubriques sportives des journaux, mais ont été placés au cœur de l'actualité bruntrutaine et régionale. Paradoxalement, malgré son entreprise visant à dépolitiser le dossier de la patinoire, la presse jurassienne a ainsi participé à ériger le sport en un objet politique pour la région. Peut-être la question de la patinoire a-t-elle ainsi alimenté dans une certaine mesure la campagne électorale menant au tremblement de terre politique qui a secoué Porrentruy quelques mois plus tard: l'élection du démocrate-chrétien Gabriel Theubet à la mairie le 5 novembre 1972, après un siècle de règne radical. Mais elle est surtout l'aboutissement d'un projet vendu à la population comme une nécessité pour l'ensemble de la jeunesse jurassienne, alors qu'il avait pour but principal de donner des infrastructures à des passionnés de hockey sur glace et ainsi de fonder un nouveau club. Ce glissement s'observe dans la stratégie des journaux durant la campagne qui ont d'abord parlé simplement d'une «patinoire couverte» avant d'évoquer une «patinoire couverte-halle des fêtes», intitulé plus rassembleur. Une stratégie qui a fait recette.

*Quentin Tonnerre est assistant diplômé à l'Institut des sciences du sport de l'université de Lausanne. Il termine actuellement une thèse d'histoire contemporaine intitulée Diplomatie suisse, neutralité et sport (1919-1981) et est l'auteur de différents articles et chapitres d'ouvrage portant sur l'histoire de la diplomatie sportive suisse ainsi que sur la place de la Suisse et des Suisses dans le sport international.*

*Docteur en sociologie du sport, Jérôme Berthoud s'intéresse en particulier à la diversité culturelle dans le sport, au processus de professionnalisation des sports en Suisse et aux transitions de carrière. Parallèlement à ses travaux de recherche, il est en charge de formations continues en management du sport à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) en partenariat avec l'U.E.F.A.*

NOTES

- <sup>1</sup> « Notre patinoire », *le Démocrate*, 22 juin 1972 cité in DE WECK H., *Patinoire couverte d'Ajoie, Hockey-club Ajoie 1973-1983 : petite histoire d'une symbiose et des avantages de l'initiative privée*, Porrentruy, [Porrentruy], [s. n.], p. 14. L'intégralité de l'article se trouve un peu plus loin en encadré.
- <sup>2</sup> DE WECK H., « Du H.C. Porrentruy au H.C. Ajoie en passant par une patinoire couverte (seconde partie) », *Journal de Porrentruy*, n° 13, 2010, p. 19.
- <sup>3</sup> Pour une excellente synthèse de l'histoire de la question jurassienne, inscrite dans un contexte plus global : HAUSER C., *L'Aventure du Jura*, Lausanne, Antipodes, 2004.
- <sup>4</sup> TÉTART P., VILLANET S. (dir.), *les Voix du sport. La Presse sportive régionale à la Belle époque (2 tomes)*, Biarritz, Éditions Atlantica, 2010; ATTALI M. (dir.), *Sports et médias. Du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Biarritz, Éditions Atlantica, 2010.
- <sup>5</sup> TÉTART P., « Introduction. Des articulets aux pages sportives : état des lieux et intentions », in Tétart P. (dir.), *la Presse régionale et le sport. Naissance de l'information sportive (années 1870-1914)*, Rennes, PUR, 2015, p. 9-28.
- <sup>6</sup> ZUMWALD B., « Espoir et désillusion de la politique cantonale jurassienne des sports après l'entrée en souveraineté », *Actes de la Société jurassienne d'Émulation*, 121, 2018, p. 128.
- <sup>7</sup> CLASTRES P., MÉADEL C., « Quelle fabrique du sport ? Quelques éléments introductifs », *le Temps des médias*, vol. 2, n° 9, p. 7.
- <sup>8</sup> CLAVIEN A., *la Presse romande*, Lausanne, Antipodes, 2017, p. 10.
- <sup>9</sup> À l'attention des lecteurs et lectrices, et dans le but de favoriser une meilleure compréhension des jeux politiques à l'œuvre dans l'article, nous ferons en préambule les constats suivants : Robert Coullery était correspondant du journal radical *le Démocrate*; Charly Corbat est issu d'une famille démocrate catholique; lors de son entretien avec les auteurs, et bien qu'il provienne d'une famille fribourgeoise démocrate-chrétienne, Hervé de Weck s'est dit à l'époque plus proche des radicaux jurassiens.
- <sup>10</sup> Aux Éditions D+P S.A., société éditrice du journal *le Quotidien jurassien*. Date de publication prévue : 2021.
- <sup>11</sup> « Notre patinoire », *Le Démocrate*, 22 juin 1972.
- <sup>12</sup> « Roland Voisin », Dictionnaire du Jura (en ligne) : <https://diju.ch/f/notices/detail/4110>.
- <sup>13</sup> Extrait d'entretien avec Charly Corbat, Vendlincourt, 25 février 2017.
- <sup>14</sup> *Idem*.
- <sup>15</sup> « Romain Dessarzin », Dictionnaire du Jura (en ligne) : <https://diju.ch/f/notices/detail/4489>.
- <sup>16</sup> « Victor Giordano », Dictionnaire du Jura (en ligne) : <https://diju.ch/f/notices/detail/4395>.
- <sup>17</sup> Extrait d'entretien avec Charly Corbat, Vendlincourt, 25 février 2017.
- <sup>18</sup> Archives cantonales jurassiennes (ACJ), « Décisions prises par le groupe d'étude jusqu'au 26.11.1971 », 72 J1, p. 1.
- <sup>19</sup> Entretien avec Robert Coullery, Fontenais, 26 avril 2017.
- <sup>20</sup> « Une patinoire couverte à Porrentruy », *le Pays*, 15 février 1972.
- <sup>21</sup> « Vers la construction d'une patinoire artificielle couverte ? », *le Démocrate*, 15 février 1972.
- <sup>22</sup> ArCJ, Procès-verbal de la séance de « Formation du comité de soutien », 16 février 1972, 72 J1.
- <sup>23</sup> « Vers la construction d'une patinoire artificielle couverte qui serait aussi un très vaste complexe sportif », *le Démocrate*, 3 mars 1972.

## La presse et la patinoire de Porrentruy

- <sup>24</sup> Sur le site de la statistique historique de la Suisse, on trouve les moyennes hivernales suivantes pour la station la plus proche, à savoir celle de Bâle: 1 °C en 1968, 0,87 °C en 1969, 0,13 °C en 1970 et 0,23 °C en 1971; Statistique historique de la Suisse HSSO, 2012. Tabl. A.2a. [hssso.ch/2012/a/2a](https://hssso.ch/2012/a/2a).
- <sup>25</sup> « Vers la construction d'une patinoire artificielle couverte qui serait aussi un très vaste complexe sportif », *le Démocrate*, 3 mars 1972.
- <sup>26</sup> « La construction d'une patinoire couverte. Un projet qui devrait être réalisé à la fin 1972 », *le Pays*, 3 mars 1972.
- <sup>27</sup> « La construction d'une patinoire couverte », *le Pays*, 3 mars 1972.
- <sup>28</sup> ArCJ, Composition du comité de soutien de la patinoire, 72 J1.
- <sup>29</sup> Informations à propos de Daniel Jeanbourquin sur le site des archives cantonales jurassiennes: <https://archivescantonales.jura.ch/detail.aspx?ID=108582>.
- <sup>30</sup> « Les maires d'Ajoie se sont réunis hier en assemblée », *le Démocrate*, 4 mars 1972.
- <sup>31</sup> *Idem*.
- <sup>32</sup> « Pourquoi une patinoire couverte ? », *le Démocrate*, 11 mars 1972; « Pourquoi une patinoire couverte à Porrentruy ? », *le Pays*, 11 mars 1972.
- <sup>34</sup> « Pourquoi une patinoire couverte ? », *le Démocrate*, 11 mars 1972.
- <sup>35</sup> « Patinoire couverte et halles de fêtes. La campagne de souscription d'actions est ouverte », *le Pays*, 17 mars 1972; « Aujourd'hui: ouverture de la campagne de souscription d'actions de la patinoire couverte », *le Démocrate*, 17 mars 1972.
- <sup>36</sup> Entretien avec Robert Coullery, 26 avril 2017.
- <sup>37</sup> ArCJ, Liste des souscriptions en faveur de la construction de la patinoire couverte d'Ajoie, s. d., 72 J1.
- <sup>38</sup> Archives du H.C. Ajoie (A.H.C.A.), Lettre de la direction de la société La Bonne Presse à Charles Corbat, 23 mars 1972.
- <sup>39</sup> ArCJ, Liste des souscriptions en faveur de la construction de la patinoire couverte d'Ajoie, s. d., 72 J1.
- <sup>40</sup> A.H.C.A., Lettre du groupe d'étude de la patinoire couverte d'Ajoie à Jean-Pierre Baumgartner, directeur la société La Bonne Presse, s. d.
- <sup>41</sup> MEURY, A., *le Football jurassien*, Delémont, 1975, p. 79-95.
- <sup>42</sup> « L'Office jurassien "Jeunesse et Sport" prend forme », *le Démocrate*, 22 mars 1972.
- <sup>43</sup> « Plus de 120 000 francs d'actions souscrites en faveur de la patinoire couverte d'Ajoie », *le Démocrate*, 30 mars 1972; « Plus de 120 000 fr. d'actions populaires souscrites en faveur de la patinoire couverte d'Ajoie », *le Pays*, 30 mars 1972.
- <sup>44</sup> *Idem*.
- <sup>45</sup> « Nouvelles de la Municipalité », *le Démocrate*, 10 avril 1972.
- <sup>46</sup> Entretien avec Michel Vermot, Porrentruy, 13 juillet 2018.
- <sup>47</sup> ArCJ, Composition du comité de soutien de la patinoire, 72 J1.
- <sup>48</sup> « Patinoire couverte et équipements collectifs », *le Démocrate*, 18 avril 1972; « Patinoire couverte et équipements collectifs », *le Pays*, 18 avril 1972.
- <sup>49</sup> Notamment l'industriel Jean-Louis Lang: ArCJ, Composition du comité de soutien de la patinoire, 72 J1.
- <sup>50</sup> « L'U.C.I. favorable au financement de la patinoire couverte », *le Démocrate*, 19 avril 1972.
- <sup>51</sup> ArCJ, Liste des souscriptions en faveur de la construction de la patinoire couverte d'Ajoie, s. d., 72 J1.
- « L'industrie soutient massivement le projet de patinoire couverte », *le Démocrate*, 22 avril 1972; « L'industrie soutient massivement le projet de patinoire couverte », *le Pays*, 22 avril 1972.

<sup>52</sup> « La Société de développement et d'embellissement projette d'éditer un prospectus de style nouveau », *le Démocrate*, 26 avril 1972.

<sup>53</sup> ArCJ, Lettre de Corbat et de Weck aux conseils communaux d'Ajoie, 10 mai 1972, 72 J1.

<sup>54</sup> A.H.C.A., Lettre de Charly Corbat aux membres du groupe d'étude, 15 mai 1972.

<sup>55</sup> « L'Assemblée générale du parti libéral-radical », *le Démocrate*, 13 mai 1972.

<sup>56</sup> « L'Assemblée municipale accepte le projet du Conseil de ville », *le Démocrate*, 27 mai 1972.

<sup>57</sup> A.H.C.A., Assemblée constitutive des souscripteurs de la société anonyme Patinoire couverte d'Ajoie, 20 juin 1972, p. 2.

<sup>58</sup> A.H.C.A., Organigramme de la société Patinoire couverte d'Ajoie S.A., s. d.

<sup>59</sup> A.H.C.A., P.-V. de la séance du Conseil d'administration de la Patinoire couverte d'Ajoie S.A., 20 février 1973, p. 1.

<sup>60</sup> Entretien avec Hervé de Weck, Porrentruy, 25 février 2017.

<sup>61</sup> « Que fait-on à la patinoire », *le Pays*, 13 septembre 1973.

<sup>62</sup> A.H.C.A., Conseil d'administration de la patinoire d'Ajoie, 15 février 1974.

# Fête du peuple 1973 : le concert de Pauline Julien et ses retombées médiatiques dans la presse jurassienne et romande

ELENA ANGIOLINI

**La Question jurassienne et les revendications qui y sont liées se développent indéniablement avec la conscientisation et la construction d'une identité francophone. N'étant pas le seul aspect relatif à l'identité jurassienne<sup>1</sup>, il est cependant celui qui va plus particulièrement nous intéresser ici.**

La Fête du peuple jurassien est, depuis 1948, une manifestation communautaire annuelle de grande ampleur qui retranscrit cet élan. Des liens étroits ont été tissés à ces occasions entre Jurassiens et autres minorités francophones, appelées « peuples frères ». Ces manifestations annuelles sont le théâtre de nombreuses prestations artistiques réalisées par des poètes, interprètes ou écrivains invités, principalement francophones. Un grand nombre de Jurassiens se produisent chaque année, mais des invités extérieurs honorent également les réjouissances par leur présence, qu'ils soient français, ou originaires d'autres contrées dans lesquelles il est fait usage de la langue française. Il sera question ici du concert de l'artiste québécoise Pauline Julien du samedi 8 septembre 1973, dernière date d'une tournée de quatre soirées en Suisse romande<sup>2</sup>. Les engagements politiques ainsi que l'ampleur de la célébrité de la chanteuse, ajoutés à son statut « d'exception » parmi les artistes invités lors des différentes éditions des années avant l'indépendance du canton en font un sujet d'étude de choix dans la presse et permettent de mettre en exergue les enjeux culturels, politiques, linguistiques, voire symboliques de la tenue d'un tel événement au cœur de cette manifestation qui rythme le mouvement indépendantiste depuis 1948.

## Le Québec : un des « peuples frères »

Entretenir des relations avec des minorités francophones d'autres pays semble avoir été vital pour la région jurassienne dans sa lutte pour la création du canton. Un élément rapproche indéniablement les minorités francophones entre elles : l'absence d'instances officielles souveraines en matière de politique étrangère, légitimes à les représenter dans des sommets internationaux<sup>3</sup>. Gilles Revaz soulève ce problème dans le cas de la Romandie en général, mais il est transposable à la région jurassienne, ainsi qu'aux contrées des peuples frères.

Parmi ces derniers, que sont principalement les Wallons, les Valdôtains et les Québécois, les Canadiens francophones font figure d'aînés de la fratrie : il s'agit de la région la plus peuplée et étendue. La Révolution tranquille les a plus passablement mis sur le devant de la scène internationale. Le sentiment de destins communs, de combats émancipateurs parallèles qui aboutissent à une volonté de collaboration, ne tombe pas de nulle part. Ces liens s'ancrent dans une politique d'internationalisation de la Question jurassienne qui sera menée par le Rassemblement jurassien, afin de donner une plus grande visibilité à ce combat et d'interpeller de manière plus claire les autorités fédérales<sup>4</sup>.

Dans cette optique, participer aux activités du groupement romand de l'Association européenne d'ethnie française créé en 1959 et à celles de son association mère<sup>5</sup>, « qui [vont] œuvrer [...] pour la primauté de la langue française au niveau culturel et la promotion d'une Europe fédérée en ethnies linguistiques »<sup>6</sup>, est notamment une décision qui permettra aux Jurassiens de nouer des liens avec les autres peuples frères<sup>7</sup>, de sensibiliser les cantons romands à la Question jurassienne et de légitimer le combat aux yeux du reste de la Romandie.

On voit l'importance grandissante de ces liens avec la francophonie par exemple dans le programme de la 20<sup>e</sup> Fête du peuple en 1967. Dans le cortège allégorique défilent cinq chars sur le thème de la francophonie<sup>8</sup>. Ils ont respectivement pour thème « Francophonie », « La Romandie », « Le Val d'Aoste », « La Wallonie » et « Le Québec ». Dans le but de commémorer les « vingt ans de lutte »<sup>9</sup>, une place toute particulière est ainsi accordée à la francophonie et aux fameux peuples frères. Le Jura affirme par ce biais, l'importance de l'identité francophone et de la solidarité entre minorités linguistiques. Il s'agit ici du pendant politique de ces liens que nous retrouverons évidemment lors des événements artistiques de la manifestation.

La présence d'artistes issus de minorités francophones est au programme dès 1973, avec la présence de Pauline Julien<sup>10</sup>. En prenant en compte la période temporelle de vingt ans (1959-1979) à laquelle nous nous sommes intéressé ici, il s'agit de l'unique artiste issue d'un des peuples frères qui aura droit à un article consacré à sa prestation dans l'édition du *Jura libre* suivant le week-end de la Fête du peuple.

## L'implication des invités dans l'aspect politique des Fêtes du peuple

Pour les organisateurs, la présence d'invités étrangers est nécessaire à la visibilité de la Fête du peuple et de la Question jurassienne. On aurait pu s'attendre à ce que les représentants politiques étrangers soient invités à faire des discours éloquentes, en lien avec les revendications libertaires, la démocratie ou le principe international de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En réalité, pas forcément par la volonté des organisateurs, mais plutôt par les contraintes imposées par la police bernoise, ils devront se contenter de s'exprimer en public par quelques formules de politesse<sup>11</sup>. Cette limitation intervient dans le but « d'empêcher les immixtions dans les affaires de politique intérieure de la Suisse<sup>12</sup> » et est certainement en lien avec le dérapage du président français Charles de Gaulle et son « Vive le Québec libre ! » La lettre contenant ces consignes préventives, de la police bernoise au R.J., citée par Gaël Rebetez, est datée de septembre 1968. La fin des années soixante correspond de fait à un regain massif d'intérêt pour la Fête du peuple après la baisse de fréquentation induite par la votation de 1959 qui avait asséné un gros coup de massue aux séparatistes<sup>13</sup>. Il est aisé de comprendre qu'une fréquentation en hausse suscite pour le canton de Berne, une prudence et une méfiance accrues.

Il reste cependant légitime de se demander si cette limitation de la prise de parole publique des invités n'était pas également souhaitée par les organisateurs des Fêtes du peuple jurassien. Ils n'étaient pas spécialement portés sur le « politiquement correct » et le consensus, comme l'atteste par exemple le cortège de chars du dimanche après-midi, lequel comportait systématiquement des éléments satiriques à l'encontre de leurs opposants<sup>14</sup>. Limiter la possibilité d'implication d'étrangers dans les discours de cet événement permettrait en effet de garder la mainmise sur l'orientation politique donnée lors de ce week-end de septembre,

qui marque l'année suivante tout entière. En effet l'organisation était millimétrée et le dimanche, jour essentiellement consacré aux questions politiques de la fête<sup>15</sup>, commençait par une conférence de presse qui avait pour vocation de « faire passer le message principal des dirigeants du R.J.<sup>16</sup> ». Les Fêtes du peuple sont également pour le R.J. un bon moyen de faire le point quant à la popularité de sa politique, de commenter et prendre parti concernant les événements en lien avec la Question jurassienne survenus entre deux éditions<sup>17</sup>. Ces éléments pourraient expliquer la volonté de limiter l'implication de représentants étrangers et la place accordée aux problèmes politiques des peuples frères, afin de ne pas éclipser les raisons principales de la tenue de cet événement.

Les artistes étrangers n'étaient pas non plus invités à s'exprimer officiellement. Il y a eu le cas de Pauline Julien et ses quelques mots à la tribune, nous aurons l'occasion d'y revenir. Soulignons toutefois qu'il s'agit d'une exception. Aucun autre artiste n'a, d'après le résultat de nos recherches, connu une expérience comparable.

## Le concert de Pauline Julien dans une sélection de journaux jurassiens et romands

Cet événement est intéressant à plusieurs titres. Tout d'abord, la Fête du peuple jurassien 1973 se déroule dans un contexte particulier, plus tendu que les éditions précédentes. En effet, c'est lors de cette édition que le R.J. sommera Berne d'organiser un plébiscite selon les dispositions constitutionnelles ajoutées en 1970<sup>18</sup>. C'est l'événement politique qui marquera le plus cette 26<sup>e</sup> édition. Il sera relayé et commenté dans la presse romande et alémanique, à l'instar de cet extrait édifiant de cet article paru dans le *Journal de Genève*, le lundi suivant la Fête du peuple : « Mais l'essentiel n'est probablement pas le défi lancé à Berne. En faisant mine de précipiter les choses, le R.J. tente de mettre les Jurassiens du Sud au pied du mur<sup>19</sup>. »

Nous sommes en mesure de comprendre dans ce passage que cette action est perçue comme un défi lancé aux autorités bernoises, précipitée et comportant une stratégie agressive envers les districts du Sud. Le temps presse et pour le R.J., il est plus que jamais temps que les choses bougent.

Dans la presse alémanique, on souligne la réaction sceptique des Romands quant à ce coup de pression mis par les Jurassiens. Dans

l'extrait ci-dessous d'un article paru dans la *Neue Zürcher Zeitung* du mardi de la même semaine, plus que l'inquiétude qui domine côté romand, nous remarquons une prise de hauteur supérieure et une réaction moins épidermique :

Die meisten Beobachter in der Westschweiz zeigen sich beunruhigt angesichts der Möglichkeit einer politischen Spaltung des Juras und der Entstehung neuer Minderheiten. Die These, wonach die Separatisten durch den Aufbau eines Kantonalstaates im Norden sozusagen absorbiert und befriedigt werden könnten, kann sie nicht recht überzeugen. Das Unbehagen wurde noch verstärkt durch die heftigen Angriffe Beguelins gegen die Landesregierung, besonders gegen Bundesrat Furgler, der mit dem Studium des jurassischen Dossiers beauftragt wurde<sup>20</sup>.

Dans la suite de l'article, Frei évoque également l'inquiétude de la « troisième force » quant à l'éclatement éventuel du Jura. Ces quelques exemples permettent de saisir le climat tendu de l'édition 1973 de la Fête du peuple, aussi bien dans le Jura que dans le reste de la Confédération.

Dans ce contexte, l'intervention de Pauline Julien a été relayée dans la presse de manière large, du moins plus que ne le sont habituellement les prestations des invités. Cela s'explique par l'ampleur de sa célébrité dans toute la francophonie et son engagement politique marqué en faveur d'un Québec indépendant. Elle a en effet participé activement à la cause de l'indépendance politique du Québec et a notamment refusé de se produire devant la reine Élisabeth II. Elle sera également détenue lors de la crise d'octobre 1970 en raison de ses opinions politiques<sup>21</sup>.

Finalement, elle a non seulement honoré le Jura de sa présence et régalié ses spectateurs, mais a également pris position publiquement le dimanche après-midi pour la cause jurassienne : « La cause du Jura est juste<sup>22</sup>. » Ce sont les mots que retient Marcel Brêchet de l'intervention de Pauline Julien à la tribune. Ses mots doivent avoir été assez brefs au vu de ce que retranscrit Louise Desjardins<sup>23</sup>, citant l'artiste, au sujet de cette intervention ; brefs, mais marquants. Elle pose un jugement de valeur, légitime le sentiment des Jurassiens et s'attire ainsi la sympathie de tout un peuple, grâce au mot « juste », certainement bien pesé de sa part.

Analysons maintenant des coupures de presse de différents journaux relatant l'événement et tentons de dégager des orientations et les différents points de vue.

## Dans la presse jurassienne à tendance séparatiste

Comme organes de presse favorables à la création d'un nouveau canton, nous avons sélectionné deux journaux: *le Jura libre*, que nous avons déjà évoqué, ainsi que *le Pays*.

En 1973, le premier est un journal à tirage hebdomadaire avec Roland Béguelin comme directeur et Roger Schaffter comme rédacteur en chef. Il est de ce fait «un instrument de lutte et de propagande, exprimant exclusivement le point de vue de la direction du Rassemblement jurassien; en même temps qu'il contredit et dénonce inlassablement le discours et les actes des adversaires de l'indépendance jurassienne<sup>24</sup>». Il a donc avant tout une fonction militante. Son tirage est comparable à celui du *Pays*. En 1965, il est estimé à 8 000 exemplaires par parution<sup>25</sup>. *Le Pays* était, en 1971, tiré à 9 000 exemplaires environ par édition<sup>26</sup>. Ce dernier était en revanche un titre quotidien. À l'origine conservateur et catholique, *le Pays* devient «un organe d'opinion démocrate-chrétienne et franchement séparatiste» lors de la prise de direction par Jean Wilhelm en juin 1957<sup>27</sup>. Wilhelm, durant sa carrière politique, a notamment siégé au comité directeur du R.J.<sup>28</sup>. *Le Pays* a eu cependant une fonction plus informative que *le Jura libre*, malgré l'orientation séparatiste et démocrate-chrétienne affichée.

### Dans *le Pays*

Pour ce qui est des articles consacrés au concert de la Québécoise dans *le Pays*, nous en avons trouvé deux: un le samedi 1<sup>er</sup> septembre 1973, annonçant le concert avant sa tenue<sup>29</sup>. Le second dans l'édition du lundi 10 septembre, postérieur à l'événement<sup>30</sup>.

Dans l'article annonçant la présence de l'artiste lors de la soirée du samedi, signalons tout d'abord que l'extrait de chanson sélectionné pour clore l'article est en rapport avec la liberté; l'idée de ne pas se laisser faire, de lutter. Le journaliste commente ces paroles par: «Est-il messagère plus avertie et distinguée? Lire son combat c'est bien, l'entendre c'est encore mieux<sup>31</sup>.» L'auteur de l'article choisit également de rappeler le refus de l'artiste de chanter devant la reine d'Angleterre. Quant aux thèmes abordés dans ces deux colonnes, en termes de quantité par rapport à l'entier de l'article nous les évaluons ainsi:

- Son engagement pour le Québec;
- Le contenu de ses chansons;
- Sa grande célébrité.

Cet article annonçant le futur concert est plutôt équilibré du point de vue de la place attribuée aux thèmes abordés en rapport avec la chanteuse. Il contient une orientation assez subtile en faveur de la cause des minorités francophones.

Concernant le second article paru dans *le Pays*, la partie qui concerne Pauline Julien est fondue dans un article plus général. Ici, le journaliste entre directement dans le vif du sujet :

Et Pauline Julien! Sept cents personnes attentives, écoutant cette petite qui crie la liberté et la justice pour son Québec, mais aussi pour notre Jura, parce que partout dans le monde, les luttes pour la libération se ressemblent <sup>32</sup>.

Il est également brièvement question, dans cette petite partie d'article, de ses autres thèmes de chanson de prédilection : la femme, l'amour et la terre. L'auteur conclut les lignes sur la Québécoise en évoquant les Jurassiens qui l'ont accueillie « avec une grande ferveur patriotique <sup>33</sup> ». Le bref compte rendu de ce concert est cette fois indéniablement orienté vers l'aspect politiquement engagé de Pauline Julien et la réception de ce message par le public delémontain.

### **Dans le Jura libre**

Le premier élément que nous avons trouvé au sujet du futur concert de Pauline Julien, outre les programmes officiels, est une grande photographie de la chanteuse avec cette légende :

Les organisateurs de la Fête du peuple jurassien ont toujours eu la main heureuse quand il s'agit d'étonner le grand public amateur de bonnes chansons. [...] Cette année le public jurassien accueillera PAULINE JULIEN, ambassadrice du Québec, qui viendra chanter la liberté dans notre Jura <sup>34</sup>.

L'utilisation du terme ambassadrice insinue qu'elle vient représenter sa région, qu'elle s'exprimera au nom des Québécois et rappelle également le vocabulaire des relations diplomatiques. On y retrouve ce lien construit avec les peuples frères francophones, avec ce point commun d'attachement à la liberté. Relevons de plus que cette légende sera reprise en tant que chapeau d'article dans *le Pays* du 1<sup>er</sup> septembre 1973 susmentionné. C'est un indice démontrant les liens entre ces journaux.

L'article complet annonçant le concert de l'artiste québécoise paraît dans l'édition du 5 septembre 1973 <sup>35</sup>. Cette fois-ci, *le Jura libre* reprend presque à l'identique la forme et le contenu de l'article du 1<sup>er</sup> septembre

paru dans *le Pays*. La principale différence se trouve dans l'ajout de ce paragraphe en caractères gras :

Ce qu'elle désigne sous le nom de « circonstances » l'a placée au centre de polémiques qui ont fait beaucoup de bruit, comme son refus de chanter devant la reine d'Angleterre, en 1964, et son arrestation pendant la crise d'octobre 1970<sup>36</sup>.

Le même extrait de chanson est également repris. Plus de la moitié de l'article est ainsi consacré aux engagements politiques de la chanteuse. *Le Jura libre* est le seul journal à faire référence à son arrestation. Voici les principaux thèmes dont il est question dans cet article :

- Ses engagements politiques en faveur du Québec libre ;
- Sa musique, le contenu non propagandiste de ses chansons ;
- Son importante célébrité.

*Le Jura libre* consacre également un article entier à Pauline Julien dans l'édition du mercredi 12 septembre 1973, soit trois jours après la Fête du peuple. Le ton est immédiatement donné par cette phrase : « S'il fallait symboliser cette 26<sup>e</sup> Fête du peuple jurassien par une personne, je dirais Pauline Julien<sup>37</sup>. » Il est intéressant de noter que l'article commence par l'évocation de son passage à la tribune et non par celle de son concert. Aussi bref a-t-il été, il semble avoir marqué les esprits, aussi bien de la foule que de l'artiste. Voici les mots du journaliste à ce sujet :

Elle avait la gorge serrée. Quelques mots et nous avons senti passer le vent d'une solidarité vaste comme l'océan. C'était simple. C'était intense<sup>38</sup>.

Voici ceux de la biographe de Pauline Julien :

Pauline est ce jour-là emportée dans un glorieux tourbillon où se confondent politique, amitié, chanson comme dans une fête de grande famille<sup>39</sup>.

« Elle est venue nous offrir un spectacle. Nous lui avons offert le spectacle de notre fête<sup>40</sup>. » C'est par une phrase comme celle-ci que les liens construits avec les peuples frères transparissent le plus. Nos lectures nous avaient jusqu'alors majoritairement donné l'impression que le Jura développait ces liens avant tout pour *obtenir*, sans que la réciprocité ne soit forcément évoquée. Cet extrait permet de situer les événements narrés dans un contexte de réelles amitiés francophones, plus large que la conception ethnique de Béguelin, qui frôlait parfois le fanatisme<sup>41</sup>.

Dans le reste de l'article, les thèmes abordés sont dans l'ordre :

- La haute qualité de sa prestation ;
- Le contenu politisé de ses chansons ;
- Le reste du contenu des morceaux, la musique ;
- La critique des infrastructures delémontaines de piètre qualité ;
- L'enthousiasme du public jurassien.

Notons qu'un des thèmes quasi absents de la presse séparatiste au sujet de Pauline Julien concerne son charme et son aspect physique en général. Nous avons relevé une seule occurrence concernant sa « chevelure sauvage<sup>42</sup> ». Nous verrons dans les points suivants que le thème est bien plus récurrent ailleurs, notamment dans le *Journal de Genève*.

### Dans la presse jurassienne à tendance loyale au canton de Berne

Nous avons choisi pour ce chapitre de nous pencher sur *le Démocrate* qui était un journal à tirage quotidien, ayant fusionné en 1993 avec *le Pays* dont il a été question dans le point précédent, pour donner naissance au *Quotidien jurassien* qui est actuellement le journal principal de la région jurassienne<sup>43</sup>. *Le Démocrate* est, durant la période dont il est question dans ce travail, un titre proche des mouvements libéraux-radicaux, plutôt antiséparatistes. Durant la période qui nous intéresse, il est important de signaler qu'à la direction du journal se trouvait Jean Schnetz, membre du bureau directeur du Parti libéral-radical jurassien, mais également membre du Mouvement pour l'unité du Jura, appelé communément « troisième force ». *Le Démocrate* était qualifié de « Journal politique suisse et d'informations<sup>44</sup> », annonçant dès le départ les buts principaux du journal.

Quant à la réception du concert de Pauline Julien dans *le Démocrate*, une colonne lui est consacrée dans l'article « Début hier soir de la 26<sup>e</sup> Fête du peuple jurassien » de la rubrique « l'Actualité delémontaine<sup>45</sup> », dans l'édition du samedi 8 septembre 1973. Nous signalons que nous n'avons cependant pas trouvé d'article relatant l'événement après sa tenue. Cependant, le rédacteur évoque dans l'article les précédents concerts de Genève, Épalinges et Neuchâtel, ainsi que la diffusion de l'un de ces derniers à la télévision romande. Le journaliste entre en matière dans l'article consacré à l'artiste par ces mots :

Quinze ans de chansons, dix microsillons et une carrière internationale, Pauline Julien s'inscrit aujourd'hui parmi les plus grandes interprètes de la chanson française<sup>46</sup>.

Il termine par ceci :

La grande salle S[ain]t-Georges sera vraisemblablement trop petite, ce soir à 21 h 30. [...] Qu'importe ! L'artiste et le public ne feront qu'un. Et l'instant de cette communication sera irremplaçable...

S'il fallait dégager un thème principal de cet article, il s'agirait de la célébrité importante de Pauline Julien, l'accent étant assez nettement mis sur ce point.

Concernant le caractère politisé de la chanteuse, l'article l'évoque par ces mots :

Sa lutte pour la justice et la liberté, sa foi dans le Québec et son courage à s'investir dans tout engagement prolongeant ses convictions font d'elle une femme qui assume complètement son rôle dans la société.

Le restant de l'article étant consacré essentiellement à la description de son lien très particulier avec le public et à la dualité de sa personne, oscillant entre sensibilité, vulnérabilité, fougue et intensité<sup>47</sup>. Aucun lien n'est fait par le journaliste entre les causes québécoise et jurassienne.

Les thèmes qui reviennent dans l'article par quantité de lignes consacrées sont du plus important au moins important :

- Sa grande célébrité ;
- Son lien particulier au public ;
- Son tempérament ;
- Le Québec, son engagement politique ;
- Son charme.

### **Dans la presse romande**

Comme nous l'avons vu, le concert de Delémont est l'une des dates de la tournée de l'artiste en Romandie. Au cours de nos recherches, nous n'avons pas trouvé d'articles de presse relatant le concert de Delémont en dehors des journaux jurassiens, mais un article du *Journal de Genève* nous est apparu comme intéressant, puisqu'il est directement en lien avec la tournée suisse de l'artiste en septembre 1973. Des concerts ayant

eu lieu à Neuchâtel, Lausanne et Genève, avant celui de Delémont<sup>48</sup>. Dans l'article consacré à la chanteuse, l'auteur écrit ceci :

Elle chante la tendresse des amants, la passion de vivre, l'attachement au pays — le Québec, sa terre natale — la fraternité entre les peuples<sup>49</sup>...

Pauline Julien peint un monde où tout est humain, simple, beau, où le temps des prisons est révolu<sup>50</sup>.

Ces extraits sont les plus éloquentes quant aux engagements de la chanteuse pour l'indépendance du Québec et pour la liberté en général. Nous constatons que l'auteur de l'article n'a pas formulé de phrases dans lesquelles ces aspects sont évoqués spécifiquement. Ils s'intègrent au reste de l'article au travers des thèmes des textes de l'artiste. Le reste de l'article (la majorité de son contenu) se réfère à l'aspect physique de Pauline Julien, à sa musique, son exotisme, sa féminité et son ingénuité. Les paroles sélectionnées dans cet article traitent de l'amour. Il apparaît clairement que le *Journal de Genève* n'a pas souhaité mettre l'accent sur le caractère indépendantiste et politisé, pouvant porter à controverse, de l'artiste, mais bien sur tout le reste de son univers. Se dégage ainsi une image plus lisse du personnage, lequel est pourtant décrit par sa biographe comme ayant une « [...] image de chanteuse indépendantiste, fougueuse et de plus en plus féministe<sup>51</sup> ».

Voici la première phrase de l'article: « Elle est belle, sensuelle<sup>52</sup>. » Et voici la dernière: « C'est le charme de Pauline Julien<sup>53</sup>! »

Par l'introduction et la conclusion de l'entrefilet, l'auteur donne le ton général de l'article. Il nous est impossible, avec le matériel que nous avons collecté lors de nos recherches de faire une synthèse de l'avis de la presse romande sur les engagements politiques de Pauline Julien, mais cet article nous permet de souligner la radicale différence de ton utilisé et de thème central choisi par le *Journal de Genève*, par rapport aux journaux jurassiens dont nous avons analysé les articles portant sur le concert de Pauline Julien. De plus, le choix de l'extrait de chanson intégré dans l'article porte sur un sujet autour de l'amour. Pour reprendre la classification des thèmes de l'article par ordre d'importance nous constatons ceci :

- Son charme, son aspect physique ;
- Sa musique ;
- Son lien au public ;
- Son attachement au Québec.

L'ordre d'apparition de ces thèmes est bien différent, presque inversé par rapport à la presse projurassienne. Le *Journal de Genève*, à l'instar du *Démocrate*, ne mentionne que brièvement la facette politisée de l'artiste. Le sort des minorités francophones touche surtout les cercles de personnes dans la même situation et ayant des aspirations libertaires similaires.

## Conclusion

Les Fêtes du peuple ont rythmé l'année des séparatistes jurassiens grâce à leur caractère unique où politique, culture, solidarité, émotions se côtoyaient. Ces manifestations ont été le théâtre d'interventions artistiques riches et variées.

L'étude des retombées du concert de Pauline Julien dans la presse nous a permis de dégager de grandes différences de traitement et de point de vue en fonction des types de journaux de la presse romande. Nous avons pu constater concrètement qu'en Suisse, le sort des minorités francophones n'émeut pas partout de la même façon. L'identité jurassienne des années 1960-1970 et l'identité romande semblent franchement différentes, malgré la conception « d'ethnie linguistique », souvent revenue au cours de nos lectures.

Ce concert, aussi bref soit-il à l'échelle de l'histoire de l'indépendance jurassienne permet d'avoir un panorama des tensions et des enjeux politiques aussi bien au niveau jurassien que fédéral ou international. Est également mis en exergue le besoin d'entraide entre minorités locutrices du français. Les quelques mots prononcés par l'artiste à la tribune le lendemain du concert sont révélateurs à la fois de l'estime que le peuple jurassien et Pauline Julien semblaient se porter réciproquement et de l'extrême tension ambiante.

*Elena Angiolini a obtenu en 2015 la maturité gymnasiale au lycée cantonal de Porrentruy. Détentrice d'un bachelor en histoire et en français de l'université de Fribourg, elle y poursuit actuellement son cursus dans le cadre d'un master en histoire contemporaine et français.*

NOTES

- <sup>1</sup> Claude HAUSER, *l'Aventure du Jura. Cultures politiques et identités régionales au xx<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, Antipodes, 2004, p. 10.
- <sup>2</sup> Louise DESJARDINS *Pauline Julien. La Vie à mort*, Ottawa, Leméac, 1999, p. 255-257.
- <sup>3</sup> Gilles REVAZ, *la Suisse et la francophonie*, Québec, Laval, 2003, p. 44-45.
- <sup>4</sup> Sara COTELLI KURETH, *Question jurassienne et idéologies langagières. Langue et construction identitaire dans les revendications autonomistes des minorités francophones (1959-1978)*, Neuchâtel, Alphil-Presses universitaires suisses, 2015, p. 44-45.
- <sup>5</sup> Claude HAUSER, «la Suisse au défi de la francophonie: entre aspirations culturelles et réticences politiques (1960-1970)», *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 2008, p. 5.
- <sup>6</sup> *Idem.*
- <sup>7</sup> Sara COTELLI KURETH, *ouvr. cité*, 2015, p. 43.
- <sup>8</sup> S. n., «20<sup>e</sup> Fête du peuple jurassien», *le Jura libre*, 6.9.1967, p. 5.
- <sup>9</sup> *Idem.*
- <sup>10</sup> S. n., «26<sup>e</sup> Fête du peuple jurassien», *le Jura libre*, 29.8.1973, p. 6.
- <sup>11</sup> Gaël REBETEZ, *l'Internationalisation de la Question jurassienne et ses répercussions en Suisse (1960-1974)*, Fribourg, 2005, p. 88.
- <sup>12</sup> *Idem.*
- <sup>13</sup> Claude HAUSER, *ouvr. cité*, 2004, p. 104.
- <sup>14</sup> Stéphanie CHOULEUR, *les Fêtes du peuple jurassien. Films amateurs et séparatistes (1949-1982)*, Lausanne, Antipodes, 2013, p. 124-126.
- <sup>15</sup> François KOHLER, «Fête du peuple jurassien» in: Bernard PRONGUÉ (dir.), *le Canton du Jura de A à Z*, Porrentruy, Office du patrimoine historique, 1991.
- <sup>16</sup> Claude HAUSER, *ouvr. cité*, 2004, p. 105.
- <sup>17</sup> Gaël REBETEZ, *ouvr. cité*, p. 84.
- <sup>18</sup> Marcel BRÊCHET, *les Années de braise. Histoire du Rassemblement jurassien de 1947 à 1975*, Delémont, éditions de l'Imprimerie jurassienne, 1996, 415 p.
- <sup>19</sup> Laurent REBEAUD, «Le R.J. somme l'Exécutif bernois de mettre sur pied un plébiscite: Le Jura sud au pied du mur», *Journal de Genève*, 10.9.1973, p. 7.
- <sup>20</sup> Otto FREI, «Die Taktik der Separatisten. Skeptische Reaktion der Romands», *Neue Zürcher Zeitung*, 12.9.1973, p. 17.
- <sup>21</sup> Christian RIOUX, «Julien, Pauline» in: *l'Encyclopédie canadienne*, 20 janvier 2009, <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/pauline-julien-emc>, consulté le 11.2.2019.
- <sup>22</sup> Marcel BRÊCHET, *ouvr. cité*, p. 331.
- <sup>23</sup> Louise DESJARDINS, *ouvr. cité*, 1999.
- <sup>24</sup> François KOHLER, «le Jura libre» in: Bernard PRONGUÉ (dir.), *ouvr. cité*.
- <sup>25</sup> *Idem.*
- <sup>26</sup> François KOHLER, «le Pays» in: D.H.S., 3 août 2010, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F24815.php>, consulté le 13.2.2019.
- <sup>27</sup> François KOHLER, «Wilhelm, Jean» in: Bernard PRONGUÉ (dir.), *ouvr. cité*.
- <sup>28</sup> *Idem.*
- <sup>29</sup> S. n., «Les spectacles de la 26<sup>e</sup> Fête du peuple jurassien. Pauline Julien», *le Pays*, 1.9.1973, p. 9.

<sup>30</sup> A. B., « La fête du peuple jurassien. La journée du samedi: un extraordinaire succès », *le Pays*, 10.9.1973, p. 3.

<sup>31</sup> S. n., « Les spectacles de la 26<sup>e</sup> Fête du peuple jurassien. Pauline Julien », *le Pays*, 1.9.1973, p. 9.

<sup>32</sup> A. B., « La fête du peuple jurassien. La journée du samedi: un extraordinaire succès », *le Pays*, 10.9.1973, p. 3.

<sup>33</sup> *Idem.*

<sup>34</sup> S. n., « Pauline Julien à la fête du peuple jurassien », *le Jura libre*, 29.8.1973, p. 9.

<sup>35</sup> S. n., « Pauline Julien chantera pour les Jurassiens », *le Jura libre*, 5.9.1973, p. 3.

<sup>36</sup> *Idem.*

<sup>37</sup> HADDOCK, « Pauline Julien: l'âme à la fête », *le Jura libre*, 12.9.1973, p. 4.

<sup>38</sup> *Idem.*

<sup>39</sup> Louise DESJARDINS, *ouvr. cité*, p. 257.

<sup>40</sup> HADDOCK, « Pauline Julien: l'âme à la fête », *le Jura libre*, 12.9.1973, p. 4.

<sup>41</sup> Gaël REBETEZ, *ouvr. cité*, p. 88.

<sup>42</sup> *Idem.*

<sup>43</sup> François KOHLER, « Quotidien jurassien, le » in: D.H.S., 27 juillet 2010, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F43062.php>, consulté le 13.2.2019.

<sup>44</sup> François KOHLER, « Démocrate, le » in: Bernard PRONGUÉ (dir.), *ouvr. cité*.

<sup>45</sup> S. n., « Pauline Julien: franchir le mur de l'indifférence », *le Démocrate*, 8.9.1973, p. 5.

<sup>46</sup> *Idem.*

<sup>47</sup> *Idem.*

<sup>48</sup> Louise DESJARDINS, *ouvr. cité*, p. 255-256.

<sup>49</sup> M. B., « Un air de Québec », *Journal de Genève*, 10.9.1973, p.10.

<sup>50</sup> *Idem.*

<sup>51</sup> Louise DESJARDINS, *ouvr. cité*, p. 219.

<sup>52</sup> M. B., « Un air de Québec », *Journal de Genève*, 10.9.1973, p.10.

<sup>53</sup> *Idem.*

# De l'acceptation évidente à un impossible refus, revue de presse de l'avant-votation du 24 septembre 1978

AURÈLE GIRARDIN

**Cet article est la première partie d'un travail plus important portant sur la perception de la Question jurassienne avant, mais également après le vote du 24 septembre 1978<sup>1</sup>.**

## Introduction

Depuis l'affaire Mœckli<sup>2</sup> en 1947, les habitantes et les habitants des trois districts du nord du canton de Berne, la région de l'actuel Jura, souhaitent leur indépendance. Se sentant sous le joug de Berne, ils souhaitent obtenir une plus grande liberté. Après plusieurs décennies d'actions diverses plus ou moins pacifiques telles que: manifestations, publications, mais également remblayage de voies de chemin de fer, occupation de préfecture ou murage de porte, les premiers plébiscites ont lieu et de grands changements deviennent possibles. Les votations s'enchaînent pour aboutir à un projet de nouveau canton. Dans le Nord du Jura, on souhaite majoritairement s'émanciper du canton de Berne tandis que, dans le Sud, on préfère rester bernois. Le projet de Constitution est accepté en 1977 par le peuple jurassien. Ce texte est validé, avec restriction, par les chambres fédérales l'année suivante. Ainsi, le 24 septembre 1978 est organisé un plébiscite qui demande à la population suisse si elle accepte la création du canton du Jura et par la même occasion son entrée dans la Confédération.

Comme durant toute la période de la Question jurassienne, les tensions sont vives malgré l'importance des partisans et des partisanes du « oui » dans tous les cantons. Les discours en faveur ou en opposition au canton du Jura ont déjà été plusieurs fois cités et analysés. Cependant,

ces textes proviennent, pour la majorité, des hommes politiques impliqués au cœur de la Question jurassienne. Avant le vote du 24 septembre 1978, ce sont des hommes politiques d'autres cantons, des organisations extérieures à la région du Jura qui prennent position. Leurs mots expriment leur admiration ou leur retenue sur le futur nouveau canton. Ces discours sont intéressants, car ils montrent de quelle manière ces organes politiques et civils perçoivent le Jura et ses habitants et surtout, comment ils considèrent la lutte qu'ils mènent. Et bien sûr, dominant ces visions multiples, le Conseil fédéral s'exprime et offre lui aussi une perception de ces séparatistes. De plus, la période dans laquelle s'inscrit la Question jurassienne est une période de revendications de plusieurs régions dans de nombreux pays qui veulent davantage d'autonomie. Aussi, l'écho du scrutin est mesurable à travers le monde.

Comment le Jura est-il présenté? Quels sont les arguments qui sont mis en avant pour obtenir sa création? Comment les autres cantons le perçoivent-ils et que pensent-ils d'un nouvel arrivant dans la Confédération? Autant de questions qui trouveront leur réponse dans ce texte.

## Trente années de tension

Il n'est pas aisé d'analyser les discours de ce type de votation. Tout d'abord, car il s'agit d'une question très sensible. J'en prends pour témoin les mots de Jean-Pascal Delamuraz, alors conseiller national et syndic de Lausanne: « Trente ans durant, le débat jurassien. Trente ans d'alternances d'âpreté et d'apaisement, de passions violentes et de négociations démocratiques, de participation et d'indifférence de la Suisse<sup>3</sup>. » Il offre ainsi un regard parfait de l'image que la population suisse se fait de la Question jurassienne avant la votation du 24 septembre 1978: une longue période de tensions, parfois marquée par des épisodes de violences. De plus, il critique ouvertement l'immobilisme de la Confédération et il n'est pas le seul. Le journaliste Jean-Claude Buhner écrit: « Il aura fallu que la tension monte dans le Jura pour que les autorités helvétiques s'y intéressent de plus près, craignant sans doute aussi de voir l'image de la Suisse ternie à l'étranger<sup>4</sup>. » Le gouvernement doit alors prendre les événements en main de manière à garantir l'image du pays uni que se donne la Suisse.

Dès lors, les tensions se calment et le Jura parvient à obtenir une première votation. Puis, il se donne une Constitution, acceptée par le peuple et, avec quelques retouches, par les chambres fédérales. Ensuite, les citoyennes et les citoyens du pays sont appelés à voter sur l'acceptation d'un nouveau canton au sein de la Confédération suisse.

De nombreuses opinions apparaissent et il n'est pas aisé de toutes les recenser. Je vais donc différencier des courants généraux dans lesquels je distinguerai des nuances. Jacques Poget, journaliste au *Matin tribune*, publie un article le 22 septembre 1978 dans lequel il donne quatre arguments en faveur de la création du Jura. Je m'en suis inspiré pour créer le squelette de mon analyse, en ajoutant d'autres opinions divergentes. Poget propose quatre types d'intérêts pour la formation du nouveau canton: la résolution immédiate de la crise jurassienne; le respect d'une volonté populaire; un canton romand de plus; offrir une vitrine positive à la Suisse qui est parvenue à résoudre un problème intestinal<sup>5</sup>.

J'ai repris quasi tel quel les premier, deuxième et quatrième arguments qu'il donne et j'y ai ajouté l'opinion négative pour avoir un spectre général, allant des plus fervents partisans jusqu'aux opposants.

Il est cependant nécessaire d'ajouter une remarque préalable. Comme expliqué précédemment<sup>6</sup>, de nombreux écrits paraissent, dont une grande majorité écrite par des personnalités politiques ou des journalistes. Cela ne signifie pas que la majorité, au sein du corps électoral, se moque de l'avenir du Jura; on observe une participation au débat par le biais de lettres de lecteur. Mais d'un point de vue extérieur à la région, il est extrêmement difficile de se forger un avis sur la Question jurassienne. Denis de Rougemont l'exprime parfaitement:

Si l'on n'est pas né Jurassien, si l'on n'a pas de raisons déraisonnables, intéressées au sens vital, émotives, indicibles et donc vraiment sérieuses, de prendre tel ou tel parti dans la profonde, longtemps sourde et tout d'un coup coléreuse délibération en cours chez les habitants des vallées et des plateaux de ce pays, comment se former un jugement sain sur le « problème jurassien<sup>7</sup> » ?

Ainsi, le spectre général de mon analyse étant issu pour la grande majorité de ces personnalités, il ne saurait refléter exactement l'opinion publique, mais offre un regard sur les discours élaborés à l'occasion de cette votation.

## La dissolution d'un « mariage forcé »

L'argument qui apparaît le plus dans les écrits les plus en faveur de la création du canton du Jura est la fin d'un « accident » de l'histoire.

Ce territoire catholique, où l'on parle français, a été attribué fort accidentellement — au début du XIX<sup>e</sup> siècle — au canton de Berne, germanophone et réformé. Pendant un siècle et demi, « Berne », forte de son autorité de capitale du canton et de ville fédérale, a été en mesure de s'attacher cette partie du canton, insuffisamment intégrée<sup>8</sup>.

Le président de la ville de Zurich, Sigmund Widmer, exprime ici clairement que l'autonomie jurassienne rectifierait l'injustice qu'a été de rattacher l'ancien Évêché de Bâle au canton de Berne. Cet argument apparaît également dans un communiqué de presse du Comité d'action suisse pour l'accueil du canton du Jura dans la Confédération — auquel participent des hommes politiques tels que Max Petitpierre ou encore Friedrich Traugott Wahlen — paru dans la *Neue Zürcher Zeitung*: « Historisch gesehen wird eine von fremden Mächten 1815 am Wiener Kongress geschlossene « Zwangsehe » zwischen dem Kanton Bern und dem Jura aufgelöst<sup>9</sup>. » Cette fois, le terme *Zwangsehe*, que l'on pourrait traduire par « mariage forcé », prend un sens profond. Il montre qu'au moment même du rattachement entre le Jura et Berne, la volonté du premier ne fut jamais prise en compte. La justification de la séparation est alors claire.

Une première nuance à cet argument est apportée par certains cantons, qui le justifient au moyen de leur propre histoire. Théo Meier, président du Conseil d'État du canton de Bâle-Campagne écrit alors: « Le Jura — un nouveau canton, un nouveau voisin de Bâle-Campagne. Notre canton est issu, lui aussi, d'une séparation. Sa population voulait conduire elle-même ses destinées. Ici comme dans le Jura, elle ne se sentait pas à l'aise dans la communauté d'alors<sup>10</sup>... » Cet extrait permet également d'apporter une nuance à l'opinion générale, pour montrer que c'est bien à la base une volonté populaire d'autonomie. Cette dernière est perçue de l'extérieur comme un « attachement quasi viscéral des Jurassiens à leur terre et à leur passé<sup>11</sup> ». On remarque à travers cet argument un premier trait attribué aux Jurassiens: un amour pour leur région. Il est très difficile de distinguer clairement si les Jurassiens veulent leur autonomie par simple amour de leur région, ou davantage pour sortir du « joug bernois ». Je privilégie cependant la seconde hypothèse au vu de ce qui est exposé dans l'introduction. Le « triple clivage<sup>12</sup> » qu'expose Bernard Prongué et la période revendicatrice dans

laquelle Claude Hauser intègre la Question jurassienne tendent plus à pencher en faveur d'une véritable « révolution jurassienne<sup>13</sup> » pour la liberté.

Enfin, une seconde nuance est donnée par le fait que, selon des politiciennes et politiciens, le Jura est « politiquement, économiquement et culturellement autonome<sup>14</sup> ». Le Comité d'action suisse pour l'accueil du canton du Jura dans la Confédération écrit, dans son communiqué de presse :

Der Neue Kanton ist politisch, wirtschaftlich und kulturell eigenständig. Das *politische Kräfteverhältnis zwischen den Parteien* entspricht im Jura weitgehend jenem der Eidgenossenschaft. Wirtschaftlich ist der neue Kanton ebenso lebensfähig, wie es zahlreiche andere auch sind: Er wird wohl zu den finanzschwachen Kantonen gehören, innerhalb dieser Gruppe jedoch wieder zu den stärkeren<sup>15</sup>.

Selon ces personnes, le Jura mérite son indépendance, car il forme à lui seul une entité unique et unie. Derrière cette vision, on distingue la perception d'une région jurassienne particulière. Il serait peu concevable que, dans la distinction entre les cantons de, par exemple, Schwytz et Uri, on utilise l'argument donné par Max Petitpierre et ses confrères. Ces deux cantons sont proches politiquement, économiquement et culturellement. Par cet argument, on perçoit nettement la vision du Jura comme un îlot de particularités.

Enfin, Jean-Pascal Delamuraz ajoute encore une dimension et écrit, dans sa lettre pour l'ouvrage *Oui au Jura* publié par la Nouvelle Société helvétique, que le Jura existe d'ores et déjà véritablement :

Une fois l'autodétermination clairement exprimée, il a saisi à bras le corps son destin. En peu de temps, mais sans précipitation, il a élu une Assemblée constituante qui a remarquablement œuvré. Son peuple a adopté, à une majorité massive, la nouvelle Constitution. Fort de cette décision capitale, le bureau de la Constituante a préparé l'organisation, les structures, les conditions concrètes du fonctionnement du nouvel État.

Le canton du Jura existe<sup>16</sup> !

Aussi, il défend la création du canton du Jura selon le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et rend hommage à l'Assemblée constituante jurassienne pour la création complète d'un appareil d'état. Dès lors, si un État existe de par son passé, sa culture et ses institutions, il doit avoir son autonomie.

## Un renouveau pour la Confédération

Alors que la partie précédente regroupe des arguments avec une focalisation centrée sur le Jura Nord, cette partie élargit ce point de vue et expose d'autres opinions qui défendent la création du canton du Jura. Le premier qui apparaît alors, et qui sera repris à de nombreuses reprises après la votation, est de concevoir l'entrée d'un 23<sup>e</sup> canton dans la Confédération comme un renouveau pour cette dernière. Dans son éditorial en première page de *24 Heures*, Michel Perrin perçoit la votation comme le « témoignage de la vitalité du fédéralisme<sup>17</sup> ». Après 150 années sans modifications territoriales de la Suisse, cette dernière ferait un grand acte en modifiant son paysage cantonal et renouvellerait quatre vœux inscrits dans sa Constitution: « Le peuple et les cantons suisses [...] résolus à renouveler leur alliance pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix [...] »<sup>18</sup>. »

De plus, Michel Perrin reprend également l'argument de Jean-Pascal Delamuraz<sup>19</sup> qui consistait à reconnaître le travail de la Constituante jurassienne, mais l'étend au niveau national:

Voir des bénévoles créer en quelques mois les bases légales de leur État, constater que les Jurassiens tirent de la souveraineté cantonale tout ce qu'elle peut donner, c'est reconnaître que leur exigence d'autonomie, autant que leur enthousiasme politique, est revigorante pour nos institutions; et qu'elle est un hommage — même involontaire — à l'organisation politique suisse<sup>19</sup>.

La Suisse montrerait alors une image moderne d'un État capable d'accepter les particularismes de ses cantons. Dans la préface même du livre de la Nouvelle Société helvétique, Kurt Furgler tient ce discours:

En effet, la démocratie helvétique repose sur le fédéralisme, système politique qui affirme le respect de l'individualité des États dans l'union confédérale. Il apparaît comme la solution optimale de nos problèmes qui reflètent la diversité des populations, des langues et des confessions<sup>20</sup>.

En plus de reconnaître les spécificités de chacun, alors que la population apparaît comme conservatrice, les Chambres et le Conseil fédéral montrent leur capacité à résoudre un problème de grande importance et qui devenait une « tâche » pour un pays soucieux de donner une image de calme à l'international. C'est d'ailleurs dans un journal français, *le Monde*, que l'on trouve ces mots, écrits par Jean-Claude Buhner:

En définitive, l'enjeu du référendum de dimanche est important pour l'avenir même de la Suisse. Il devrait apporter un moment de répit dans une question qui était devenue l'un des principaux sujets de politique fédérale. Le résultat de cette consultation devrait aussi contribuer à rehausser l'image d'un fédéralisme vivant, non sclérosé, en mesure de résoudre les problèmes de minorités et capable de s'adapter à l'évolution de la société<sup>21</sup>.

Cet argument de poids permet de rassembler les citoyens suisses. Peu se reconnaissent dans les arguments strictement focalisés sur le Jura, tels que ceux exposés précédemment — ce d'autant plus s'ils n'ont jamais mis les pieds dans la région qui leur apparaît comme lointaine. Développer un argument qui concerne tout le pays permet ce rassemblement. On le retrouve également dans la presse suisse allemande : « Mit der Aufnahme des Kantons Jura in die Eidgenossenschaft wird *eine echte demokratische und föderalistische Lösung für ein schwieriges innenpolitisches Problem gefunden*<sup>22</sup>. »

Enfin, étant également conscients que la participation sera une clé du succès, et qu'un oui de petite envergure pourrait signifier une non-reconnaissance générale, les responsables politiques dont j'ai étudié les textes tentent de montrer au lecteur l'importance d'une telle votation et appellent implicitement à une grande participation. Alfred Weber écrit alors dans *Oui au canton du Jura* : « La création d'un nouveau canton constitue certainement l'acte le plus important auquel ait été confrontée la Confédération moderne<sup>23</sup>. » Mais plus encore, il s'agit bien de donner un écho véritablement national à cette votation. D'autant qu'au regard international, la Suisse apparaît alors comme capable de résoudre un grand trouble interne. Cette Suisse qui, durant les deux Guerres mondiales tentait de montrer une neutralité active dans l'humanitaire, mais également dans la médiation, se montre alors capable dans ce deuxième domaine. Aussi, c'est bien la culture politique de la Suisse qui se montre à l'étranger avec cette votation.

## Un refus impossible

Après deux catégories entièrement en faveur d'un oui dans les urnes apparaît une troisième plus particulière, tant à analyser qu'à interpréter. Les arguments ambigus qui la composent sont certes en faveur du oui, mais semblent être une acceptation par dépit. Je prends l'exemple d'un extrait d'un article de Michel Perrin, paru dans *24 Heures* :

À ceux qui s'offusquent et qui se cabrent, il faut rappeler qu'un non ne résoudrait rien, bien au contraire. Il déboucherait sûrement, lui, sur un tumulte incompréhensible, sur une situation dont la gravité ne saurait être sous-estimée. Dans ce sens, le oui est un pas décisif que commande le réalisme politique<sup>24</sup>.

Perrin a beau justifier par la suite « notre oui [...] ne saurait être en somme un oui négatif<sup>25</sup> », le doute est permis. Voter en fonction de ces conséquences possibles indique deux perceptions : une première montre que les Jurassiens apparaissent comme fauteurs de troubles et une seconde indique un certain ras-le-bol général.

Les actions et les revendications claires et précises des Jurassiennes et des Jurassiens ont pu choquer la Suisse. J'en veux pour preuve les termes utilisés dans certains journaux — en grande partie germanophones — au lendemain de la votation<sup>26</sup> : « une guerre pacifique<sup>27</sup> » ; « la bataille autour de la création du nouveau canton » et « le combat pour l'indépendance, le combat contre Berne<sup>28</sup> ». Ces expressions démontrent que les journalistes ont résumé la Question jurassienne par des termes violents. Il faut donc comprendre qu'une partie de la Suisse perçoit cette revendication d'autonomie comme un conflit peu sanglant, mais tout de même une lutte conflictuelle. La phrase « voter oui est le seul moyen d'apporter la paix » est donc un argument qui trouve son écho au niveau national.

Cela dit, malgré la nombreuse récurrence de cette opinion dans la presse, elle n'apparaît jamais seule, chaque auteur l'accompagnant d'une autre. Aussi, je considère cet argument davantage comme un moyen d'appuyer un discours favorable à la séparation, que comme un argument à part entière. Cet élément n'est pas négligeable, car effectivement, le oui semblait le moyen le plus simple d'apporter un répit à cette région bouleversée. Mais il apparaît peu probable, au vu des quelque 82 % de votes en faveur du nouveau canton, que cette opinion fut majoritaire dans les urnes. De plus, il semblerait réducteur de penser que le peuple suisse vote plus par dépit que par raison.

Ces journalistes et politiciens précisent également que ce n'est pas la violence qui les a conduits à donner cette raison. Mais ils mettent en garde contre une réaction disproportionnée d'une votation négative :

[...] il apparaît indispensable, pour ne pas risquer de tout remettre en question, qu'avant et après la votation fédérale, et même dans le cas inattendu d'un refus du peuple ou des cantons, les Jurassiens les plus

responsables s'efforcent d'éviter et de décourager fermement toute violence, et de maîtriser celle qui, du fait de quelques exaltés, devrait se manifester<sup>29</sup>.

Tout en refusant la poursuite d'actions marquantes après l'acceptation par le peuple de l'entrée du canton du Jura dans la Confédération, Franco Masoni rappelle que: « [...] la vie en commun ne pourra se développer de manière harmonieuse et organique que dans le respect du droit<sup>30</sup> ». Il donne ainsi une perception du Jura comme une entité instable et parfois surpassant le droit et même les mœurs admises en Suisse.

Enfin, Alfred Wyser, conseiller d'État soleurois, ne décrie pas les actions des Jurassiennes et des Jurassiens, au contraire, ils les appuient par le poids de l'histoire. Il défend le canton Jura en le comparant à d'autres cantons, ayant également un passé mouvementé, qui ont dû muscler leur voix pour défendre leur liberté: « D'ailleurs, ce n'est qu'après leur entrée dans la Confédération que les nouveaux cantons sont accueillis par des sonneries de trompette. Souvent, les préalables ont été marqués par de durs affrontements<sup>31</sup>. » Il rattache ainsi la population jurassienne à la population suisse. Son argument est intéressant, car il ne marginalise pas les habitantes et les habitants du futur canton du Jura par rapport aux citoyennes et aux citoyens du pays, mais les inscrit dans cette entité nationale.

## Un canton « immature »

Après avoir exposé les trois différents courants de « oui » pour la votation du 24 septembre 1978, il est nécessaire d'exposer un « non » peu présent, mais pas inexistant pour autant. Preuve en est le résultat de la votation: 82,3 % de oui et 17,7 % de non. Il est important de rechercher les arguments des quelque 1/6 de la population suisse qui a refusé l'entrée dans la Confédération d'un 23<sup>e</sup> État. Il est très difficile d'avoir accès à des discours ouvertement contre la création du canton du Jura. Aussi, je n'utilise que des sources indirectes, qui contiennent implicitement des opinions d'opposants, ou d'autres qui citent, dans un exposé en faveur du nouveau canton, les arguments de leurs adversaires.

Le premier que l'on puisse avancer est intéressant, car il n'est en rien un argument contre le Jura. Il semble davantage être une constatation sur l'opinion générale de la population suisse. Alfred Weber, conseiller national et ancien conseiller d'État uranais, reprend ce discours que l'on retrouve à de nombreuses reprises: « Les Suisses sont conservateurs dès

qu'on touche aux institutions<sup>32</sup>.» Cette généralisation semble crédible au vu de l'importance de l'utilisation de cette critique dans les sources. Cette constatation n'est pas à proprement parler contre l'autonomie jurassienne, mais nécessitait d'être mentionnée.

D'autres opinions sont cette fois focalisées sur le Jura Nord et remettent directement en question la création d'un canton du Jura. Dans une lettre de lecteur ayant pour titre «Entgegnung an Nationalrat Schalcher», parue dans la *N.Z.Z.*, Georgette Wachter écrit ceci :

Die Jurassier wissen jetzt, dass sie demokratisch gefällte Entscheide zu respektieren haben. Sie pauschal der Unreife zu bezichtigen ist überheblich und schulmeisterlich. Die Patrizier nannten das gemeinde Volk seinerzeit zu unreif zur Ausübung der politischen Rechte; es soll auch Männer gegeben haben, dis das Gleiche von den Frauen behaupteten<sup>33</sup>.

Nous comprenons ainsi que le conseiller national Schalcher a tenu des propos en faveur du non, propos auxquels M<sup>me</sup> Wachter répond. Il importe peu de savoir qui porte tel ou tel avis. Seule compte l'opinion en elle-même. Heinrich Schalcher donne au futur canton du Jura une étiquette d'entité «immature». Je n'ai retrouvé cet argument à aucun autre endroit et c'est justement ce qui en fait son intérêt. Ce jugement qui semble important ne s'est pas diffusé à travers les écrits de l'époque. Pourtant, il apparaît tout à fait comme une position forte en défaveur de la création du canton du Jura. Les moyens utilisés et le passé non indépendant du Jura peuvent être qualifiés d'immatures au vu de leur inexpérience récente dans l'exercice d'un pouvoir autonome. Cet avis est ici détourné par l'humour, car bien souvent, le simple fait de citer en exemple le travail de l'Assemblée constituante permet d'opposer à cet argument l'image d'un peuple responsable.

Enfin, une dernière opinion négative d'un troisième type est exposée par Sigmund Widmer, président de la ville de Zurich :

Aussi recommandable qu'il puisse y paraître, à froidement considérer les faits, de dire «oui», il faut compter avec bien des résistances. Cette opposition provient de deux sources bien distinctes. D'une part, la création d'un nouveau canton heurte l'opinion publique de notre pays, caractérisée par une extrême hostilité à tout changement. D'autre part, la création du nouveau canton est de nature à écarter la «justification» de l'agressivité. Les symptômes [sic] ne manquent pas qui donnent à penser que divers éléments du Nord du Jura même ne trouvent que peu d'intérêts à un «oui»<sup>34</sup>.

Après avoir cité le constat déjà mis en évidence précédemment, il pose une véritable critique envers la population jurassienne. Il permet dans mon travail d'émettre un jugement qui corrobore les traits déjà mis en exergue précédemment<sup>35</sup>. Les citoyennes et les citoyens suisses n'apprécient que peu les tourments qu'ont fait endurer les séparatistes jurassiens au reste de la population helvétique. Aussi, cette dernière pourrait refuser l'autonomie pour montrer clairement sa désapprobation de « l'agressivité » dont ont fait preuve les Jurassiennes et les Jurassiens du Nord, partisans de la séparation. Ainsi, ce stigmat de population « ardente » semble coller à la peau des habitantes et des habitants du Nord du Jura.

## Conclusion

Les Jurassiennes et Jurassiens se sentent véritablement opprimés par un mariage qu'ils n'ont pas souhaité. Ils sont, par leur projet d'autonomie, porteur d'un renouveau fédéral. De plus, il semble impossible de refuser leur indépendance, sans quoi ils continueront de bousculer une Suisse sensible à tout bouleversement, malgré l'imaturité du projet. Voilà la description qu'il est possible de faire de la perception de la population suisse avant la votation du 24 septembre 1978. Ils sont tout à la fois, novateurs, perturbateurs et immatures.

S'intéresser à la votation du 24 septembre 1978, ce n'est pas uniquement chercher pour quelles raisons certains citoyens suisses ont accepté et pour quelles raisons d'autres ont refusé l'objet du scrutin. L'analyse des discours tenus avant et après la votation permet de constater de quelle manière les Jurassiennes et les Jurassiens sont perçus dans et hors des frontières de la Confédération suisse. De plus, elle permet de montrer que cet objet ne portant que sur la création d'un canton « turbulent » comporte en son sein un écho national et international. Les interventions permettent de mettre en évidence l'importance d'un tel scrutin en Suisse, qui montre une image moderne de la Confédération. L'ancien petit pays est parvenu à résoudre une grave crise interne. Enfin, le chemin qui a amené cette votation, les quatre années qui séparent le vote du 23 juin 1974 et celui du 24 septembre 1978 ont permis à une grande majorité de citoyennes et de citoyens de voir une population qu'ils considéraient uniquement comme des « agitateurs », davantage comme des femmes et des hommes soucieux de leur liberté et porteurs d'une volonté inaliénable de mener leur projet à bien. Certes, dans bien des endroits en Suisse, autant latins que germanophones, les habitantes et

les habitants du Jura continuent d'être perçus comme de « vilaines gens qui veulent tout diriger<sup>36</sup> ». Mais la grande majorité du pays a un tout autre avis sur la population du nouveau canton. Et la preuve d'une perception positive non uniquement romande est à trouver dans le *Luzerner Neuste Nachrichten* du 25 septembre 1978 :

Toute la bataille autour de la création du nouveau canton aura eu pour effet de faire connaître une région et un peuple de Suisse situés à l'écart des grandes routes. Elle [sic] aura fait comprendre que derrière les crêtes bleues du Jura ne vivent pas de « vilaines gens qui veulent tout diriger », comme disait Jeremias Gotthelf, mais bien des Suisses qui ont leur caractère propre, tout comme les Tessinois, les Bâlois, les Genevois ou les Grisons, les Bernois ou les Urnais. Et l'on souhaite qu'à l'avenir, des Suisses aient l'occasion de connaître encore d'autres Suisses et d'apprendre à les comprendre<sup>37</sup>.

Avec à peine quarante ans de recul, il n'est pas possible d'apporter un point final à cet épisode de l'histoire suisse. De nombreuses péripéties ont encore bouleversé la région jurassienne et l'ensemble de la Suisse récemment. La votation du 18 juin 2017 sur le transfert de la ville de Moutier du canton de Berne au canton du Jura et les nombreux échos, recours et décisions qu'elle a suscités montrent la vitalité de la Question jurassienne et toute la sensibilité du problème. De plus, lorsque la Question prévôtoise sera résolue, rien ne dit que la Question jurassienne le sera pour autant. Ce qui pour l'heure est certain, c'est bien que la perception de la population jurassienne comme toujours en mouvement, irrémédiablement revendicatrice de liberté et de justice, n'a toujours pas évolué depuis le vote du 24 septembre 1978. Mais comme le disait Gilbert Duboule — ancien conseiller d'État genevois — avant la votation, et qui semble aussi pertinent après la votation que quarante ans plus tard :

Comment le Jura se comportera-t-il à l'avenir ?

Nous le saurons plus tard.

Personnellement, je fais confiance à ce peuple du Jura qui est certainement animé des mêmes vertus helvétiques que celles que l'on rencontre dans les autres cantons. Il y a bien entendu comme partout ailleurs des particularités et des originalités qui constituent la raison d'être de notre fédéralisme, mais sans que cela doive signifier que nous aurions avec le Jura un canton « pas comme les autres » qui devrait être « un laboratoire permanent d'idées ». Non, nous avons tous nos idées, l'essentiel est qu'elles convergent vers le même but, assurant ainsi au peuple suisse son indépendance, ses libertés et sa prospérité.

Bonne chance au Jura<sup>38</sup> !

*Après l'obtention de sa maturité gymnasiale au lycée cantonal de Porrentruy (option spécifique biologie et chimie, option complémentaire histoire), Aurèle Girardin obtient en 2019 un bachelors en histoire et français à l'université de Fribourg. Il y poursuit actuellement ses études de master en histoire contemporaine et français.*

NOTES

- <sup>1</sup> Aurèle GIRARDIN, *Perception nationale et internationale de la création du canton du Jura et son entrée dans la Confédération helvétique: Revue de presse de l'avant et de l'après votation du 24 septembre 1978*, travail de bachelors, 2019.
- <sup>2</sup> Voir le paragraphe *La dissolution d'un « mariage forcé »*.
- <sup>3</sup> Jean-Pascal DELAMURAZ, « Un canton comme les autres », in: Nouvelle Société helvétique, *Oui au canton du Jura*, Berne, Nouvelle Société helvétique, 1978, p. 137.
- <sup>4</sup> Jean-Claude BUHRER, « la Naissance d'un nouveau canton », *le Monde*, 23 septembre 1978, p. 5.
- <sup>5</sup> Jacques POGET, « Oui au Jura », *le Matin tribune*, 22 septembre 1978, p. 3.
- <sup>6</sup> Voir le paragraphe *Un renouveau pour la Confédération*.
- <sup>7</sup> Denis DE ROUGEMONT, « Le Jura libre à l'heure des régions », in: Nouvelle Société helvétique, *Oui au canton du Jura*, Berne, Nouvelle Société helvétique, 1978, p. 90.
- <sup>8</sup> Sigmund WIDMER, « Réflexions sans passion », in: Nouvelle Société helvétique, *Oui au canton du Jura*, Berne, Nouvelle Société helvétique, 1978, p. 133.
- <sup>9</sup> Schweizerisches Aktionskomitee für die Aufnahme des Kantons Jura in den Bund, Max Petitpierre, Ludwig von Moos, Friedrich Traugott Wahlen, Willy Spühler, « Für ein Ja zum Jura », *Neue Zürcher Zeitung*, 22 septembre 1978, p. 33.
- <sup>10</sup> Théo MEIER, « Vœux du canton de Bâle-campagne », in: Nouvelle Société helvétique, *Oui au canton du Jura*, Berne, Nouvelle Société helvétique, 1978, p.127.
- <sup>11</sup> Bernard PRONGUÉ, « Jura 23<sup>e</sup> canton suisse », in: Nouvelle Société helvétique, *Oui au canton du Jura*, Berne, Nouvelle Société helvétique, 1978, p. 16.
- <sup>12</sup> PICHARD, *la Question jurassienne, avant et après la naissance du 23<sup>e</sup> canton*, coll. « le savoir suisse », Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2004, p. 48.
- <sup>13</sup> Franco MASONI, « Salut tessinois », in: Nouvelle Société helvétique, *Oui au canton du Jura*, Berne, Nouvelle Société helvétique, 1978, p. 135.
- <sup>14</sup> Schweizerisches Aktionskomitee für die Aufnahme des Kantons Jura in den Bund, Max PETITPIERRE, Ludwig VON MOOS, Friedrich TRAUGOTT WAHLEN, Willy SPÜHLER, « Für ein Ja zum Jura », *ouvr. cité*.
- <sup>15</sup> Schweizerisches Aktionskomitee für die Aufnahme des Kantons Jura in den Bund, Max PETITPIERRE, Ludwig VON MOOS, Friedrich TRAUGOTT WAHLEN, Willy SPÜHLER, « Für ein Ja zum Jura », *ouvr. cité*.
- <sup>16</sup> DELAMURAZ, « Un canton comme les autres », *ouvr. cité*.
- <sup>17</sup> Michel PERRIN, « Oui au Jura », *24 Heures*, 22 septembre 1978, p. 1.
- <sup>18</sup> Préambule, *Constitution fédérale de la Confédération suisse*, état le 1<sup>er</sup> janvier 2018, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/201801010000/101.pdf>, consulté le 23 janvier 2019.

- <sup>19</sup> PERRIN, « Oui au Jura », *ouvr. cité*.
- <sup>20</sup> Kurt FURGLER, « Préface », in : Nouvelle Société helvétique, *Oui au canton du Jura*, Berne, Nouvelle Société helvétique, 1978, p. 13.
- <sup>21</sup> BUHRER, « La Naissance d'un nouveau canton », *ouvr. cité*.
- <sup>22</sup> Schweizerisches Aktionskomitee für die Aufnahme des Kantons Jura in den Bund, Max Petitpierre, Ludwig von Moos, Friedrich Traugott Wahlen, Willy Spühler, « Für ein Ja zum Jura », *op. cit.*
- <sup>23</sup> Alfred WEBER, « Une Suisse primitive sur la réserve », in : Nouvelle Société Helvétique, *Oui au canton du Jura*, Berne, Nouvelle Société Helvétique, 1978, p. 141.
- <sup>24</sup> PERRIN « Oui au Jura », *ouvr. cité*.
- <sup>25</sup> *Idem.*
- <sup>26</sup> Voir annexe n° 1 : vocabulaire.
- <sup>27</sup> François GROSS, « Confiance et raison », *la Liberté*, 25 septembre 1978, p. 1.
- <sup>28</sup> Karl BARTH, « Commencer à comprendre », *Luzerner Neuste Nachrichten*, dans s. n. « Jura, la Suisse t'aime », *24 Heures*, 26 septembre 1978, p. 10.
- <sup>29</sup> MASONI, « Salut tessinois », *ouvr. cité*.
- <sup>30</sup> Reynold TSCHÄPPÄT, « Salut de la ville de Berne », in : Nouvelle Société helvétique, *Oui au canton du Jura*, Berne, Nouvelle Société helvétique, 1978, p. 124.
- <sup>31</sup> Alfred WYSER, « le Salut du canton de Soleure », in : Nouvelle Société helvétique, *Oui au canton du Jura*, Berne, Nouvelle Société helvétique, 1978, p. 128.
- <sup>32</sup> WEBER, « Une Suisse primitive sur la réserve », *ouvr. cité*.
- <sup>33</sup> Georgette WACHTER, « Entgegnung an Nationalrat Schalcher », *Neue Zürcher Zeitung*, 22 septembre 1978, p. 73.
- <sup>34</sup> WIDMER, « Réflexions sans passion », *ouvr. cité*.
- <sup>35</sup> L'écho international est très marqué après la votation et n'apparaît donc pas dans cet article, mais dans le travail complet.
- <sup>36</sup> BARTH, « Commencer à se comprendre », *ouvr. cité*.
- <sup>37</sup> *Idem.*
- <sup>38</sup> Gilbert DUBOULE, ancien conseiller d'État, Genève, « Savoir respecter [sic] la volonté populaire », in : Nouvelle Société helvétique, *Oui au canton du Jura*, Berne, Nouvelle Société helvétique, 1978, p. 140.